

ISRAEL VENGÉ

OU

EXPOSITION NATURELLE

DES PROPHÉTIES HÉBRAÏQUES QUE LES CHRÉTIENS APPLIQUENT
A JÉSUS, LEUR PRÉTENDU MESSIE.

PAR

ISAAC OROBIO.



PARIS

IMPRIMERIE LANGE LÉVY ET COMP.,
46, rue du Croissant.

1845

9775

ISRAEL VENGÉ

OU

EXPOSITION NATURELLE

DES PROPHÉTIES HÉBRAÏQUES QUE LES CHRÉTIENS APPLIQUENT
A JÉSUS, LEUR PRÉTENDU MESSIE.

PAR

ISAAC OROBIO.



PARIS

IMPRIMERIE LANGE LÉVY ET COMP.,
46, rue du Croissant.

1845

977

AVIS DE L'ÉDITEUR.

Cet ouvrage a pour auteur un Juif espagnol nommé Isaac Orobio qui le composa dans sa langue ; il a été depuis traduit en français par un Juif appelé Henriquez, sur le manuscrit de l'auteur, qui n'a jamais été publié, à la prière d'un homme de lettres résidant en Hollande : celui-ci paraît avoir retouché ou corrigé la traduction.

Orobio avait étudié la philosophie scolastique et s'y était rendu si habile qu'il fut fait lecteur en métaphysique dans l'Université de Salamanque. Ensuite il s'appliqua à la médecine, qu'il exerça dans Séville. Sur des soupçons de judaïsme, il fut jeté dans les prisons de l'Inquisition, où il éprouva, pendant trois ans, des tourmens dignes de la barbarie de cet infâme tribunal, et qui souvent, de son aveu, lui troublèrent le jugement au point de se demander à lui-même : « Suis-je bien don Balthasar Orobio ? » Il croyait quelquefois que sa vie passée n'était qu'un songe, et que l'affreux cachot où il était l'avait vu naître, comme, selon les apparences, il le verrait mourir. Cependant toutes les tortures du Saint-Office ne purent lui arracher l'aveu de ses vrais sentimens, qui lui auraient attiré le supplice le plus cruel ; il fut donc mis en liberté, sortit d'Espagne pour passer en France, et devint professeur de médecine à Toulouse. Enfin, ennuyé de la nécessité où il se trouvait de dissimuler la religion qu'il croyait la véritable et que les mauvais traitemens des chrétiens lui rendirent sans doute plus chère, il se rendit à Amsterdam, où, après avoir reçu la circoncision, il fit profession ouverte du judaïsme. Ce fut dans cette ville que ce savant Juif eut ses fameuses conférences avec le théologien Philippe de Limborch, qui, persuadé de la force de ses propres argumens en faveur de la religion chrétienne, les a publiés avec les objections d'Orobio, sous le titre de *Philippi a Limborch amica collatio cum erudito Judæo*, imprimé à Tergow en 1687, in-4°, et depuis réimprimé in-8° à Bâle en 1740. Orobio mourut à Amsterdam peu de temps après cette dispute.

PRÉFACE.

Les Chrétiens ont établi l'Histoire évangélique sur le cinquante-troisième chapitre du prophète Isaïe. Ils sont persuadés que la vie, la mort, et la passion de Jésus-Christ, qu'ils révèrent comme le véritable Messie, et qu'ils adorent comme leur sauveur et leur Dieu, y sont dépeintes si parfaitement, qu'à moins d'un entêtement et d'une opiniâtreté invincibles, les Juifs ne peuvent se dispenser de suivre le même sentiment. L'Eglise nomme ce chapitre Passional et veut qu'il serve de base fondamentale à la religion chrétienne. Tous les docteurs de cette religion assurent que le prophète Isaïe, rempli d'un esprit divin, a prédit dans ce chapitre tout ce que Jésus-Christ a souffert pour expier les péchés du genre humain, tout ce qui est contenu dans l'Évangile, et que la rédemption que Dieu avait promise, plusieurs siècles avant la venue du Messie, au peuple d'Israël par l'organe de ses Prophètes, y est évidemment annoncée ; ils prétendent que ce peuple obstiné, réduit à la fin à embrasser la foi chrétienne, avouera qu'il a fait injustement mourir son sauveur, son rédempteur et son véritable Messie, qu'il admirera la glorieuse fin d'un Dieu qu'il a ignominieusement réduit au supplice et qu'il a traité comme criminel de lèse-Majesté divine ; et qu'après toute la répugnance qu'il a montrée pendant tant de siècles à vouloir adopter cette vérité, il ouvrira les yeux et voudra bien la reconnaître.

Il faut examiner avec attention si le raisonnement de tant de docteurs est solide, s'ils prouvent bien ce qu'ils avancent, et si leur doctrine n'est point abusive.

L'apôtre saint Paul écrit une lettre aux Hébreux pour tâcher de les convertir, il y cite une infinité de passages de l'Écriture bien moins propres à persuader cette nation, et plus obscurs que ce chapitre que tous les Chrétiens trouvent si clair, et saint Paul n'en fait aucune mention. Il est constant que cet apôtre le savait, puisque, de l'aveu de tous les Chrétiens, il était l'homme le plus versé dans l'Écriture-Sainte. Serait-il naturel de penser qu'il n'eût pas fait connaître aux Hébreux la vérité de sa religion en

leur expliquant ce chapitre sans leur alléguer d'autres raisons qui, bien loin de les convaincre, les affermissaient dans l'observation de la Loi pure et éternelle que Moïse avait reçue de la bouche du Seigneur sur la montagne de Sinaï. Une faute si grossière, une omission si nuisible, aurait détruit toute la bonne opinion que les Chrétiens ont des grandes lumières de saint Paul ; et bien loin de révéler ses écrits autant que l'on fait, l'Église en aurait supprimé une lettre qui découvre si bien son ignorance, et qui laisse à la postérité une preuve infaillible de la mauvaise interprétation que l'on donne aux paroles du Prophète, comme je le prouverai évidemment dans la suite de cet ouvrage.

CHAPITRE I^{er}.

Où l'on montre la différence qu'il y a entre la
Loi et les Ecrits prophétiques.

Plusieurs Israélites croient que pour être plus affermis dans la Religion, ils doivent comprendre, les passages des Prophéties dont les Chrétiens se servent pour prouver la vérité de leur doctrine et pour détruire celle des Juifs. Faisons-leur voir, avant que d'expliquer le cinquante-troisième chapitre d'Isaïe, qui est la base fondamentale du Christianisme, faisons-leur voir, dis-je, que la connaissance du vrai Dieu, la vérité de la loi divine est l'éternité de sa durée ne dépendent en aucune manière des révélations prophétiques, et que quand il n'y en aurait jamais eu, le Pentateuque aurait suffisamment instruit le peuple d'Israël de la divinité de son Créateur, autant du moins que l'esprit humain le peut comprendre ; ce livre l'aurait suffisamment instruit par la bonté que Dieu avait eue de le révéler à son serviteur Moïse, pour en faire part à son peuple choisi. Ce ministre de la parole de Dieu s'est acquitté avec une parfaite exactitude de cette glorieuse mission, et tout ce peuple n'a rien ignoré de ce qu'il fallait savoir pour connaître l'unité de Dieu, pour adorer cet être infini, indépendant, éternel, infaillible, tout puissant et créateur de tout ce qu'il y a de visible et d'invisible. Cette loi si sainte est aussi parfaite que la source d'où elle est sortie : cette volonté de Dieu si clairement énoncée dans le Pentateuque, les commandemens aussi absolus qu'irrévocables prononcés avec tant d'énergie et de bonté sur la montagne de Sinaï et réitérés sans la moindre altération sur celle d'Horeb, sont les règles qu'Israël doit suivre à perpétuité entre toutes les nations de l'univers pour mériter les effets des promesses de ce divin législateur. Tout ce que les Prophètes nous ont révélé depuis, n'est que pour nous confirmer dans l'observation de ces saintes lois, pour avertir ceux qui pourraient s'en écarter de la punition d'un si grand crime, et pour d'autres fins également convenables à la gloire de Dieu. Personne n'oserait présumer que les Prophètes aient rien dit pour donner au peuple d'Israël une connaissance du vrai Dieu : on ne trouve rien dans leurs Ecrits qui nous fasse voir qu'ils doutaient de l'éternité de sa loi, ni qu'ils crussent qu'elle

fût sujette à aucun changement, à aucune augmentation ou diminution. La toute-puissance du Seigneur produit à l'instant qu'elle agit et sans s'essayer, des ouvrages absolument parfaits. Malheur à celui qui n'en a pas cette opinion : en effet, l'on ne saurait croire sans crime que Dieu ait laissé dans le monde, pendant tant de siècles, une loi qu'il voulait changer ou corriger dans la suite. Qu'est-ce qu'il a ordonné en la donnant à nos Pères ? De la suivre à jamais avec la même pureté que son serviteur Moïse leur prescrivait ; il a défendu à leurs enfans de croire à des Dieux que leurs pères n'avaient pas connus. Cette seule qualité suffisant pour éloigner tout vrai fidèle de leur culte, le peuple choisi ne saurait se méprendre dans la connaissance du vrai Dieu. Il suffit qu'il adore celui que ses Pères ont connu, c'est le seul ordre qu'il doit suivre. Pourquoi vouloir persuader aux enfans d'Israël que c'est par un mystère incompréhensible que trois Dieux ne font qu'un, que la Divinité que les Chrétiens adorent est une dans un sens et multiple dans un autre ; que, quoique ce soit une seule et même essence, ce sont trois personnes, etc. ? Outre que la raison répugne à cette unité et à cette pluralité de substance dans une seule personne, les enfans d'Israël sont invinciblement attachés à cet irrévocable commandement de Dieu qui leur défend d'en connaître d'autre que celui que leurs pères ont connu. On a beau leur dire que sa puissance infinie a révélé cette doctrine et cette pluralité sous des nuages obscurs, ils ne doivent connaître la divinité de leur Créateur que par la clarté lumineuse de la montagne de Sinaï, où il a voulu les instruire de sa loi et de la manière dont ils la devaient suivre. C'est en vain que les Chrétiens prétendent trouver dans les Prophéties des obscurités qu'ils éclaircissent à leur manière pour détruire l'unité de Dieu et l'observation de sa loi : l'une et l'autre ne dépendent en aucune manière de ce que les Prophètes ont prédit : les enfans d'Israël avaient le bonheur de connaître le vrai Dieu plusieurs siècles avant d'avoir des Prophètes. Il avait ordonné, par un effet de sa bonté infinie, à son peuple le culte qu'il devait rendre à sa toute-puissance, et ce culte était très indépendant de tout ce que les Prophètes pouvaient lui annoncer. Ils savaient que si quelques uns leur prêchaient une doctrine qui ne fût pas entièrement conforme à celle que leurs pères leur avaient apprise, c'étaient des faux Prophètes. Ils les auraient châtiés selon les rigueurs de la loi ; mais il n'y a rien dans leurs écrits qui ne confirme cette obéissance, cette vénération et cette inaltérable observation de ce que Moïse leur avait prescrit par l'ordre du Seigneur. Des intentions perverses soutenues par des artifices affreux peuvent seules déterminer à

faire des suppositions contraires à une vérité si évidente, et c'est se déclarer ouvertement le fauteur des erreurs les plus grossières, que de s'attacher ainsi à un mot vague, à une syllabe, pour prouver une opinion qui répugne au bon sens et à la raison, comme font ces disputeurs de profession qui prétendent annuler un acte authentique en prenant d'une période un mot qui convient à leur dessein, mais qui n'a ni rapport ni liaison avec ce qui précède ou ce qui suit cette période. Il est vrai qu'après s'être bien donné des mouvemens inutiles, ils n'en perdent pas moins leur cause et sont entièrement convaincus du peu de solidité de leur prétention, excepté peut-être aux yeux de quelques ignorans qui se laissent trop aisément éblouir par de faux raisonnemens, pour que leur jugement favorable ou contraire puisse être compté pour quelque chose.

Dieu a inspiré en divers temps à des hommes pieux un esprit prophétique, non pour rien altérer dans la loi qu'il a donnée sur la montagne de Sinaï, mais pour exhorter les enfans d'Israël à la suivre exactement, pour les empêcher de se laisser séduire par des discours trompeurs, par des promesses apparentes, et pour affermir ceux qui pourraient chanceler. Toutes les Prophéties ne contiennent que des exhortations à bien faire et ne sont remplies que de conseils pour abandonner le vice et la débauche ; elles annoncent d'un côté tous les biens et toutes les grandeurs que nous devons infailliblement attendre de la grace du Seigneur si nous suivons ses ordres divins, et de l'autre tous les châtimens, toutes les mortifications, tous les opprobres et tous les malheurs que sa colère nous prépare si nous l'abandonnons pour courir après des dieux imaginaires, nous assurant que sa bonté divine ne pardonne jamais à ceux qui sont idolâtres.

L'Histoire Sainte est remplie des horribles châtimens que les enfans d'Israël ont soufferts dès qu'ils ont abandonné leur vrai Dieu. Ce titre de jaloux qu'il se donne si souvent dans le texte sacré ne suffit-il pas pour convaincre les plus incrédules qu'il ne saurait permettre qu'on partage son adoration sans se rendre pour jamais indigne de sa grace ? Comment pourrait-il avoir inspiré aux Prophètes de prêcher une pluralité d'êtres si contraire à l'unité que Moïse nous répète si souvent ? Un Dieu immortel, infini, pourrait-il se renfermer dans une chétive créature, et avoir ordonné à ses Prophètes de l'annoncer ? Ces saints hommes n'ont jamais eu des pensées si criminelles et si contradictoirement opposées à la vénération qu'ils ont toujours eue pour celui qui les avait choisis pour instruire les enfans d'Israël et pour les affermir dans l'exacte observation des lois que

Moïse leur avait prescrites et qu'il avait reçues de la bouche du Seigneur. Bien loin d'avoir été révévés comme des Prophètes, ce peuple, quoique plongé dans le vice, les aurait infailliblement lapidés, n'en ayant jamais souffert aucun qui ait voulu introduire de nouveaux dogmes ou une nouvelle doctrine pour lui persuader que la loi prononcée par Dieu même sur la montagne de Sinaï n'était pas éternelle. Il est bien plus naturel de suivre ce sentiment que celui que les Chrétiens s'efforcent d'introduire en interprétant les Prophéties d'une manière obscure, et qui fait tellement violence au texte, qu'ils ne peuvent convaincre par aucunes raisons solides ceux qu'ils veulent persuader. Il n'y a point d'exemple que leurs argumens aient fait la moindre impression sur un véritable Israélite, ni qu'ils l'aient pu détourner de l'observation de la loi que ses pères lui avaient apprise.

CHAPITRE II.

Où l'on explique la rédemption d'Israël telle que Dieu l'a révélée dans la Loi et dans les prophéties.

Les Chrétiens prétendent que la rédemption si souvent promise au peuple d'Israël est contenue dans le cinquante-troisième chapitre d'Isaïe, qu'elle a été exécutée par la mort et la passion du Messie qu'ils adorent, et qu'on ne saurait sans obstination douter de cette vérité, puisque le péché d'Adam ne subsiste plus, et que tout le genre humain en est délivré. Quoique, pour mieux faire voir la fausseté de cette fiction, je veuille bien avouer pour un moment que cette rédemption est purement spirituelle, voyons si nous trouvons dans le texte sacré si elle doit être spirituelle ou temporelle, ou si les enfans d'Israël les doivent attendre et jouir de toutes les deux en même temps, ce qui doit certainement être, puisque Dieu ne promet jamais l'un sans l'autre. La rédemption spirituelle consiste dans la sanctification d'Israël, la corporelle dans les biens, dans les grandeurs, dans les rétablissements de l'héritage de leurs pères : l'abondance, les richesses et les plaisirs sont les fruits de celle-ci, comme la circoncision des cœurs est l'effet de celle-là. Tous les maux que ce peuple infortuné a soufferts avec une constance incroyable pendant le cours d'une longue captivité sont adoucis par la confiance qu'il a de rentrer dans la grace de son Dieu, dont les promesses sont sacrées et inviolables. Cette espérance lui fait affronter tous les périls où il s'expose, toutes les persécutions qu'il souffre pour ne se point écarter du chemin que ses pères ont suivi et tous les opprobres où il est exposé dans les lieux mêmes où il jouit d'une plus grande liberté. Ce n'est point sans mystère ni sans une permission secrète de Dieu qu'il arrive que tant de preuves de son respect et de son amour inaltérable pour cet être ineffable ne suffisent pas pour convaincre le Christianisme de l'erreur où il est de penser que les Israélites croient la rédemption spirituelle comme la temporelle. On tâche de persuader aux ignorans que les enfans d'Israël font consister la rédemption dans les biens périssables et dans les plaisirs sensuels. Quelle erreur ! Voici ce que Dieu dit dans le Deutéronome ¹ : « Quand vous aurez été disper-

» sés jusqu’au bout du monde, le Seigneur votre
» Dieu vous en retirera ; il vous prendra avec lui
» et vous ramènera dans la terre que vous aurez
» possédée, et vous la posséderez de nouveau ; et,
» vous bénissant, il vous fera croître en plus grand
» nombre que n’avaient été vos pères. Le Seigneur
» votre Dieu circonscira votre cœur et le cœur de
» vos enfans, afin que vous aimiez le Seigneur vo-
» tre Dieu de tout votre cœur et de toute votre
» ame. »

Les deux rédemptions sont si bien exprimées dans ces divines paroles qu’on ne saurait s’y méprendre. La circoncision des cœurs marque la spirituelle, comme la possession des biens et la multiplication du peuple signifie la temporelle. Cet amour et cette vénération que Dieu demande à Israël est pour le faire jouir des honneurs en ce monde et pour lui assurer la gloire et la béatitude dans l’autre. Cette certitude des deux rédemptions si évidemment promises dans le Deutéronome nous est comme attestée par les Prophètes pour nous empêcher d’en perdre la mémoire et pour nous mieux fortifier dans l’amour et dans la crainte de Dieu et dans l’observation de ses lois. Le Prophète dans toute sa prophétie prêche cette doctrine au peuple ².

« J’étendrai ma main sur vous, je vous purifierai
» de toute votre écume par le feu. J’ôterai tout l’é-
» tain qui est en vous et je rétablirai vos juges
» comme ils ont été d’abord, et vos conseillers
» comme ils ont été autrefois, et après tu seras ap-
» pelé la cité de justice, la cité fidèle ; Sion sera
» rachetée par un juste jugement et ceux qui re-
» viendront à elle avec justice. »

Le chapitre onzième annonce encore en termes plus exprès cette rédemption.

« La terre sera remplie de la connaissance de Dieu
» comme le fond de la mer des eaux qui le couvrent,
» et en ce jour le Seigneur étendra encore sa main
» pour acquérir le résidu de son peuple qui sera
» demeuré de reste d’Assur, d’Égypte, de Pathros
» et des îles de la mer. Il lèvera son étendard par-
» mi les nations, il réunira les fugitifs d’Israël et il

» rassemblera des quatre coins du monde ceux de
» Juda qui auront été dispersés. Les enfans d'Is-
» raël, dit le même Prophète, chantent la gloire de
» leur sauveur pour lui rendre grace de les avoir
» délivrés de l'oppression des nations et de leur avoir
» rendu son amour. Je vous louerai, Seigneur, di-
» sent-ils, de ce que vous vous êtes mis en colère
» contre moi ; mais votre fureur s'est apaisée et
» vous m'avez consolé. Je sais que mon Dieu est
» mon Seigneur, j'agirai avec confiance. Je ne
» craindrai point, parce que le Seigneur est ma
» force et ma gloire. Il est devenu mon salut. »

Le douzième verset ³ du chapitre vingt-septième n'est pas moins explicite.

« En ce temps-là le Seigneur étendra sa main
» depuis le fleuve de l'Euphrate jusqu'au torrent
» d'Égypte, et vous, enfans d'Israël, vous serez
» rassemblés un à un. En ce temps-là la trompette
» retentira avec un grand bruit, les fugitifs revien-
» dront de la terre des Assyriens, et les bannis re-
» viendront du pays d'Égypte. »

Peut-on mieux prédire la rédemption corporelle ? Et voici de quoi convaincre les incrédules de la rédemption spirituelle.

« Ils adoreront Dieu sur la montagne sainte dans
» la ville de Jérusalem. Ne craignez point, car je
» suis avec vous. J'annoncerai, j'amènerai votre se-
» mence de l'Orient, et je vous rassemblerai de l'Oc-
» cident. Je dirai à l'aquilon, donne, et au midi,
» ne l'empêche point. Amenez mes fils des climats
» les plus éloignés et mes filles des extrémités de
» la terre. » — Rien ne prouve mieux la rédemption
» corporelle.

Le verset vingtième est aussi clair pour la spirituelle.

« C'est moi qui ai formé ce peuple pour moi-mê-
» me, et il publiera mes louanges ; c'est moi qui
» efface vos iniquités pour l'amour de moi, et je ne
» me souviendrai plus de vos péchés, parce que

» quand le Seigneur les rassemblera des nations, il
» leur donnera une affluence de sainteté et de
» grace, il versera des eaux sur l'altéré et fera dis-
» tiller sur la sécheresse. Il versera son esprit sur
» sa semence et sa bénédiction sur ses enfans. »

C'est la même promesse que sa divine bonté fait dans le Deutéronome : Je circoncirai ton cœur et le cœur de ta semence. Toute la Prophétie d'Isaïe ne nous annonce pas autre chose. Les enfans d'Israël y sont exhortés à ne jamais perdre cette espérance consolante que Dieu les rachètera d'entre les nations ; qu'il les rétablira dans leur ancienne patrie au grand étonnement de tout l'univers, et qu'il leur communiquera les trésors de sa grace, afin qu'ils se conservent purs et sans tache. L'esprit le plus obstiné sera convaincu de cette vérité en lisant le soixantième chapitre ; et comme il n'y a pas de docteur parmi les chrétiens qui puisse prouver que les enfans d'Israël aient jamais joui des félicités qui leur sont annoncées dans ce chapitre, leur espérance subsiste toujours, parce que la parole de Dieu doit infailliblement s'accomplir. Il promet à son peuple' toute sorte de prospérités dans cette vie et la suprême béatitude dans l'autre. Il l'assure que les persécutions des nations finiront pour jamais, qu'il dominera sur elles, que les portes de Sion la cité sainte seront toujours ouvertes, qu'il jouira abondamment de l'or et de l'argent au lieu du plomb et du fer qu'il recueillait auparavant ; que son maître sera la justice, et son gouverneur la paix, etc. Rien n'est plus naturel que d'attendre l'effet de ces divines promesses. Le prophète Jérémie parle souvent aussi de cette rédemption, et quoiqu'il semble prédire la ruine d'Israël, ce n'est que pour le prévenir sur les consolations qu'il doit recevoir un jour.

« Je les regarderai d'un œil favorable, dit-il, et
» et je les ramènerai dans ce pays ; je les édifierai
» et je ne les détruirai point ; je les planterai et je
» ne les arracherai point » C'est la rédemption temporelle. Voici la spirituelle : « Je leur donnerai un
» cœur docile, afin qu'ils me connaissent et qu'ils
» sachent que je suis le Seigneur. Ils seront mon
» peuple et je serai leur Dieu, parce qu'ils retour-
» neront à moi de tout leur cœur. »

Ce que le même prophète répète au chapitre trentième ne la prouve pas moins.

« Le temps vient, dit le Seigneur, que je ferai
» venir les captifs de mon peuple d'Israël et de
» Juda, que je les ferai revenir dans la terre que
» j'ai donnée à leurs pères ; ils la posséderont de
» nouveau dans ce temps, dit le Seigneur. Je vous
» ôterai du col le joug de vos ennemis et je le bri-
» serai ; je romprai vos chaînes, vous ne servirez
» plus de dieux étrangers ; c'est votre Dieu seul
» que vous servirez, et David votre roi que je leur
» susciterai. Ne craignez donc point, ô Jacob, mon
» serviteur, dit Dieu ; n'ayez point de peur, ô Is-
» raël, car je vous délivrerai de ces pays éloignés
» où vous êtes, et je retirerai vos enfans de la terre
» où ils sont captifs ; Jacob reviendra : il jouira du
» repos et de l'abondance de toute sorte de biens,
» sans qu'il ait plus d'ennemis à craindre, car j'ex-
» terminerai tous les peuples parmi lesquels je vous
» ai dispersés, et pour vous, je ne vous perdrai
» pas entièrement, mais je vous châtierai selon ma
» justice, afin que vous ne vous croyiez point in-
» nocens. Un jour tous ceux qui vous dévorent se-
» ront dévorés, tous vos ennemis qui étaient dans
» les tentes de Jacob seront amenés captifs ; j'aurai
» compassion de ses maisons ; la ville sera rétablie
» sur la montagne, et le temple sera fondé tout de
» nouveau comme il était auparavant. Je les mul-
» tiplierai et leur nombre ne diminuera pas ; je
» les mettrai en honneur et ils ne tomberont plus
» dans l'indigence. Vous serez mon peuple et je se-
» rai votre Dieu. En ce temps-là, dit le Seigneur,
» je serai le Dieu de tous les enfans d'Israël et ils
» seront mon peuple ; je vous édifierai encore et
» vous serez édifiée, vierge d'Israël. Car voici ce
» que dit le Seigneur : Jacob, tressaillez de joie,
» nations, faites grand bruit, chantez des cantiques
» et dites : Seigneur, sauvez votre peuple, sauvez
» le reste d'Israël ; car je les amènerai de la terre

» d'aquilon, je les assemblerai des extrémités du
» monde ; l'aveugle et le boiteux, la femme grosse
» et celle qui enfante seront parmi eux et revien-
» dront ici en grande foule ; ils reviendront pleu-
» rant de joie et je les ramènerai dans ma miséri-
» corde ; je les ferai passer à travers des torrens
» d'eau par un chemin droit où ils ne feront aucun
» faux pas, parce que je suis devenu le père d'Is-
» raël et qu'Ephraïm est mon premier né. Nations,
» écoutez la parole du Seigneur, annoncez ceci aux
» îles les plus reculées et dites-leur : Celui qui a
» dispersé Israël le rassemblera, il le gardera com-
» me un pasteur garde son troupeau. Voyez l'al-
» liance que je ferai avec la maison d'Israël après
» que ce temps sera venu, dit le Seigneur : j'impri-
» merai ma loi dans leurs entrailles et je l'écrirai
» dans leur cœur ; je serai leur Dieu et ils seront
» mon peuple ; pas un d'eux n'aura plus besoin de
» dire à son prochain ou à son frère : connaissez le
» Seigneur, parce que tous me connaîtront, du plus
» petit jusqu'au plus grand, dit le Seigneur, car je
» leur pardonnerai leurs iniquités et ne me souvien-
» drai plus de leurs péchés. »

Ne trouve-t-on pas dans les divines écritures de quoi fonder incontestablement l'espérance qu'ont les enfans d'Iraël de cette heureuse rédemption ? L'amour de Dieu, qui y est si vivement exprimé, ne les console-t-il pas de tous les maux qu'ils ont soufferts et qu'ils pourront souffrir jusqu'à ce que ce temps fortuné soit arrivé ? Rien n'échappe à la révélation du Prophète, la connaissance du vrai Dieu, l'observation de sa loi, l'expiation de nos crimes, la rémission et l'oubli de nos péchés, notre retour à la grace du Seigneur, l'abondance des biens, la liberté après un si long et si rude esclavage, une domination sur toutes les nations qui ne doit jamais finir, et pour tout dire en un mot, tout ce qui peut être compris dans les deux rédemptions, comme le chante fort bien le Prophète-roi : « Louez
» le Seigneur, parce qu'il est bon, parce que sa

» miséricorde s'étend dans tous les siècles. » Quoique tant de témoignages

si authentiques prouvent évidemment cette vérité, la chose est trop importante pour ne point l'éclaircir de manière qu'il ne soit plus permis au cœur le plus obstiné d'en douter : rapportons ce que dit pour cet effet le même Prophète :

« Je rassemblerai les habitans de toutes les terres
» où je les aurai chassés dans l'effusion de ma fu-
» reur, de ma colère et de mon indignation. Je les
» ramènerai dans ce lieu et je les y ferai rester
» dans toute sûreté. Ils seront mon peuple et je se-
» rai leur Dieu ; je leur donnerai à tous un même
» cœur et je les ferai marcher dans la même voie,
» afin qu'ils me craignent tous les jours de leur vie
» et qu'ils soient heureux eux et leurs enfans. Je
» ferai avec eux une alliance, je ne cesserai point
» de les combler de mes bienfaits et j'imprimerai
» ma crainte dans leur cœur. Je ferai avec eux une
» alliance, afin qu'ils ne se retirent point de moi.
» Je trouverai ma joie dans eux lorsque je leur aurai
» fait du bien. Je les établirai dans cette terre dans
» la vérité, avec l'effusion de mon cœur et de mon
» ame. »

Le Prophète dit en premier lieu qu'il rassemblera Israël d'entre toutes les nations de la terre, et qu'il les fera rentrer dans la Terre Sainte. En second lieu qu'il les y fortifiera contre toutes les nations, qu'il les empêchera d'être insultés et les en fera jouir paisiblement. En troisième lieu, qu'alors il les remplira de son amour, afin qu'ils l'aiment et le craignent à perpétuité, sans qu'ils puissent à l'avenir eux ni leurs enfans, profaner les saintes lois ni rien faire qui puisse déplaire à leur Dieu. En quatrième lieu, pour rendre cette promesse plus authentique et plus solennelle, Dieu dit qu'il fera un accord et un contrat avec les enfans d'Israël, par lequel il s'obligera de ne les jamais priver de sa grace, de les combler pour toujours de son amour et de ses bénédictions et de les conserver à perpétuité. Ce qui ne pourrait arriver si les hommes violaient par leurs péchés les clauses de ce sacré contrat : le Seigneur toujours infiniment bon leur donnera les dispositions nécessaires pour jouir de cette divine félicité. Il répandra dans leur cœur son amour et sa crainte, et dès qu'ils en seront remplis, rien ne pourra les ébranler. La justice et la vérité conduiront toutes leurs actions ; et considérant que c'est à

eux seuls qu'un bonheur si incomparable est promis, toutes les actions de leur vie seront aussi pures que Dieu le leur prédit par la bouche de ce Prophète. Ce n'est pas même parmi les autres nations qu'ils doivent être comblés de tant de félicités, mais dans la Terre-Sainte, où ils seront rassemblés des quatre coins du monde ; c'est là que le Seigneur dit qu'il les plantera, pour exprimer par ce terme qu'ils n'en seront jamais chassés et que leur cœur n'aura plus rien à craindre. Voilà la manière dont cette rédemption doit se faire ; le Prophète en marque jusqu'aux moindres circonstances, afin que les enfans d'Israël ne puissent s'y méprendre et qu'ils ne puissent se laisser séduire par d'autres rédemptions fantastiques, inventées pour l'éloigner du culte de son Dieu. Tant de preuves si évidentes, tant de passages si authentiques et si clairs ne devraient-ils pas suffire, sans qu'il fût nécessaire d'en citer de nouveaux ? Voyons néanmoins ce que dit le Prophète Ezéchiel.

Voici ce que dit le Seigneur notre Dieu : « Je
» vais prendre les enfans d'Israël du milieu des
» nations où ils étaient allés, je les rassemblerai
» de toutes parts, je les ramènerai dans leur pays,
» et je n'en ferai qu'un seul peuple dans les terres
» et sur les montagnes d'Israël. Il n'y aura plus
» qu'un seul Roi, qui les commandera tous, et à
» l'avenir ils ne seront plus divisés en deux peu-
» ples et en deux royaumes ils ne se souille-
» ront plus à l'avenir par leurs idoles, par leurs
» abominations et par leurs iniquités. Je les retirerai
» de tous les lieux où ils avaient péché et je les pu-
» rifierai. Ils seront mon peuple et je serai leur
» Dieu ; mon serviteur David régnera sur eux ; ils
» n'auront plus qu'un seul Pasteur, ils marcheront
» dans la voie de mes ordonnances, ils garderont
» mes commandemens et les pratiqueront. Ils ha-
» biteront dans la terre que j'ai donnée à mon ser-
» viteur Jacob, que leurs pères ont habitée ; ils y
» habiteront eux, leurs enfans et les enfans de leurs
» enfans à jamais ; je ferai avec eux une alliance
» de paix qui sera éternelle ; je les établirai sur
» un ferme fondement ; je les multiplierai et réta-

» blirai pour jamais mon sanctuaire parmi eux.
» Mon Tabernacle sera dans eux, je serai leur
» Dieu et ils seront mon peuple, et les nations
» sauront que c'est moi qui suis le Seigneur et le
» sanctificateur d'Israël, lorsque mon sanctuaire
» se conservera pour jamais au milieu d'eux. »

Voilà tout au long ce qu'Ezéchiel annonce. Il suffirait d'en avoir rapporté une partie ; mais peut-on se déterminer à retrancher des endroits qui sont si pleins de consolation, des gages si infaillibles de notre espérance, des preuves si convaincantes de notre sainte foi, et des actes si authentiques pour nous engager à persévérer dans la pureté de notre religion et pour nous faire connaître que tous les autres raisonnemens sont autant de pièges qu'on nous tend pour nous écarter du droit chemin et pour nous empêcher de parvenir à la fin glorieuse et au bonheur ineffable que nous promet Ezéchiel. Le prophète Osée finit le chapitre quatorzième de sa révélation par ces paroles si douces et si agréables pour tous les enfans d'Israël : « Je les aimerai

» par une pure bonté, parce que j'aurai détourné
» ma face de dessus eux. Je serai à l'égard d'Is-
» raël comme une rosée, il germera comme les lys,
» et sa racine poussera avec force comme les plan-
» tes du Liban. Ses branches s'étendront ; sa gloire
» sera semblable à l'olivier, et elle répandra une
» odeur comme l'encens. Ils reviendront et se re-
» poseront sur l'ombre du Seigneur. Ils vivront du
» plus pur froment ; son nom répandra une bonne
» odeur comme les vins du Liban. » Si le style de
ce prophète est un peu champêtre, il n'en est ni moins naturel ni moins significatif. Les deux rédemptions qu'Israël doit attendre y sont clairement spécifiées, et ce saint homme se sert de ces comparaisons rustiques pour les mieux graver dans le cœur des Israélites,

Le prophète Joël nous annonce ces deux rédemptions d'une manière pathétique et convaincante, « et alors, dit-il, je verserai mon esprit sur
» toutes les créatures, et vos fils et vos filles pro-
» phétiseront. Vos vieillards songeront des songes,
» et vos jeunes gens verront des visions ; car dans
» ce jour-là, et à cette heure, je ferai venir les cap-

» tifs de Juda et de Jérusalem. J'assemblerai tous
» les peuples et les amènerai dans la vallée de Jo-
» saphat où j'entrerais en jugement avec eux tou-
» chant Israël, mon peuple, et mon héritage qu'ils
» ont dispersé parmi les nations, et touchant ma
» terre qu'ils ont portée entre eux. Je vendrai
» vos fils et vos filles aux enfans de Juda, qui les
» vendront aux Arabes et à des nations éloignées,
» car le Seigneur a parlé. » Comment des Docteurs chrétiens peuvent-ils
appliquer ces circonstances à la rédemption dont ils prétendent jouir ?
Oseraient-ils assurer que, par la mort du Messie qu'ils adorent, Juda ait joui
de cette exaltation ? Les nations sont-elles opprimées de la manière que
l'annonce ce Prophète ?

Amos, après avoir annoncé dans le dernier chapitre de sa prophétie aux
enfans d'Israël que leurs péchés causeront leur ruine, leur promet de les
rétablir dans leur patrie. « La maison d'Israël, dit-il,
» sera agitée parmi les nations comme le blé est
» vanné dans le crible, sans que néanmoins aucun
» grain tombe sur la terre. Je ferai mourir par
» l'épée tous ceux de mon peuple qui s'abandon-
» neront au péché, tous ceux qui ne croient pas
» que ces maux qu'ils nous prédisent doivent ar-
» river. Après cela, je relèverai la maison de David
» qui est ruinée. Je boucherai les ouvertures de ses
» maisons et de ses murailles, je rebâtirai tout ce
» qui était tombé et le rétablirai comme il était
» autrefois, afin que mon peuple possède les restes
» de l'Idumée et toutes les nations du monde, parce
» qu'il a été appelé de mon nom ; c'est le Seigneur
» qui le dit et c'est lui qui le fera. Je ferai revenir
» les captifs de mon peuple d'Israël ; ils rebâtiront
» les villes désertes et ils les habiteront. Je les
» planterai dans leur pays, et je ne les arracherai
» plus à l'avenir de la terre que je leur ai donnée,
» dit le Seigneur votre Dieu. »

Le prophète Michée, suivant les mêmes traces, dit que « chaque peuple
marche sous la protection

» de son Dieu ; mais pour nous, nous marcherons
» sous la protection du Seigneur notre Dieu jus-
» qu'à l'éternité. En ce temps-là, dit le Seigneur,
» je recevrai la boiteuse et je réunirai ensemble
« celle qui avait été chassée et affligée. Je réserve-
» rai les restes de celle qui était boiteuse et je for-
» merai un peuple puissant de celle qui avait été
» affligée, et le Seigneur régnera sur eux dans la
» montagne de Sion, depuis ce temps jusqu'à l'éter-
» nité. » Le prophète Sophonie annonce de même la liberté d'Israël ; il
assure que ceux qui resteront ne commettront point d'iniquité et ne diront
point de mensonge. « Il n'y aura point dans leur bouche
» de langue trompeuse, parce qu'ils seront comme
» des brebis qui paissent et qui se reposent sans
» qu'il y ait personne qui les épouvante. Filles de
» Sion, chantez des cantiques de louanges ! Israël,
» poussez des cris d'allégresse ! Filles de Jérusa-
» lem, soyez transportées de joie et tressaillez de
» tout votre cœur ! Le Seigneur a effacé l'arrêt de
» votre condamnation, il a éloigné de vous vos en-
» nemis ; le Seigneur, le roi d'Israël, est au milieu
» de vous ; le Dieu fort qui vous sauvera, il mettra
» sa joie en vous. En ce temps-là, je ferai mourir
» tous ceux qui vous ont affligé, je sauverai celle
» qui bottait, je ferai revenir celle qui était exilée,
». et je rendrai le nom de ce peuple célèbre dans
» tous les endroits où il avait été en opprobre. En
» ce temps-là auquel je vous ferai venir et auquel
» je vous rassemblerai tous, je vous établirai en
» honneur et en gloire devant tous les peuples de
» la terre, lorsque j'aurai fait venir devant vous
» toute la troupe des captifs, dit le Seigneur. » Malachie dit dans le dernier
chapitre de ses révélations : « Le soleil de justice vous éclairera, vous
» qui avez une crainte respectueuse pour mon
» nom, et vous trouverez votre salut sous ses ailes
» Vous sortirez alors et vous tressaillirez de joie
» comme les jeunes bœufs d'un troupeau bondis-

» sant sur l'herbe. Vous foulerez aux pieds les im-
» pies lorsqu'ils seront devenus comme de la cen-
dre » sous la plante de vos pieds, en ce jour au-
» quel j'agirai moi-même, dit le Seigneur des ar-
» mées. Souvenez-vous de la loi de Moïse, mon
» serviteur, que je lui ai donnée sur la montagne
» d'Oreb, afin qu'il portât au peuple d'Israël mes
» préceptes et mes ordonnances. Je vous enverrai
» le prophète Elie avant que le grand et épouvan-
» table jour arrive, et il réunira le cœur des pères
» avec leurs enfans et le cœur des enfans avec leurs

« pères. » Dieu, en fermant la bouche aux Prophètes, et nous privant des divines révélations qu'il avait la bonté de nous faire annoncer, nous promet six choses dans cette prophétie, en attendant le temps fortuné qu'il veuille de nouveau les communiquer à son peuple : la première, qu'il répandra sa grace sur les enfans d'Israël qui l'ont constamment adoré pendant tout le temps de sa captivité ; la seconde, qu'il leur servira de médecin et les guérira de la maladie spirituelle qu'ils ont contractée par leurs péchés et de la corporelle qu'ils ont ressentie dans tous les maux que les nations leur ont fait souffrir ; la troisième, qu'ils sortiront d'entre toutes les nations, que leur postérité multipliera dans la pureté et dans la sainteté ; la quatrième, qu'il les fera dominer sur les nations, et leur donnera le pouvoir de détruire les méchans d'entre eux, comme les Israélites qui seront obstinés dans le péché, surtout dans celui de l'idolâtrie qu'ils auront malheureusement contracté chez les nations parmi lesquelles ils auront vécu ; la cinquième, le Seigneur assure par un divin décret le temps heureux de cette rédemption, afin qu'Israël persévère dans l'observation de la sainte loi et ne se laisse point surprendre par les autres nations qui tâcheront de lui persuader que ces rédemptions auront leur effet, quand même on n'observerait pas la loi de Moïse. Pour prévenir toute sorte de méprise, Dieu fait annoncer aux Prophètes que ce n'est qu'en observant exactement la loi qu'il a eu la bonté de donner à son peuple lui-même, sur la montagne d'Oreb, qu'il doit jouir de ces rédemptions ; et par une prévoyance toute particulière, il veut qu'on soit aussi exact à garder ses préceptes et ses ordonnances, de crainte que, par la succession des temps, quelque esprit malin ne veuille lui insinuer qu'il lui suffit d'observer le décalogue. Il n'y a point de temps fixé par le Prophète ; c'est à perpétuité que l'on doit suivre tout ce qui nous est

ordonné par Moïse. La sixième, enfin, est pour ôter toute sorte de prétexte à d'autres rédemptions inventées par d'autres religions ou par quelques séditeux d'entre le peuple. Le Prophète nous donne une marque évidente et infaillible, un signal auquel on ne peut se méprendre ; c'est qu'avant que les enfans d'Israël jouissent de ces rédemptions, le Seigneur enverra le prophète Elie, afin que par son exemple, par ses salutaires exhortations et par son retour miraculeux, ils se retirent du péché, s'affermissent dans la vertu et puissent se montrer à leur créateur sans tache, sans inimitiés entre les pères et leurs enfans, et dans une parfaite union, pour jouir avec tranquillité de tout le bonheur que la loi leur promet et qui leur est annoncé par les Prophètes. Si cet avant-coureur ne les avertit pas de leur félicité, rien ne doit les convaincre de leur rédemption ; c'est un piège pour les précipiter dans l'abîme du péché et pour les détourner du chemin qu'ils doivent suivre avec une constance et une fermeté inébranlables. Je ne sache pas de docteur chrétien qui puisse prouver qu'on se soit aperçu d'aucune de ces éclatantes marques à la venue de Jésus-Christ, qu'aucune de ces Prophéties se soit accomplie, que les enfans d'Israël soient délivrés du dur esclavage que la juste colère de Dieu leur a fait souffrir pour l'expiation de leurs péchés, en un mot, que cet heureux jour où ils pourront jouir tranquillement de tous les biens qui leur sont promis sur la terre et de la béatitude qui est le sceau de cette divine alliance, soit encore arrivé.

CHAPITRE III.

Où l'on réfute les explications des commentateurs
chrétiens sur les Prophéties alléguées.

Quand la volonté s'obstine à réfuter la vérité, il importe peu que l'entendement en soit convaincu. Toutes les raisons bonnes ou mauvaises sont confondues ; l'imagination remplie d'une erreur que l'éducation, l'habitude et l'intérêt ont établie, ne s'occupe que de cette pensée, et les raisonnemens les mieux fondés, les preuves les plus démonstratives, ne peuvent plus faire impression sur elle, ni dissiper les nuages qui lui cachent la vérité. Il paraît d'abord impossible que la promesse de Dieu exprimée dans la loi, annoncée par les Prophètes en termes si clairs et si évidens, ne suffise pas pour convaincre les chrétiens qu'ils sont dans l'erreur, et que les enfans d'Israël qui persévèrent avec une constance surprenante dans l'observation de la loi et des Prophètes, suivent le véritable chemin et méritent seuls l'effet des promesses du Seigneur. Mais comme la volonté s'oppose à cette vérité, l'entendement ne saurait agir ; il s'abandonne aux impressions qu'il reçoit de cette volonté corrompue, et se laisse entraîner par des sophismes plus subtils que solides vers les idées dont il s'est d'abord préoccupé. Comment peut-on croire que le Messie que les chrétiens adorent a accompli les Prophéties et les fait jouir de cette miraculeuse rédemption ? Ils en sont néanmoins si fortement persuadés qu'ils ne se donnent pas la peine de réfuter nos raisons par d'autres plus convaincantes. Ils se contentent de les éluder et se reposent sur ce qu'ils sont les plus forts et leur religion la dominante, trop heureux encore qu'ils nous permettent de suivre la nôtre et de ce que, par une grâce spéciale, ils nous permettent quelquefois de leur montrer que c'est avec justice que nous attendons la fin de notre esclavage, de nos peines et de notre misère.

Plusieurs pères de l'Eglise ne pouvant nous convaincre, parce qu'ils n'osent nier la vérité de tant de prophéties, disent qu'il est vrai que les enfans d'Israël devraient jouir de tous les biens qui y sont annoncés, mais que par leur obstination à ne point croire la venue du Messie, et par la mort qu'ils lui ont fait souffrir, ils ont perdu pour jamais la grace du Seigneur et

sont condamnés à expier par des châtimens un crime si énorme. N'est-ce pas plutôt éluder que répondre aux preuves convaincantes qu'on leur fait pour ainsi dire toucher au doigt ? La promesse de Dieu est absolue, sans aucune clause ou condition quelconque. Les péchés d'Israël sont punis partout de châtimens, et par une si longue captivité que sans sa confiance dans la miséricorde de Dieu et sans la certitude qu'il a de rentrer absolument en grace avec lui, tout ce peuple serait déjà confondu parmi les nations où il a été dispersé, et en aurait embrassé la religion comme les manières. La circoncision des cœurs doit produire l'amour de Dieu envers nous, et la crainte que nous avons de l'offenser en nous éloignant de ses divines ordonnances, inspire cette fermeté et cette constance à les suivre à perpétuité. Ce n'est pas même pour nous que le Seigneur exécutera ses promesses, c'est pour la gloire de son saint nom ; il est donc inutile de dire que si nous avions voulu croire au Messie qu'ils adorent, nous jouirions des biens annoncés par sa venue. Cette condition si nécessaire pour y ajouter foi aurait été stipulée expressément par les Prophètes ; c'est pour les enfans d'Israël qu'ils rendaient ces divins oracles, c'est pour eux que le Messie devait venir, et eux seuls ne l'ont pu ni voulu reconnaître, parce qu'il n'avait aucune des marques qu'il devait avoir. Etrange obstination, ou, pour mieux dire, merveilleux effet de la Providence divine, qui a conservé Israël dans la pureté de ses sentimens sans que les opprobres où il est exposé et toutes les calamités qu'il souffre aient pu le détourner du culte de son Dieu ! Il n'y a pas un seul endroit dans tout le Pentateuque où il soit parlé du Messie, et je défie le plus savant de tous les docteurs chrétiens de me faire voir que Dieu, pour racheter les enfans d'Israël, dise qu'ils doivent adorer le Messie ; il était même impossible, pour ainsi dire, que le Seigneur leur eût imposé cette condition, puisqu'il leur avait promis qu'il les comblerait à perpétuité de son amour et de sa grace, avant que de leur faire annoncer par les Prophètes la venue du Messie. Comment pouvaient-ils donc jouir de ces grands avantages après avoir commis un crime aussi énorme que celui de lui avoir fait souffrir la mort ? Au lieu de le reconnaître et de s'humilier devant lui, le traiter avec tant d'indignité et de mépris, c'était vouloir perdre pour jamais tant de bienfaits et de félicités qu'il était venu leur annoncer. Mais quelle apparence y a-t-il que Dieu ait permis que son peuple se soit souillé d'un si exécrable forfait ? Et si, nonobstant sa volonté, il en fût venu à l'exécution, il était infailliblement assuré de sa ruine totale. Le prophète Ezéchiel assure bien positivement le contraire. « Je

» vous donnerai, dit-il, un cœur nouveau ; je vous
» ferai observer mes préceptes et mes ordonnances,
» et je vous sauverai de toutes vos impuretés. Je
» verserai sur vous des eaux nettes qui vous lave-
» ront de toutes vos taches. » Comment cette purification que le Prophète nous prédit peut-elle se vérifier ? Ce sincère repentir, cette pénitence d'Israël est-elle compatible avec le supplice infâme auquel il a condamné son rédempteur et son Messie ? Mais plutôt, comment pouvait-il le faire mourir si le Seigneur dit expressément le contraire par la bouche du prophète Jérémie ? « Car en ce temps-

» là, dit le Seigneur, je vous ôterai du col le joug
» de vos ennemis, et je le briserai ; je romprai vos
» chaînes, et les étrangers ne vous domineront plus.
» Mais ceux qui seront alors serviront le Seigneur
» et David leur roi que je leur susciterai. » Si donc les enfans d'Israël doivent servir leur Dieu, s'ils doivent obéir à leur roi, à leur Messie, fils de David, quelles raisons auraient-ils eue d'être infidèles à leur Dieu ? Quelle obéissance auraient-ils montré à leur Messie eu le faisant mourir ? Leurs actions sont absolument contradictoires à cette prophétie, à moins qu'on ne veuille dire que Dieu exigeait d'eux cette mort abominable comme une preuve indubitable de leur zèle.

Les docteurs chrétiens seront encore bien plus embarrassés d'accommoder à leur doctrine la prophétie d'Osée quand il décrit la captivité, la rédemption et l'obéissance au Seigneur et à son Messie. « Les enfans d'Israël, dit-il, seront plusieurs

» jours sans roi, sans Seigneur et sans sacrifice,
» sans demeure stable, sans Ephod et sans Thera-
» phim. Mais après cela les enfans d'Israël revien-
» dront et rechercheront l'Eternel leur Dieu et
» David leur roi, et, dans les derniers jours, ils rece-
» vront avec une frayeur respectueuse le Seigneur
» et les grâces qu'il leur doit faire. »

La réponse qu'on fait à une objection si claire est curieuse et mérite d'être rapportée. Israël, dit-on, au lieu de chercher son Dieu et son Roi, l'a évité, l'a fui ; il a offensé l'un par la rébellion, et l'autre par une action sacrilège. Si cela est vrai, le Prophète s'est malheureusement trompé. Pour vérifier une opinion si absurde et si fort éloignée du bon sens et de la vérité,

il devait dire : « et ensuite les

» enfans d'Israël fuiront leur Dieu comme des criminels

» de lèse Majesté divine, et ils feront mourir

» David leur roi. » Ce n'est pas par la frayeur dont parle le Prophète, qu'ils doivent recevoir la grâce de Dieu dans les derniers jours, mais par une désobéissance, par un manque de respect qui est tout-à-fait opposé à ce que le Prophète annonce. En un mot ce n'est qu'après une longue et austère pénitence que les enfans d'Israël rentreront en grace avec le Seigneur, qu'il verra leur cœur entièrement soumis à sa volonté et que cette rédemption doit s'accomplir. D'où peut-on raisonnablement inférer qu'ils commettront le plus affreux de tous les crimes au moment qu'ils doivent jouir du bonheur le plus parfait ? L'alliance que le Seigneur a contractée avec leurs pères de protéger leurs semences est encore un obstacle à la condition que le Christianisme veut mettre à la promesse que Dieu fait de les rétablir et de les racheter.

Les docteurs modernes ne peuvent rien opposer de solide à des vérités si claires. Ils avouent que tout ce que Dieu a promis aux enfans d'Israël dans la Loi et dans les Prophètes doit s'accomplir à la fin du monde au temps du dernier jugement, qu'alors ils se convertiront et renonceront à cette incrédulité obstinée qu'ils ont défendue avec tant d'opiniâtreté, qu'ils embrasseront la religion chrétienne, qu'ils rentreront dans le sein de l'Église et pleureront amèrement le crime qu'ils ont commis en faisant mourir leur rédempteur et leur sauveur, et que cette confession solennelle est exprimée dans le trente-troisième chapitre d'Isaïe.

Ce raisonnement n'est à proprement parler qu'un expédient et un vain subterfuge pour éluder la vérité dont ils sont convaincus intérieurement, parce qu'il n'y a pas un seul endroit dans tous les Prophètes qui sépare le temps de la venue du Messie de celui de la rédemption. L'un et l'autre doivent arriver en même temps avec cette différence que Dieu assure qu'il rassemblera premièrement les enfans d'Israël d'entre les nations, qu'il les conduira à l'héritage de leurs pères, qu'il les sanctifiera et fera plusieurs miracles en leur faveur et ensuite leur donnera pour roi, pour pasteur et pour juge le fils de David. Ainsi la distance du temps marqué est pour nous apprendre que la rédemption sera accomplie quand le Messie arrivera : ce qui détruit tout-à-fait le raisonnement des docteurs modernes, à moins qu'ils ne veuillent suivre la secte des millénaires qui soutiennent que le Messie déjà venu et mis à mort par les enfans d'Israël reviendra dans plusieurs

siècles pour monter sur le trône de David et les gouverner corporellement. Il était tout-à-fait inutile de retirer les enfans d'Israël d'entre les nations pour les faire devenir chrétiens, et de les rassembler tous à l'héritage de leurs pères, à cette Terre Sainte qui leur était réservée ; ce n'est que parmi les peuples qui ont embrassé le Christianisme qu'ils pouvaient se convertir ; quelle apparence y a-t-il qu'après avoir souffert tant de tourmens, qu'après avoir gémi si long-temps sous le joug d'une si dure captivité pour ne point s'éloigner des ordonnances de leur Dieu, qu'après avoir vécu, dis-je, pendant tant de siècles dans l'opprobre des nations et qu'après avoir exposé leur vie avec une fermeté inébranlable pour ne pas servir d'autre Dieu que celui que leurs pères avaient connu, ils l'abandonnent quand ils auront la liberté de l'adorer, qu'ils paient de la plus noire ingratitude tant d'honneurs et tant de bienfaits dont il les comble, qu'ils rejettent avec mépris la grace qu'il leur accorde avec tant de bonté ? Enfin si dans ce temps-là les enfans d'Israël doivent suivre la même religion que professent les autres nations, s'ils doivent obéir au même roi, comment les Prophéties qui les assurent qu'ils domineront sur toutes les nations peuvent-elles s'accomplir ? Il y a une grande distance entre dominer et obéir, et leur sort ne changerait tout au plus qu'en ce qu'ils se seraient écartés du droit chemin pour en prendre un tout opposé à la volonté de Dieu qui les assure que dans le temps heureux où leur rédemption s'accomplira, les nations ressentiront les effets de sa colère, parce qu'elles ont injustement persécuté Israël, c'est ce que leur promet Isaïe. « Réveillez-vous, réveillez-vous, levez-vous,

» Jérusalem qui avez bu de la main du Seigneur la
» coupe de sa colère, qui avez bu la lie du vase de
» venin ; une double affliction va fondre sur vous ;
» qui compatira à votre douleur ? le ravage et la
» désolation, la faim et l'épée vont vous exterminer ;
» qui vous consolera de tant de maux ? Écoutez
» donc maintenant, pauvre, enivrée de maux et
» non pas de vin, voici ce que dit votre Seigneur
» et votre Dieu qui combattra pour son peuple. Je
» vais vous ôter de la main cette coupe de venin où
» vous avez bu de mon indignation jusqu'à la lie.
» Vous n'en boirez plus à l'avenir, mais je la met-
» trai dans la main de ceux qui vous ont chagriné,
» qui ont dit à votre ame : prosterne-toi afin que

» nous passions ; et vous avez rendu votre corps

» comme une terre qu'on foule aux pieds et comme

» le chemin des passans. » Le Prophète Jérémie prédit à peu près les mêmes choses. Je ne le détruirai point, mais je le châtierai. Les docteurs chrétiens ne peuvent donc alléguer aucune raison qui prouve que le Messie a déjà racheté les enfans d'Israël, et qui puisse les persuader qu'à la fin du monde ils embrasseront la religion chrétienne. Ils boivent, en attendant ce jour bienheureux, la coupe d'amertume ; ils sont opprimés par les nations, et le premier effet qu'ils éprouvent de la promesse de Dieu leur fait attendre le second avec une espérance certaine qui ne saurait leur manquer.

CHAPITRE IV.

Où l'on réfute quelques autres raisonnemens des Docteurs chrétiens sur les Prophéties qui concernent la rédemption d'Israël.

Il n'y a peut-être pas de preuve plus évidente de la force d'un argument que lorsqu'on est obligé d'y répondre de plusieurs manières, parce qu'alors il est clair qu'on n'emploie tant de réponses diverses qu'afin que dans le nombre il s'en trouve au moins une qui soit péremptoire. J'ai rapporté dans le chapitre précédent plusieurs explications des docteurs chrétiens qui, selon eux, doivent nous convaincre que nous sommes dans l'erreur touchant la rédemption d'Israël, et qu'ils l'ont bien mieux comprise que nous. Mais comme le texte sacré s'oppose à leurs raisonnemens, il y en a eu d'autres qui se sont servis d'autres preuves ou pour mieux convaincre ou parce qu'ils ont cru que celles que leurs prédécesseurs avaient employées n'étaient pas suffisantes. Ces derniers soutiennent que la rédemption que Dieu a promise aux enfans d'Israël dans les Nombres, dans le Deutéronome et dans les révélations des Prophètes, a été accomplie à la lettre dans le temps des Juges et principalement au retour de la captivité de Babylone, par la réédification du Temple et de la Cité Sainte. Voilà leur réponse ordinaire et celle qu'ils tâchent d'accommoder et de faire cadrer avec les Prophéties pour nous prouver que la promesse du Seigneur est accomplie. Mais il faut aimer bien peu la vérité et attacher bien peu d'importance à sa découverte pour ne point réfuter une réponse aussi diamétralement opposée à la parole de Dieu, les enfans d'Israël n'ayant rien éprouvé à leur retour de Babylone de ce qu'il avait eu la bonté de leur promettre. Bien loin de là, dans le Deutéronome le Seigneur leur promet que quand même Israël serait épars jusqu'au bout du ciel, il le rassemblera et le ramènera à la terre que ses pères ont héritée ; et dans Isaïe il est dit que le Seigneur retournera une deuxième fois sa main pour les amener d'Assyrie, d'Egypte, d'Ethiopie, des Iles de la mer, de tout l'univers et des quatre coins de la terre, qu'ils seront tous rachetés et rassemblés en un ; que ceux qui étaient perdus reviendront de Syrie, etc. Jérémie dit qu'il sauvera la maison de Jacob et de Juda de toutes les terres de sa captivité depuis le septentrion : ce qui n'est point

arrivé au retour de Babylone, le nombre, suivant Esdras, en ayant été limité à quarante-deux mille trois cent soixante. Les docteurs chrétiens avouent eux-mêmes que les dix tribus ne sont point revenues. Juda, Lévi et Benjamin sont restés captifs et épars parmi les nations dans la Médie, en Perse, en Egypte, dans la Grèce et dans d'autres régions. Ils y ont souffert des maux incroyables. Le nombre des esclaves y était infini. Ptolomée Philadelphie, ami des Juifs, en a racheté un grand nombre. Il n'y a qu'à lire Esdras et Néhémie pour être entièrement convaincu que les enfans d'Israël ne sont pas tous retournés à l'héritage de leurs pères. Ces deux écrivains nous apprennent le petit nombre de ceux qui sont revenus de Babylone et tous les maux qu'ont soufferts ceux qui y sont restés ; si l'on veut s'en rapporter aux auteurs profanes, Joseph raconte exactement toutes les persécutions dont le peuple d'Israël a été affligé pendant quatre cent trente ans qu'a duré la destruction du saint Temple. Ce peuple infortuné est resté épars et errant par tout le monde jusqu'à présent, et si l'on compte celui qui est dispersé, l'on verra qu'il est bien plus nombreux que celui qui est sorti de Babylone, et cela doit convaincre les plus incrédules que ce retour ne peut pas être pris pour l'ombre de la promesse de Dieu ; s'il était aussi effectif que les docteurs chrétiens veulent le persuader, les enfans d'Israël auraient été généralement rassemblés des quatre coins du monde jusqu'à la mort de leur Messie ; et pour punition d'un si grand crime ils auraient été détruits sans qu'il en fût resté un seul parmi les nations. En ce cas la parole de Dieu aurait été vérifiée pour ce qui regarde leur entière réunion, quoiqu'elle ne pût l'être à l'égard de leur entière destruction que sa bonté divine a promis de ne point exécuter.

Quelques commentateurs chrétiens prétendent prouver que la rédemption que Dieu a promise aux enfans d'Israël a déjà eu son effet, puisqu'il a absolument dépendu d'eux de retourner à l'héritage de leurs pères et de sortir de leur captivité, les rois de Chaldée et de Perse leur ayant permis de retourner à Jérusalem, mais que plusieurs ont mieux aimé rester parmi les nations que d'aller jouir d'une grace que Dieu inspirait à ces princes de leur accorder. Ce n'est donc, ajoutent-ils, que pour le plaisir de se plaindre et de rester dans l'aveuglement où ils sont, qu'ils peuvent nier cette vérité ; et pour ce qui regarde le Messie, Dieu le leur a aussi envoyé, mais obstinés à ne le point reconnaître, ils ne sauraient jouir des avantages de son avènement. Ainsi, la promesse de Dieu est entièrement accomplie et à l'égard de la rédemption et à l'égard de la venue du Messie. Si cet argument

est convaincant, si ces raisons sont solides, il n'est point du tout nécessaire que les promesses de Dieu s'accomplissent pour vérifier les Prophéties, parce que si les hommes en empêchent l'exécution, elles dépendront plus alors de l'effet de leur caprice et de leur volonté que des décrets irrévocables de la puissance infinie du Seigneur, qui nous assure que son peuple sera racheté comme il l'a été en Égypte, dont il est sorti sans qu'il en soit resté un seul, parce que c'était la volonté du Créateur à laquelle la créature ne saurait résister, et qu'il n'a été dans le pouvoir d'aucun Israélite de rester dans ce royaume. Si le retour de Babylone avait été la rédemption promise, il en serait arrivé tout autant, malgré l'extravagance de ceux qui avaient préféré un dur esclavage à une heureuse et entière liberté. Les dispositions de Dieu sont si justes et doivent tellement sortir leur plein et entier effet, que tout le monde se serait senti de cette rédemption, tout comme il aurait fait de celle qu'il avait promise au patriarche Abraham (qui s'est, en effet, accomplie dans la sortie d'Égypte), et aucun Israélite ne serait resté à Babylone ; les miracles sont aussi faciles pour Dieu en Perse que dans une autre région. L'argument des commentateurs ne prouve donc point que le retour de Babylone soit l'accomplissement de la rédemption promise ; c'est tout au plus une visite passagère que le Seigneur a eu la bonté de faire à son peuple, pour le consoler de l'affliction que lui causait le poids d'une si insupportable servitude et de la nécessité où celui-ci était de s'abandonner à une honteuse idolâtrie. La rédemption que le Seigneur nous promet par la bouche de ses Prophètes doit être plus parfaite que celle que nous avons ressentie à la sortie d'Égypte ; elle sera si surprenante qu'on ne dira plus vive le Seigneur qui a retiré son peuple d'Égypte, mais qui l'a racheté et retiré d'entre les nations. Ce n'est que pour donner à son peuple le temps de se repentir des péchés qu'il avait commis qu'il lui a promis de réédifier la Cité Sainte et de bâtir un second Temple, pour voir si, dans l'espace de quatre cent trente années, il abandonnerait enfin le vice où il était plongé, afin de mériter la miséricorde du Seigneur et d'obtenir la rédemption universelle. Mais ce peuple rebelle, continuant à vivre dans le désordre, tant à Jérusalem que dans les autres endroits où il était resté captif, le Seigneur, rempli d'une juste colère, s'est irrité contre lui, a détruit pour une seconde fois ses villes et ses temples, et l'a encore plus dispersé qu'il n'était auparavant, pour montrer aux nations sa toute-puissance et l'effet miraculeux de la rédemption qu'il leur a promise, et dont les Prophéties sont remplies, et quoique la volonté des hommes ne soit pas

contrainte ni nécessité, elle est toujours soumise aux décrets irrévocables et infaillibles du Seigneur.

Israël a fort bien senti que la visite que Dieu lui a faite à Babylone n'était pas cette rédemption universelle qui lui était promise. Tous les maux qu'il a soufferts à son retour à Jérusalem l'en ont assez convaincu. C'est pour cette raison que plusieurs d'entre les juifs ont mieux aimé rester dans l'esclavage. Les Prophètes ne les en ont pas blâmés. Ils savaient que le temps où leur captivité devait finir n'était pas encore arrivé. Comment peut-on accommoder au retour de Babylone la sanctification que Dieu promet aux enfans d'Israël quand il les rachètera, puisque la marque la plus évidente et la plus solide de cette rédemption consiste dans la circoncision des cœurs, dans l'amour qu'eux et leur postérité auront pour leur rédempteur et dans la justification de tout le peuple : c'est un pacte que le Seigneur fait avec eux, par lequel il les assure qu'il ne se séparera jamais d'eux, qu'il les comblera de ses biens et gravera dans leurs cœurs un respect et une vénération si profonde, qu'ils ne l'abandonneront jamais, et qu'ils le serviront avec un zèle digne de la bonté qu'il a eue pour eux ; les nations les suivront et seront témoins de toutes les graces dont le Seigneur les doit combler. Les enfans d'Israël sont sortis de Babylone tellement souillés de péchés qu'on ne saurait attribuer à leur sortie cette suprême félicité. Obstinés dans leurs crimes, dans l'oubli de la loi divine, foulant aux pieds les préceptes et les ordonnances que Moïse leur avait laissés, pouvaient-ils être dans un état capable de jouir de tout le bonheur qui leur était annoncé. La situation où se trouvait alors le peuple est distinctement marquée dans cette oraison si tendre que nous lisons dans Esdras : « Leurs péchés, dit ce saint

» homme, excédaient ceux de leurs pères ; ils tra-
» vaillaient à la récolte de leurs vins et de leurs
» huiles dans le sacré jour du Sabbath ; les prêtres
» du Seigneur se mariaient avec des femmes gen-
» tilles, quoique leur pureté dût servir d'exemple
» au peuple qu'ils conduisaient ; ils profanaient leur
» dignité, qui était sacrée depuis Aaron, le premier

» de leur race. » Enfin, leurs péchés étaient si énormes, qu'un auteur chrétien dit que Dieu a toujours eu le fouet levé sur les Israélites, qu'il les a toujours puni de sa colère, depuis qu'ils sont sortis de Babylone jusqu'à ce que l'empereur Titus les ait enfin détruits. Joseph raconte les inimitiés, les assassinats, les larcins et les incestes que les enfans d'Israël commettaient

pendant qu'ils possédaient le deuxième temple ; un souverain sacrificateur immolait son frère dans cet édifice sacré ; un autre vendait la sacrificature ; un autre étouffait dans le vin ; le souverain pontife et tous solennisaient les plus grandes fêtes en s'égorgeant les uns les autres dans le Temple. Voilà la crainte de Dieu, voilà la sainteté qu'ils ont apportée de Babylone. Endurcis dans leur crime, ils ont obligé le Seigneur à leur susciter les Romains pour les détruire, comme Moïse le leur avait prédit dans le Deutéronome. Que les auteurs chrétiens disent si ce sont là les effets de la rédemption promise dans la Loi et dans les Prophéties.

La troisième circonstance de la rédemption, qu'on ne-saurait appliquer au retour de Babylone, est que les enfans d'Israël doivent demeurer à perpétuité dans la Terre-Sainte, où Dieu leur promet un repos et une tranquillité dont ils n'ont point joui depuis leur première captivité. Il retirera de leurs mains le vase de sa colère pour le faire boire aux nations sur lesquelles ils domineront éternellement ; ils seront comblés de la gloire du Seigneur ; leur sagesse, leurs bonnes mœurs, l'exacte observation de tous leurs divins préceptes ne produiront pas seulement le pardon, mais l'oubli de leurs péchés et de tous leurs crimes, et, suivant la Prophétie de Zacharie, ils monteront chaque année pour s'humilier devant le Seigneur des armées et pour célébrer la fête des Tabernacles.

Le retour de Babylone a produit des effets tout contraires : à peine Cyrus leur a-t-il permis d'édifier le temple, que son fils Cambyse en a révoqué l'ordre et le leur a défendu ; cette défense a produit de funestes effets : les Arabes et les autres nations voisines en ont pris occasion de les insulter, jusqu'à ce que, du temps de Néhémie, ils aient eu enfin la permission d'édifier le temple. Deux jeunes Juifs qui sortaient de Jérusalem rencontrèrent ce Prophète et lui dirent que les maux et les misères qu'ils souffraient étaient insupportables et les obligeaient à la fuite, qu'on ne pouvait assez exagérer les tourmens que les Israélites enduraient ; qu'on avait brûlé les portes de leur ville, abattu les murailles, et qu'on les emmenait tous les jours captifs. Les rois de Perse et de Chaldée, dont ils ont été sujets dans la suite, les ont traités en esclaves, jusqu'à ce qu'Alexandre-le-Grand leur rendit leur liberté par le moyen du grand sacrificateur Jaddus, qui, se jetant à ses pieds, eut la satisfaction d'obtenir qu'ils pourraient vivre avec plus de repos. Les Grecs ont continué à les persécuter, leur ont ôté la ville de Jérusalem, ont profané le temple et ont défendu sous peine de la vie l'exercice de leur religion. Pendant le règne d'Antiochus les braves

Machabées les délivrèrent en partie d'un joug si pesant, en les laissant néanmoins sujets de divers princes, jusqu'à ce que les Romains les prissent sous leur protection, pour les rendre dans la suite tributaires et enfin pour les détruire et leur faire éprouver tous les malheurs, dont ils n'ont pu se relever jusqu'à présent. Voilà quelle a été la rédemption de Babylone, que les Chrétiens prétendent être celle que le Seigneur a promise à son peuple. Voilà la liberté dont il doit jouir à perpétuité, sans trouble, sans inquiétude et sans être soumis aux nations. Je voudrais savoir par quel artifice, par quels sophismes les docteurs qui soutiennent une opinion si peu probable pourraient persuader aux esprits les plus crédules que les promesses de Dieu, si souvent réitérées de cette rédemption, sont accomplies, quoiqu'il n'y ait pas une des circonstances nécessaires pour la rendre vraisemblable. Les auteurs, qui ne peuvent disconvenir de cette vérité, cherchent à l'obscurcir par d'autres subterfuges aussi frivoles. Ils supposent trois Jérusalem, trois Sion et deux Israël : une Jérusalem terrestre, qui est celle qui a été bâtie au retour de Babylone, une Jérusalem militante, qui est l'Église chrétienne, et une Jérusalem triomphante, qui est le ciel et la gloire où sont placés les bienheureux ; une Sion ou Temple terrestre, qui est celui qu'on a bâti à Jérusalem, un Temple vivant, qui sont les Chrétiens, et un Temple céleste, qui est le Ciel Empirée et la Sion des ames glorieuses ; un Israël corporel, qui est la semence du patriarche Abraham et sa postérité, un Israël spirituel et composé de toutes les nations du monde et réduit à la foi chrétienne. Telle est la base et le fondement solide sur lesquels les Chrétiens fondent leur loi ; c'est par ces admirables distinctions qu'ils expliquent les Prophètes et commentent avec autant de confusion que d'improbabilité tous les passages de l'Écriture-Sainte. De quelque manière que leurs auteurs puissent les appliquer, ils les prônent avec autant de hardiesse que si leur application était incontestable. Celui qu'ils ne peuvent appliquer à la Jérusalem terrestre est d'abord appliqué à la Jérusalem militante : il leur importe peu que l'Écriture parle en termes exprès de la maison de Jacob et de Juda, ils veulent que la foi, au défaut de la raison, persuade ce qu'ils disent ; et ils en usent de même pour convaincre les esprits crédules ou qui sont absolument destitués de connaissances, que le texte sacré désigne la Jérusalem triomphante, quand ils ne sauraient prouver que c'est la militante. Si c'est Israël qui est nommé dans les passages qu'ils citent, c'est le spirituel ; ce sont les nations qui ont embrassé la religion chrétienne, et non pas le corporel, c'est-à-dire la semence d'Abraham ou les Juifs. Si le texte

sacré dit qu'Israël et Juda reviendront à la terre que leurs pères ont héritée pour la posséder éternellement, ils prétendent que cette terre est la gloire, et que ceux qui ont reconnu le Messie sont Israël et Juda. Les guerres et la destruction dont parle le Prophète doivent se prendre aussi métaphoriquement. On doit croire, pour leur complaire, que c'est une bataille des impies contre les justes, du vice contre la vertu ; le temple sacré que le Seigneur promet dans Ezéchiel, la description que le Prophète fait des chœurs, des portiques et des appartemens de ce temple sont les divers ordres de prêtres, de moines et de religieuses, les abbés, les évêques et les cardinaux que nous voyons aujourd' hui parmi les catholiques ; enfin, pour s'éloigner de tout ce qui prouve évidemment la promesse de Dieu, pour persuader que toutes les prophéties sont accomplies, ils confondent le ciel avec la terre, la terre avec la gloire, la cité sainte avec l'assemblage des Chrétiens, Israël, Jacob et Juda avec les gentils, les désordres de la guerre avec l'opposition spirituelle des vices contre la vertu, le temple, tout matériel qu'il est, avec le salut des ames ou avec la religion qu'ils professent, etc. Ils se fondent, dans toutes ces explications absurdes et ridicules, sur ces paroles de saint Paul, qui dit que la lettre tue et que l'Esprit vivifie, et ils concluent de là qu'il ne faut par conséquent point s'attacher au sens littéral de la Sainte - Écriture, mais se servir du sens spirituel ; mais toutes ces vaines distinctions peuvent plutôt passer pour des jeux d'esprit que pour des raisons capables de prouver la vérité de leurs sentimens ; rien n'est plus opposé au bon sens que de dire qu'il ne faut point lire et entendre ce qui est écrit, mais ce que l'on veut que ces paroles signifient ; ce qui doit certainement autoriser les athées, qui expliquent la Loi et les Prophètes comme ils veulent, pour justifier leurs opinions et leur libertinage d'esprit. En effet, n'ont-ils pas le même droit que les auteurs chrétiens pour soutenir leur doctrine ? J'avoue cependant que ces docteurs ne pouvant être chrétiens sans adopter tous ces sophismes, sont en quelque manière excusables, puisqu'il s mettent tout en œuvre pour soutenir un édifice aussi mal établi, afin de convertir les Israélites, ou plutôt de les pervertir, en les détournant du véritable chemin du salut.

Le Prophète Ezéchiel détruit évidemment toutes ces opinions chimériques. Le véritable Israélite, dit-il, doit être racheté, la semence naturelle d'Abraham, d'Isaac. et de Jacob, et non point la gentilité. Il ne dit pas que la terre où ils reviendront sera l'église ni le ciel, mais cette même terre où ils avaient habité avant que d'en être chassés, et dans laquelle ils

doivent demeurer à perpétuité. Le Seigneur lui ordonne de prendre deux poteaux, d'écrire sur l'un le nom de la tribu de Juda et de ses compagnons Lévi et Benjamin, et sur l'autre le nom d'Ephraïm fils de Joseph et toute la maison d'Israël c'est-à-dire le reste des tribus qui s'étaient divisées en deux royaumes après la mort de Salomon : assemblez, dit le Seigneur, ces deux poteaux et dites au peuple d'Israël qu'au temps de la rédemption ces deux royaumes seront unis pour n'être jamais séparés. Il lui commande ensuite de faire voir au peuple ces deux poteaux et de lui dire,

« ainsi dit le Seigneur ton Dieu, je prendrai les en-

» fans d'Israël d'entre les nations où ils étaient al-

» lés, je les rassemblerai de toutes parts, je les ra-

» mènerai dans leur pays, je ne ferai plus qu'un

» seul peuple dans leurs terres et sur les montagnes

» d'Israël. Il n'y aura plus qu'un seul roi qui les

» commandera tous à l'avenir : ils ne seront plus

» divisés en deux peuples et en deux royaumes. Ils

» habiteront sur la terre que j'ai donnée à mon ser-

» viteur Jacob dans laquelle leurs pères ont habité ;

» il y habiteront leurs enfans et les enfans de leurs

« enfans à perpétuité, et les nations sauront que

» c'est moi qui suis le Seigneur et le sacrificateur

» d'Israël, lorsque mon sanctuaire se conservera

» pour jamais parmi eux. » Les gentils qui ont embrassé la foi chrétienne parmi eux peuvent-ils croire qu'ils sont ces Israélites dont parle le Prophète ? Les nations se sont-elles jamais nommées Juda et Ephraïm ? Ont-elles été divisées en deux royaumes ? C'est le véritable Israël, la semence royale d'Abraham et non pas un Israël spirituel inventé par les auteurs chrétiens pour se sauver par une explication ridicule et peu capable de les débarrasser des fausses opinions qu'ils soutiennent. Il n'y a pas plus de raison ni de bon sens à vouloir persuader que cette terre dont parle le Prophète est une terre spirituelle, qu'à prétendre que c'est l'église, puisqu'il assure qu'Israël retournera à sa terre, à celle qu'il avait possédée autrefois dans le pays de Chanaan, que le Seigneur a donnée à leurs pères, etc. Les montagnes où le peuple devait s'assembler peuvent-elles passer pour spirituelles ? La fable n'a jamais poussé si loin de pareilles métaphores, et quoiqu'il n'y ait rien d'impossible à la toute-puissance de Dieu, il aime si fort le naturel, que, même dans les mystères de la loi, tout ce qui ne l'est

pas, en approche beaucoup. Il n'y a pas plus de probabilité à soutenir que c'est le Christianisme que le Seigneur a sanctifié, puisque si cela était vrai, toutes les nations y ajouteraient foi, mais sans compter les Juifs, les Mahométans, les Banians, les Idolâtres qui composent les trois quarts de l'univers, ne sont pas dans ces sentimens ; ils disent au contraire que rien n'est plus éloigné de la vérité : c'est pourtant par une connaissance universelle que se doit faire la sanctification d'Israël. Bien plus si les chrétiens prétendent avoir joui de cette bienheureuse rédemption, s'ils sont convaincus que par la venue du Messie qu'ils adorent, ils sont remplis de la grace de Dieu et de tous les biens que les Phophètes ont annoncés, pourquoi n'en jouissent-ils pas tranquillement ? La circoncision des cœurs qui doit produire un véritable amour pour son Dieu et une bienfaisance universelle pour ses semblables, se trouve-t-elle parmi les chrétiens qui blasphèment continuellement son saint nom, qui sont entièrement divisés sur la manière dont il doit être servi, qui se déchirent et se persécutent sans relâche avec autant d'apimosité les uns et les autres qu'ils en mettent à tourmenter les Israélites, qui par des procès tâchent de ravir le bien de leurs frères, et n'épargnent pas même leur vie pour se l'approprier, si les autres moyens leur manquent ? Leurs désordres dans cette vie ne permettent pas d'espérer rien de bon pour eux dans celle à venir. Quel est donc l'effet qu'ils éprouvent de leur rédemption ? Je n'en vois pas d'autre que de tenir les enfans d'Israël dans un dur esclavage et de leur faire endurer mille maux qui vérifient la promesse du Seigneur dans l'heureux changement de leur état présent en celui dont ils doivent jouir dans le temps à venir. Je crois que si les chrétiens ne veulent point se rendre à des raisons si convaincantes, ils seront du moins obligés d'avouer, pour peu qu'ils veuillent être sincères avec eux-mêmes, que les leurs ne sont pas assez bien fondées pour nous persuader. En effet il est impossible de croire que Dieu les a rachetés au milieu des nations, quand il promet formellement qu'en ce grand ouvrage il retirera son peuple d'entre les nations qui viendront après être témoins de sa grandeur, et qui admireront dans ce prodigieux changement la gloire et la miséricorde du Seigneur.

CHAPITRE V.

Des effets que doit produire la venue du véritable Messie
aussi bien pour les Israélites que pour les Gentils.

La rédemption si souvent promise aux Israélites devant arriver durant la vie du Messie roi, que Dieu rétablira sur le trône de David, on ne saurait y appliquer le cinquante-troisième chapitre du prophète Isaïe, à moins qu'on ne fasse voir quelles doivent être les fonctions du Messie et les fruits que sa venue doit apporter aux enfans d'Israël qui sont les seuls à qui cette rédemption a été promise, et qu'on n'examine ensuite si celui que les chrétiens ont choisi pour leur Messie les a accomplies par sa venue ou durant le cours de sa vie. Puisqu'en conséquence de la promesse de Dieu il devait être l'instrument dont sa divine majesté devait se servir pour racheter son peuple, personne ne peut nier que ce ne fût dans ce même temps qu'on devait en ressentir les effets : le Prophète assure qu'il viendra à Sion un rédempteur, et aux descendans de Jacob qu'ils abandonneront le sentier du crime dans lequel ils marchent aveuglément ; or ils y sont encore trop plongés pour oser se flatter que cet heureux temps soit arrivé. Jamais leurs maux n'ont été si grands, et sans la médiocre consolation qu'ils ont d'être tolérés en quelques endroits, les cruels tourmens qu'ils souffrent en plusieurs autres les auraient déjà exterminés, supposé toutefois que la parole du Seigneur, toujours infaillible, ne les conservât pas pour la glorieuse fin qu'il leur destine et qu'il leur a formellement promise. Le texte sacré doit convaincre les plus obstinés que personne n'a jamais éprouvé le moindre effet de la venue du Messie. Isaïe le dépeint de la manière suivante.

« Un petit enfant nous est né et un fils nous a été
» donné ; il portera sur son épaule la marque de sa
» principauté, et il sera appelé l'admirable, le con-
» seiller, Dieu le fort, le père de l'éternité, le prince
» de la paix. Son empire sera multiplié et la paix
» n'aura pas de fin sur le trône de David et sur son
» royaume pour l'affermir et le maintenir dans l'é-
» quité et dans la justice. Depuis ce temps jusqu'à

» jamais le zèle du Seigneur sera cela. » Les chrétiens prétendent que ces versets annoncent le Messie, ils assurent même qu'on ne saurait les expliquer autrement. Quoique plusieurs de leurs auteurs y donnent néanmoins un sens bien différent, je veux suivre l'opinion de ceux qui les prennent à la lettre, et croire comme eux que le Messie doit être tel que le Prophète l'a dépeint. Mais ce Messie a-t-il exécuté ce que dit le Prophète ? Quel pouvoir a-t-il jamais eu sur les Israélites et sur les nations ? Bien loin de porter la paix au monde, il a augmenté la discorde, la guerre, la désunion et la diversité des sectes. Il ne s'est point assis sur le trône de David, il ne s'est point conservé dans la possession de son royaume et il n'a pas maintenu son peuple dans la vérité : sa famille était des plus communes, la tribu de Juda dont il était n'a jamais été appelée par les Prophètes au royaume, et toutes Les actions de sa vie sont assez connues pour convaincre les plus incrédules, qu'elles n'étaient pas compatibles avec celles que doit infailliblement faire le véritable Messie.

Les docteurs chrétiens croient se sauver en disant que Jésus-Christ n'a pas régné corporellement et qu'il n'a occupé le trône de David que spirituellement ; qu'en établissant l'église chrétienne il a perpétué le royaume de David, qu'il a fait jouir les créatures de la paix de l'ame, que son règne sera perpétué et qu'on doit uniquement s'attacher au sens mystique et spirituel de la Prophétie et non au sens littéral. Je ne vois pas d'autres raisons pour soutenir une explication si chimérique que celle de vouloir absolument que ce soit la véritable, parce qu'il est impossible d'en donner une solide, comme celui qui, ayant expliqué une énigme à sa manière, soutient hardiment que son sens est le seul véritable, malgré tout ce que celui qui l'a faite lui peut dire pour le convaincre de son erreur. C'est une volonté despotique qui prouve ce qu'il a avancé : Dieu n'en fait pas tant pour ce qui regarde le salut des ames. Il est surprenant qu'on ne veuille pas s'apercevoir que cette explication est contradictoire et ne saurait subsister ; parce que, si le Messie, comme dit le texte sacré, devait s'asseoir sur le trône de David, il fallait nécessairement que ce fût corporellement, David n'ayant jamais eu de trône ni de règne spirituel, mais un règne comme celui de Saül son prédécesseur et comme les autres rois ses successeurs. Il n'appartient qu'à Dieu de régner spirituellement, et il n'y a point d'endroit dans toute l'Écriture qui puisse nous faire comprendre qu'il doive communiquer sa toute-puissance à personne. Les royaumes de ce monde sont bien différents de celui du Seigneur, il les gouverne tous du

séjour de sa gloire sans avoir besoin de se transformer pour venir en gouverner un sur la terre. Pourquoi tirer son origine de la maison de David, la sienne étant de toute éternité et infiniment plus illustre ? Pourquoi se mettre dans le ventre d'une femme et venir au monde comme le reste des créatures, se dépouillant de sa toute-puissance pour traîner une vie languissante et exposée à toutes les infirmités humaines, et tout cela encore pour ne pas convaincre toute la terre qu'il était le véritable Messie ? Il ne s'est jamais approprié ce trône que pour y placer un juste qui doit conduire son peuple dès qu'il sera rassemblé. Les raisons que j'ai déduites pour prouver l'impossibilité de la pluralité d'êtres, de l'ordre absolu et irrévocable que Dieu a imposé à toutes les créatures en leur commandant de n'admettre qu'un seul Dieu et de le servir éternellement, sont évidentes pour convaincre les esprits les plus obstinés que ce trône de David où doit s'asseoir le Messie est temporel, et que toutes les subtilités dont se servent les docteurs chrétiens pour Insinuer le contraire, n'ont aucun fondement solide. Ils assurent tous qu'à la venue du Messie le sceptre devait sortir de la maison de Juda, se fondant sur ce que le Seigneur dit dans la Genèse, le sceptre ne sortira pas de in maison de Juda jusqu'à ce que le Silo vienne, et qu'en effet la couronne d'Israël qu'avaient possédée les enfans de David en est sottie à la venue de Jésus-Christ ; mais, cela supposé, continent peut-on dire en suivant le sentiment du Prophète, que le Messie affermira et maintiendra le royaume de David dans la maison de David, à moins qu'ôter et détruire ne soit la même chose qu'affermé et maintenir ? Comment peut-on croire que cet enfant soit en effet le véritable Messie ? S'ils le font descendant de David, Silo qu'ils prétendent être le Messie, ne saurait accomplir cette Prophétie par sa venue ; puisque alors le sceptre, disent-ils, sortira de la maison de Juda.

En vérité dès explications si fort opposées au bon sens ne peuvent tout au plus servir qu'à embarrasser des esprits faibles : ceux qui l'ont assez solide pour développer toutes ces contradictions, en s'attachant au véritable sens du Prophète, ne sauraient croire que par cet enfant dont il parle, il ait prétendu annoncer le Messie, outre que s'il devait établir son royaume dans le ciel comme Dieu, et non point comme homme sur la terre, il n'y avait pas d'autre nécessité d'être descendant de David que celle que les Chrétiens ont supposée sans raison, afin de choisir pour leur Messie un homme dont la famille et la généalogie sont si douteuses que les évangélistes mêmes s'y sont mépris ; et sans considérer qu'ils devaient s'accorder sur un point si

important, ils ont seulement prétendu le faire descendre de là race royale de David. Quand même nous leur accorderions ce point, comment peuvent-ils prouver que sa venue a apporté la Paix Spirituelle au monde, comme ils l'assurent ? Les Juifs, qui étaient les seuls qui en devaient jouir, suivant la promesse de Dieu, n'ont pu le faire, puisqu'ils n'ont point ajouté de foi à ce Messie ; et les Chrétiens n'en goûtent pas mieux les fruits, quoiqu'ils l'aient adopté pour tel. Ce n'est aussi que pour les justes que le Messie a apporté cette paix spirituelle, disent les docteurs de l'Église. Quelle pitié ! les justes n'ont-ils pas joui dès le commencement du monde du repos et de la gloire, sans que ce Messie ait en aucune manière contribué à leur salut, n'étant venu au monde que plus de trois mille ans après sa création. En un mot, comment accorder l'Évangile, qui dit que le Messie n'est pas venu au monde pour mettre la paix entre les hommes, mais la guerre, avec ce que dit le prophète Malachie, que le prophète Elie sera le précurseur du véritable Messie, pour unir les enfans avec les pères et les pères avec les entons, afin qu'à sa venue tout soit dans une concorde et dans une union qui ne s'altère plus à l'avenir. Mais la venue du Messie qu'ils adorent a si fort animé les Chrétiens les uns contre les autres, qu'ils se haïssent comme des ennemis et se font une guerre qui ne finit jamais ; ils vivent ensemble dans une contrariété d'opinion sur la Religion qui les a divisés en plusieurs sectes et qui cause entre eux des disputes qui les rendent irréconciliables, jusque-là que tous les catholiques ont pour article de foi que tous les autres Chrétiens qui ne suivent pas leur doctrine sont absolument damnés : ne sont-ils pas obligés d'avouer que la venue de leur Messie ne leur a point apporté de paix temporelle ni spirituelle, et par conséquent qu'ils expliquent fort mal ce passage du Prophète. On trouve à peu près la même chose dans le chapitre cent dix-neuvième. « Il sortira une branche de la tige de

» Jessé, et un rameau fleurira de ses racines ; il
» jugera les pauvres dans sa doctrine, et se déclara-
» rera le juste vengeur des humbles qu'on opprime
» sur la terre. Dans ce temps-là le Seigneur étendra encore sa main pour posséder le reste des
» justes de son peuple ; il réunira les fugitifs d'Israël et rassemblera des quatre coins de la terre

» ceux de Juda qui avaient été dispersés. » Et, continuant à parler de ce rétablissement jusqu'au seizième verset, il dit qu'il séchera la mer d'Égypte comme Moïse a fait autrefois.

L'homme le plus savant, l'esprit le plus prévenu de la religion chrétienne osera-t-il soutenir que le Messie qu'il adore ait possédé aucune de ces qualités ? Quels sont les pauvres de la terre qu'il a jugés avec justice ? a-t-il jamais occupé dans ce fameux et souverain conseil du Sanhédrin, à qui Dieu avait uniquement donné le pouvoir de juger, une place qui lui en donnât le droit et l'autorité ? Bien loin de soulager les pauvres, les Évangélistes nous assurent qu'il vivait dans l'indigence, opprimé des nations, aussi bien que des Israélites. Sa vie est digne de pitié : à peine a-t-on connu son nom, lorsqu'il a paru devant cet auguste tribunal pour y être jugé et recevoir sa sentence. Cela prouve évidemment que les pauvres et les humbles dont parle le Prophète sont les enfans d'Israël. Ce sont eux qui ont souffert et qui souffrent encore toutes les calamités et tous les opprobres qui sont connus à toute la terre. Où voit-on les tribus assemblées des quatre coins du monde, comme cela doit arriver au temps que fleurira ce rameau de la tige de Jessé, c'est-à-dire à la venue du Messie ? Quand même les Chrétiens prétendraient être le véritable Israël et qu'ils seraient reconnus pour les Israélites par le peuple de Dieu, pour celui à qui sa divine bonté avait promis le Messie, sa promesse est-elle accomplie dans celui qu'ils adorent ? Il faut, pour nous le prouver, qu'ils nous fassent voir comment ils sont rassemblés dans la Terre Sainte que leurs pères avaient possédée. C'est le seul endroit où ils doivent jouir des fruits de cet avènement ; ils sont aussi épars dans différentes parties du monde que les Juifs les plus errans, et Jérusalem est occupée par une nation qui les traite avec la même hauteur qu'ils traitent eux-mêmes les Israélites. C'est donc une fausse explication que les auteurs chrétiens donnent à la prédiction du Prophète, et ce que je puis uniquement dire en leur faveur, c'est que, s'ils en donnaient une véritable, ils seraient obligés de renoncer à leur religion.

Si nous consultons le prophète Jérémie, nous trouverons que le véritable Messie doit produire, par sa venue, les mêmes effets que ceux qu'annonce Isaïe, qu'il doit avoir les mêmes marques pour être reconnu. « Je rassemblerai, dit-il, les brebis qui

- » seront restées de mon troupeau, je les ferai venir
- » à leurs champs ; elles reviendront de toutes les
- » terres dans lesquelles je les aurai chassées ; elles
- » croîtront et se multiplieront ; je leur donnerai des
- » pasteurs qui auront soin de les faire paître ; elles
- » ne seront plus dans la crainte et dans l'épouvante,

» et le nombre s'en conservera sans qu'il en man-
» que une seule, dit le Seigneur. Dans le temps
» qu'elles viendront je susciterai à David une race
» juste ; un roi régnera, qui sera sage et qui agira
» selon l'équité et qui rendra la justice sur la terre.
» En ce temps-là Juda sera sauvé, Israël habitera
» dans ses maisons sans rien craindre, et ils diront
» vive le Seigneur, qui a tiré et qui a ramené la se-
» mence d'Israël de la terre d'aquilon et de tous
» les pays dans lesquels je les avais chassés, afin
» qu'ils habitent de nouveau dans leurs terres. »

Je ne sais comment on pourrait appliquer des paroles si claires au Messie que les Chrétiens révèrent, ni comment on peut concevoir que tout ce que Jérémie nous promet soit arrivé spirituellement ; ne vaudrait-il pas mieux dire que le mystère de la foi n'a point de raison, et que l'on croit aveuglément ce que l'on veut croire ? La dispute cesserait, les nations vivraient dans l'ignorance, et tant de faux jours qu'on donne aux Prophéties ne feraient point connaître à ceux qui ont un peu de sens et de raison que les efforts que l'on fait pour prouver une chose impossible servent pour démontrer que les enfans d'Israël, qui attendent l'effet immuable des promesses de Dieu, sont dans le véritable chemin. Où sont les brebis égarées que Jésus-Christ a rassemblées ? Les Israélites qui vivaient de son temps dans la Terre Sainte y sont restés très long-temps après sa mort, de la même manière que pendant sa vie. Ce n'est que par la persécution des nouveaux maîtres qui l'ont conquise qu'ils ont été obligés d'en sortir et de se répandre par tout le monde, ce qui est un effet évidemment contraire à la promesse du Seigneur, qui doit les unir à la venue du Messie. Les Chrétiens sont-ils restés plus unis pour avoir voulu usurper ce qui ne leur appartenait pas, et pour avoir pris le nom du peuple choisi de Dieu ? Oseraient-ils dire qu'ils goûtent ce repos, cette tranquillité et cette union promise, et que le Messie qu'ils adorent devait absolument leur procurer ? Pendant combien de siècles après la mort de leur rédempteur n'ont-ils pas été opprimés par les Romains ? Leur martyrologe est rempli des tourmens qu'on leur a fait souffrir ; l'Église grecque a été et est encore actuellement persécutée par les Turcs ; les Goths et plusieurs autres nations barbares ont presque détruit l'Église romaine. Il est inutile d'exposer aux yeux de presque toute la terre les désordres, les dissensions et les guerres que nous voyons tous les jours pour les diverses

sectes qu'il y a dans le Christianisme. Les Protestans assurent que peu d'années après l'institution de l'Église, le pape qu'on y a établi pour chef y a introduit l'idolâtrie, et qu'il s'y est glissé un million d'abus, que Luther et Calvin, les deux premiers réformateurs, ont réprimés : il est arrivé tant d'autres changemens si considérables dans l'Église primitive, qu'on ne la reconnaît presque plus. Les seuls Vaudois des montagnes de Savoie se sont purement conservés dans la première institution du Christianisme. Pendant douze cents ans le reste de la Chrétienté s'est plongé dans l'idolâtrie, en se soumettant à l'autorité du pape. Voilà l'apologie des Protestans. Écoutons les Catholiques romains. Ils pleurent l'erreur et l'aveuglement des hérétiques, nom qu'ils donnent communément à tous ceux qui n'obéissent pas à l'évêque de Rome ; ils détestent Arius et tous les autres qui ont interrompu les progrès de l'Eglise romaine, qui en ont diminué la grandeur et la puissance. Ils abhorrent Luther et Calvin, qui ont soustrait à l'autorité du pape tant de royaumes et tant de provinces par leur pernicieuse réforme. Les Catholiques romains diffèrent tant entre eux dans le culte de leur religion, que les Arméniens et les Moscovites sont déclarés schismatiques par les conciles. Si nous passons en Afrique, à peine y trouverons-nous des vestiges du Christianisme. C'est pourtant la seule partie du monde qui l'a d'abord généralement embrassé. Elle ne reconnaît plus que la loi ridicule de Mahomet ; les Asiatiques sont tous infectés de la doctrine de cet imposteur, et disent qu'ils ne sauraient comprendre que Dieu se soit renfermé dans le ventre d'une femme pour devenir homme, et qu'il est impossible qu'il soit mort. Peut-on, malgré tant de preuves si incontestables, soutenir que le véritable Messie soit en effet venu, puisqu'on ne jouit d'aucun des biens temporels ni spirituels promis par son avènement ? On ne goûte point ce repos, cette union, cette uniformité de sentimens pour le culte de Dieu et pour l'observation de sa sainte loi et de ses préceptes.

On trouve dans l'Évangile que le Messie n'est pas venu pour les gentils, mais seulement pour sauver les brebis qui avaient péri d'Israël, Cela s'accorde parfaitement avec une des qualités essentielles que doit avoir le Messie suivant ce que dit le prophète Ezéchiel : « Je sauverai mon peuple, mon troupeau, et il ne sera plus exposé en proie. Je susciterai sur mes brebis un pasteur pour les paître, » Et personne ne peut dire avec la moindre apparence de vérité que Jésus-Christ ait jamais été le pasteur de ces brebis égarées, ni qu'il les ait rassemblées dans un troupeau. Il s'est égaré lui-même, et par le

peu de respect qu'il a eu pour la loi de ses pères, il a obligé le sacré conseil du Sanhédrin à le condamner à la mort. Si la sentence qu'on a prononcée contre lui n'avait pas été juste, il se serait trouvé quelqu'un des juges dans ce sage tribunal qui aurait entrepris sa défense ; mais ses actions étaient si condamnables, que quand on publia, selon la formalité ordinaire, que s'il y avait quelqu'un qui pût déclarer quelque chose en sa faveur, il se montrât pour voir s'il y avait moyen de l'absoudre ou de le condamner à une punition moins rude que la mort, il ne se trouva personne qui entreprit de le justifier. Si le règne du Messie n'a pas été sur la terre, si les brebis qu'il a rassemblées sont l'Israël spirituel, et si tous les effets des promesses divines ne doivent s'accomplir que dans le ciel, toutes les Prophéties sont inutiles pour ce qui regarde la venue du Messie, puisqu'on ne pouvait le connaître ni le distinguer d'entre les autres hommes que par des marques d'irrévérence contre les préceptes de Dieu et d'impiété pour toutes les choses sacrées. Depuis la création du monde, tous les hommes savent qu'il dépend d'eux d'être appelés à la gloire pour y jouir de la béatitude ou d'être condamnés à l'enfer pour y souffrir des tourmens qui ne finiront jamais.

Le Seigneur a fait annoncer par tous les Prophètes quel devait être le Messie qu'il enverrait pour racheter les enfans d'Israël. Ils déclarent tous à quelles marques et par quels endroits ils pourront le reconnaître sans se méprendre, prévoyant qu'il arriverait un jour qu'il s'élèverait parmi eux quelque Israélite que les nations traiteraient de Dieu et recevraient avec le même respect qu'ils doivent au Créateur du ciel et de la terre, qu'ils le nommeraient le Messie véritable, et qu'après avoir subjugué les Israélites, ils les obligeraient par leurs persécutions à se déclarer de leur parti, à abandonner le vrai Dieu pour suivre celui qu'elles s'obstinent d'adorer.

Les Prophètes disent tous que ce sera un d'entre les enfans d'Israël que le Seigneur choisira pour être leur roi, leur pasteur et leur Messie ; mais il doit être homme et descendant de David, sans qu'il puisse s'arroger les attributs de la Divinité ; et quoiqu'ils soient dispersés parmi toutes les nations depuis plusieurs siècles, ils ne peuvent se tromper, parce qu'ils ne voient aucune des marques que doit avoir infailliblement le Messie qu'ils attendent dans celui qu'on leur dit être venu. C'est par une Providence divine que les Chrétiens ont si fort élevé celui qu'ils adorent ; peut-être auraient-ils pu séduire les Israélites, s'ils s'étaient contentés de lui donner les qualités que les Prophètes lui ont attri huées ; les honneurs, les charges et l'estime des autres nations les auraient peut-être éblouis, tout le monde préférant le

repos, les grandeurs et une satisfaction éclatante aux persécutions et aux opprobres.

Les Chrétiens mettent tout en œuvre pour obscurcir ce que le Seigneur a fait annoncer si clairement aux enfans d'Israël. Vous êtes mon peuple et je serai votre Dieu, et mon serviteur David sera votre roi. Il y a bien de la différence entre le Dieu d'Israël, ou le roi qui doit le gouverner avec équité et le maintenir dans l'amour et la crainte de Dieu. Ils ont beau dire que c'est la même chose, que c'est Dieu qui est le roi et le pasteur d'Israël, si sa divine bonté avait résolu de se communiquer lui-même à son peuple en prenant la qualité que les Chrétiens lui donnent, il lui aurait fait connaître sa volonté sans l'obliger à persévérer dans un péché si énorme ; il n'aurait pas voulu condamner tant de millions d'âmes qui n'ont jamais voulu suivre la religion chrétienne, et n'aurait jamais pu permettre que ses véritables héritiers eussent été les seuls frustrés de la succession qu'il leur a formellement promise. On doit considérer que jamais aucun des Prophètes ne parle du Messie, qu'il ne détermine en même temps ses qualités, sans que les fonctions qu'il doit exercer soient exprimées, surtout celles de retirer les enfans d'Israël d'entre les nations et de les rassembler dans l'héritage de leurs pères. S'il ne commence point par cet ouvrage, il ne leur est pas permis de le reconnaître sans offenser le Seigneur. Comment n'est-il fait aucune mention de sa mort ni de sa résurrection, quoique, selon la doctrine chrétienne, ce soient les deux arcs-boutans sur lesquels ils établissent leur adoration ? Peut-on croire que les Prophètes aient tous oublié des marques aussi essentielles, quand ils nous ont fait un détail de toutes celles que doit avoir le véritable Messie ? La raison empêche d'y ajouter la moindre foi, et il faut absolument vouloir se laisser séduire pour suivre une opinion si peu probable. Le texte sacré ne nous dit pas qu'il doit venir un Messie, il nous promet seulement qu'au temps de la rédemption le Seigneur nous donnera un roi pour nous gouverner et pour montrer aux nations le rétablissement de notre royaume et la grandeur de notre domination. C'est un roi que les enfans d'Israël doivent attendre, et personne n'osera soutenir que Jésus-Christ ait jamais possédé aucun trône. Dès qu'on a su qu'il prenait le nom de roi, il a été cité devant cet auguste sénat, et il a été condamné à la mort comme plusieurs autres qui se sont donné cette qualité du temps de Félix, de Faustus, de l'empereur Adrien, et qui, pour ne pas pouvoir prouver qu'ils avaient les marques requises, ont subi le même supplice.

Les docteurs chrétiens prétendent que cette rédemption est spirituelle, c'est-à-dire pour les âmes seulement ; que par elle le royaume du démon est fini ; que Dieu seul doit régner sur le genre humain ; que leur Messie les a délivrés de la condamnation et de la mort éternelle qu'ils devaient souffrir pour le péché d'Adam ; que la mort de Jésus-Christ a affranchi les hommes des afflictions auxquelles ils étaient exposés avant sa venue, et que c'est ce que Dieu a promis dans la Loi et les Prophètes. Il n'y a pour les convaincre de leur erreur, qu'à lire ce qui est exposé dans les livres précédens, ils verront que la rédemption temporelle est promise en même temps que la spirituelle. Il n'y a pas un seul texte qui parle de l'une sans l'autre ; et pour ne point fatiguer le lecteur par des redites, qu'il lise le psaume 97, où le Prophète-roi invite toutes les créatures à louer le Créateur. Chantez au Seigneur un nouveau cantique, parce qu'il a fait des prodiges. Sa droite et son saint bras nous a sauvés par sa gloire. C'est par ces admirables effets que les Israélites doivent reconnaître le Messie. Les nations seront témoins de cette grandeur, et c'est à leurs yeux que se doit exécuter la promesse immanquable de Dieu, qui veut que ces deux rédemptions fassent admirer par toute la terre sa toute-puissance, et qu'il n'y ait pas une seule créature qui puisse douter de ce qu'il a fait annoncer par les Prophètes. Comment les nations peuvent-elles ajouter la moindre foi à une rédemption spirituelle, si elles ne croient pas les effets d'une rédemption temporelle ? Par quel endroit pourrait-on les persuader que les enfans d'Israël doivent jouir un jour de la grace du Seigneur, si elles ne croient pas tous les maux et tous les opprobres dont ils sont accablés ? Dieu n'exercera pas moins sa miséricorde que sa justice, et puisqu'il leur a promis de ne les point exterminer, mais de mettre fin à leurs misères en les rassemblant dans la Terre-Sainte, ils attendent avec une constance inébranlable l'heureux jour auquel les nations verront ce prodigieux changement.

CHAPITRE VI.

Où l'on réfute les raisons que les Chrétiens allèguent pour prouver que le Messie doit mourir pour le genre humain.

L'Eglise chrétienne, pour pouvoir s'établir, a été obligée de supposer que le Messie devait mourir innocent pour être le rédempteur des âmes ; elle veut que le chapitre 53 du prophète Isaïe soit celui qui a annoncé dans la personne de Jésus-Christ le véritable Messie que les Juifs attendaient ; c'est la base sur laquelle la religion chrétienne est fondée. Mais si l'on peut prouver évidemment que c'est contre la vérité, il ne restera plus aux chrétiens aucun prétexte pour expliquer ce chapitre en leur faveur.

Il faut les convaincre que le Prophète n'a pas plus annoncé la mort de Jésus-Christ que celle du premier innocent que l'on peut avoir fait mourir. Les Chrétiens soutiennent que Dieu qui est infini a été offensé par le péché d'Adam qui est d'une nature infinie ; que c'est un péché originel qui a été communiqué à tout le genre humain, et que pour ce péché Adam, aussi bien que les autres hommes, sont restés ennemis de Dieu, esclaves du Démon, enfans de la fureur, condamnés à l'enfer et bannis du séjour de la gloire. Ils ajoutent qu'il n'était pas au pouvoir d'Adam, ni d'aucun autre mortel, d'expier par aucune pénitence, ni par aucun repentir, un crime infini, réservé uniquement à la puissance de Dieu pour l'absoudre, parce que toutes les œuvres des hommes étant bornées, elles sont défectueuses. Le péché du premier homme était si énorme qu'il a, dit-on, attiré sur le genre humain la réprobation du Seigneur, qui, par son pouvoir absolu et par sa miséricorde infinie, pouvait bien permettre que ce grand crime se fût expié par une véritable contrition du genre humain, mais qui, pour rendre sa justice plus éclatante, a voulu se transformer lui-même pour effacer par sa mort la désobéissance du premier homme. Le sang d'un innocent ne suffisait pas pour laver l'offense de tant de coupables ; il fallait un homme d'un mérite infini, un fils de Dieu, en un mot Dieu lui-même, pour racheter par sa mort le genre humain de la damnation éternelle ; et pourvu qu'on ait la foi pour une chose aussi impossible, on est assuré de son salut ; il n'y a qu'à se persuader que Dieu s'est fait homme pour purifier les péchés

commis jusqu'à son avènement, et ceux qu'on commet tous les jours pour être entièrement absous.

Il est étonnant que le Christianisme, pour ne point être exposé à rendre raison d'une doctrine si fort opposée à la vérité et au bon sens, n'ait point embrassé les doctrines d'Arius. Cet hérésiarque avait bien mieux concilié les attributs du Messie qu'il reconnaissait. Il soutient qu'il était homme d'une justice et d'une probité exacte, mais sujet comme les autres à toutes les infirmités humaines. Il n'y a pas un des Apôtres contemporains de Jésus-Christ et spectateur de son supplice qui l'ait jamais déclaré Dieu. Ce glorieux titre ne lui a été donné que plus de trois cents ans après sa mort ; saint Paul, le plus savant et le plus éclairé des Apôtres, qui seul a converti au Christianisme plus de nations que tous les autres ensemble, le nomme dans la première épître qu'il écrit aux Hébreux, la splendeur de la gloire divine et la vive image de sa substance. Il n'y a rien de nouveau ni de surnaturel dans ces épithètes. La Genèse nous apprend que Dieu a fait l'homme à sa ressemblance, et tous les justes, tous les serviteurs de Dieu sont la splendeur de sa gloire, sa divine bonté la faisant éclater aux yeux de toutes les créatures, dans ceux qui suivent religieusement sa sainte loi et ses ordonnances. Il est vrai que saint Paul n'aurait jamais osé écrire aux Hébreux, qu'il connaissait trop ennemis de la pluralité des dieux, que Jésus-Christ l'était ; il avait dessein de les convertir, et cette seule qualité, cet attribut aurait éloigné de ses sentimens tous ceux qui, sans cela, y auraient pu faire la moindre attention ; et puisque cette lumière de l'Eglise n'a pas donné ce titre à son Messie, il a cru sans doute qu'il était homme doué de perfections qui l'élevaient au-dessus de tous les autres.

Le texte sacré, qui est la seule règle que nous devons suivre, ne nous apprend point que le péché d'Adam soit d'une nature infinie, qu'il soit resté esclave du démon, ainsi que sa postérité. Les Prophètes n'en font aucune mention. Saint Paul, pour introduire le Christianisme parmi les Israélites, leur a prêché cette doctrine ; mais ils se sont contentés de croire ce que Dieu leur a dit, qu'il avait puni le premier homme pour le péché qu'il avait commis. Il fixe un nombre de générations quand il veut châtier un pécheur. C'est la sentence du Seigneur ; toute la postérité d'Adam n'y est pas comprise ; il n'y a pas de clause qui la condamne à son inimitié éternelle. L'homme étant borné, ses actions, bonnes ou mauvaises, ne sauraient être infinies. Quand l'homme pèche, il n'a point en vue d'offenser le Seigneur ; son appétit sensuel préoccupe sa raison, l'entraîne dans le péché, et par les

soins qu'il se donne de le cacher, il s'imagine qu'il le dérobe à la connaissance de son créateur. La réponse que lui fit Caïn, après avoir tué son frère Abel, prouve parfaitement cette vérité ; tous les pécheurs sont dans le même sentiment, et le plus criminel ne croit point offenser Dieu dans le moment qu'il s'égare et qu'il commet le plus grand forfait. Il n'y a que les bonnes œuvres, le repentir, la pénitence, qui se fassent en public et de propos délibéré, pour se rendre agréables à Dieu et pour mériter sa grace. Ce sont les seules actions de l'homme qui soient d'une perfection et d'un prix infini, par rapport à l'infinité divine à laquelle elles se rapportent. Les péchés ni les mauvaises actions ne sauraient être tels, parce qu'il n'y en a point qui se puissent diriger à sa bonté infinie, l'intention des pécheurs n'étant point de l'offenser. Mais supposons que la perversité de l'homme l'empêche de satisfaire à ce qu'il doit à son créateur ; que son inclination au péché le mette hors d'état de mériter sa grace, il ne s'ensuit pas pour cela que la justice divine soit imparfaite. Si, pour expier l'offense qu'elle fait à son créateur, il fallait que la créature périt, ce serait directement contre sa justice, contre sa miséricorde infinie et son pouvoir absolu.

Les docteurs de l'Eglise qui, pour soutenir une opinion qui n'a pas même l'apparence de la vérité, cherchent à éblouir les gens qui n'ont point d'étude ou qui ne veulent point se donner la peine d'examiner leurs raisons, assurent que la justice de Dieu est égale à celle des hommes, et que s'il ne l'exerçait pas avec la même circonspection, il serait injuste, tout comme les juges d'un tribunal, qui ne peuvent, sans se rendre coupables, prononcer une sentence contre les lois établies par le souverain. Peut-on sans impiété avancer un système si peu respectueux envers le souverain juge du monde ? Son pouvoir infini le rend indépendant de tout. Malheur aux pécheurs s'il les jugeait avec toute la rigueur qu'ils méritent. Il exerce sa justice quand il les châtie ; mais il y mêle sa miséricorde pour modifier les peines qu'il pourrait leur infliger justement, et quelquefois même pour leur pardonner tout-à-fait. Il est aussi juste quand il fait mourir les innocents de Chanaan que quand il pardonne aux coupables de Ninive. Toute la terre l'admire quand il condamne Saül et qu'il pardonne à David. Le Seigneur dirige tout avec un mystère que nous ne pouvons développer, mais que nous sommes tous obligés de révéler. Il exerce également sa justice en pardonnant ou en condamnant le même péché, et par conséquent il n'y a aucune comparaison de la justice de Dieu à celle des hommes, qui ne font que se conformer à des lois établies par des hommes. Par quelle raison n'aurait-il pas voulu

pardonne le péché d'Adam repentant ? Pourquoi n'aurait-il pas pu le faire ? Pourquoi ne se serait-il pas servi de sa miséricorde envers son premier ouvrage et aurait-il voulu perdre sa postérité ? Sa divine bonté, sa clémence infinie s'est contentée de la satisfaction que lui a pu donner le premier homme et du sincère repentir de son péché. Le texte sacré nous en assure. « Je ne mépri-

» serai pas, dit-il, le pécheur repentant. Je ne
» veux pas la mort du pécheur, je veux qu'il se
» convertisse et qu'il vive, et quoique ses péchés
» soient rouges comme écarlate, je les laverai et
» blanchirai comme la neige quand il affligera son

» ame et se convertira. » Voilà de quelle manière le Seigneur le promet. Il n'exige pas de l'esprit humain des choses impossibles ; il ne s'est imposé à lui-même aucune loi pour empêcher l'action et l'effet de sa miséricorde. Quoi donc ! Ne saurait-il pardonner le pécheur repentant sans être obligé d'en rendre compte ? On ne saurait borner sa liberté et son pouvoir infini sans se rendre coupable de profanation et de sacrilège, et quand les hommes croient qu'il y a dans ses actions quelque chose qui répugne à leur raison, c'est qu'elle est trop faible pour comprendre la fin de ses divines œuvres. Si le pécheur, suivant la doctrine chrétienne, ne peut expier ses péchés, à moins qu'il n'y satisfasse avec la dernière exactitude, la miséricorde de Dieu devient inutile. Quand un débiteur paie ses dettes suivant la teneur de ses obligations, il n'a besoin d'aucune grâce de son créancier, et si, par la mauvaise situation de ses affaires, un de ses amis paie pour lui, la dette n'en est pas moins payée et acquittée, et celui qui l'a reçue ne saurait dire qu'il a eu la moindre indulgence pour lui ; ce n'est qu'à son ami à qui il est redevable. Il en est de même quand Dieu veut que le pécheur expie à la rigueur les fautes qu'il a commises ou celles d'un autre ; sa miséricorde ne saurait agir, ce qui répugne à la vérité et au bon sens. Le texte sacré le déclare en termes formels : La miséricorde de Dieu est répandue dans toutes ses œuvres.

Quoique l'on veuille soutenir que pour rentrer dans la grace de Dieu il faut totalement satisfaire à sa justice, les chrétiens ne sauraient prouver qu'ils y sont rentrés par la mort du Messie qu'ils adorent ; c'était un homme juste selon les principes de leur religion ; saint et innocent, il n'avait aucune part au péché d'Adam. Peut-on imaginer rien de plus injuste que de faire mourir l'innocence pour expier le crime des impies ? Le Seigneur fera-t-il

périr le juste pour sauver le coupable ? Il nous assure positivement le contraire, puisqu'il dit que chacun mourra pour son péché. La justice distributive consiste à donner à un chacun ce qui lui appartient, et quand la miséricorde divine modère le châtement du pécheur, c'est avec une telle rectitude que cette modération s'appelle justice divine. Mais il n'y aurait point d'équité si l'innocent payait pour le coupable. Les enfans des Amalécites ne mouraient pas pour les péchés de leurs pères, mais par une prescience divine qui les connaissait aussi méchans qu'eux.

Il en est arrivé de même au temps du déluge où le Seigneur permit que plusieurs hommes qui n'avaient pas commis de crimes mourussent, prévoyant qu'il fallait purifier le monde de toutes les mauvaises actions qu'ils auraient commises s'ils eussent vécu, et que par conséquent cette punition prématurée était nécessaire. Quand David par ordre de Dieu fit mourir les petits-fils de Saül, c'est parce qu'ils avaient été complices de la mort des Gabaonites. C'est par cette punition que son saint nom devait être purifié en punissant la prévarication de l'ancien serment de Saül et de sa famille que l'Écriture nomme la maison de sang. Dieu a voulu exterminer cette famille, mais il n'a jamais fait mourir un homme pour punir le péché qu'il avait commis. Le Seigneur jugea sa mort nécessaire, parce qu'il savait que sa vie aurait été un gouffre de péchés et de crimes. Il est impossible qu'un homme commette une mauvaise action et qu'un autre en soit puni. Les juges établis dans le monde ont inventé la gène, la torture et plusieurs autres manières de tourmenter les méchans pour les condamner avec plus d'exactitude, et afin que leur sentence ne soit rendue qu'après avoir examiné leur crime avec toute la circonspection imaginable, la manière dont ce crime a été commis, et celui qui l'a commis. C'est de Dieu qu'ils tiennent leur pouvoir et c'est dans sa divine loi qu'ils ont puisé toutes celles qui s'observent sur la terre : et puisque Dieu ne peut pas faire que le péché de l'un soit l'action de l'autre, il ne saurait vouloir exercer sa justice sur l'innocent et sauver le coupable ; d'où il suit évidemment que le Messie des chrétiens étant le symbole de l'innocence, ne pouvait être puni d'un péché commis tant de siècles avant sa venue ; et l'on ne saurait accuser les Juifs de l'avoir fait mourir, puisque suivant la doctrine chrétienne il n'était venu au monde que pour cela. Les Israélites ont donc exécuté par cette mort le décret de la justice divine et les chrétiens leur doivent leur salut. Avec quelle ingratitude paient-ils la plus importante obligation. On répliquera, sans doute, que le genre humain éprouve encore aujourd'hui la malédiction

que Dieu a prononcé contre Adam et sa postérité, quoique lui seul et sa femme aient commis le péché, et qu'ainsi Dieu punit tous les hommes du péché que les deux premiers ont commis. Comme je prétends répondre dans un autre endroit plus amplement à cette objection, je dirai ici en peu de mots qu'il est vrai qu'Adam a été châtié pour son péché, mais que cette punition a été proportionnée à la nature humaine. Le Seigneur avait donné au premier homme de grands privilèges pour la vie, s'il avait su se contenir dans le respect et dans l'obéissance qu'il devait à son créateur ; mais ayant transgressé ses commandemens, lui, sa femme et sa postérité en ont été privés parce qu'ils ne les tenaient que de la grace du Seigneur et non point de sa justice. Ce n'est donc pas une conséquence que, parce que les hommes ne jouissent plus de cette grace accordée à Adam avant son péché, ils soient encore châtiés pour ce péché. Il y a une très grande différence entre être affligé de la colère ou de la justice de Dieu et n'être plus en possession de sa grace, qu'il a retirée du genre humain parce qu'il s'en est rendu indigne. Les hommes sont restés doués de toutes les perfections dont la nature humaine est susceptible quoique exclus de cet admirable privilège. Ce n'est pas une punition de Dieu envers eux pour le péché d'Adam ; ils ne jouissent plus, il est vrai, de la même grace que le Seigneur leur avait accordée, mais l'innocent n'est pas puni pour le coupable, ce qui serait contraire à la parfaite rectitude de Dieu qui est inséparable de toutes ses œuvres.

On dira, sans doute, que le Messie est mort pour les hommes volontairement, et que par conséquent ce n'est pas Dieu qui a condamné un innocent à la mort ; c'est par un acte volontaire qu'il l'a soufferte, c'est le désir de racheter les hommes au prix de sa vie pour obtenir du Seigneur le pardon de leurs péchés. Cette doctrine est à mon sens diamétralement opposée à la raison. Si un homme juste vouloit mourir pour sauver un criminel condamné par la justice, sa proposition serait-elle reçue ? Pourra-t-on me nommer un tribunal où l'on ait souscrit à une offre semblable ? Tout le monde se soulèverait contre une sentence qui relâcherait un criminel pour faire mourir un innocent. Ce serait bouleverser l'ordre de la nature, autoriser le crime et remplir toute la terre d'horreur, si l'on exterminait les justes et si on laissait les criminels impunis. Je ne saurais comprendre comment les chrétiens osent avancer que le Père éternel, souverain juge de tous les juges et le parfait modèle de l'équité, a envoyé son fils qu'il a fait homme par l'organe du Saint-Esprit dans la seule intention de le faire

mourir pour le salut du genre humain ; ce qui prouverait infailliblement que le Père éternel et le Saint-Esprit n'auraient pas seulement consenti et souscrit à une mort injuste, mais qu'ils l'auraient ordonnée, qu'ils auraient même, avant la naissance de Jésus-Christ, réglé toutes les actions de sa vie, ou pour qu'elles fussent criminelles afin de rendre sa condamnation juste, ou pour le faire mourir sans l'avoir mérité. Ce que l'Évangile nous apprend ne s'accorde guère avec ce raisonnement. Jésus-Christ dans le jardin des Olives prie le Père éternel de le dispenser, s'il est possible, de boire ce calice d'amertume, mais que, s'il n'est pas possible, sa volonté soit faite. Saint Paul dit qu'il a été obéissant jusqu'à la mort qu'il a soufferte sur la croix. Puisqu'il était le symbole de l'innocence, cette punition ne saurait être imputée aux juges qui l'ont condamné, ils n'ont été tout au plus que les exécuteurs de la volonté du Père éternel qui avait résolu de toute éternité la mort d'un innocent pour sauver tant de coupables. D'où vient que saint Paul maudit l'homme qui pend à la croix ? Cet apôtre a-t-il voulu maudire son rédempteur ? Est-il permis de croire que Dieu, pour sauver son peuple, se serait servi d'un homme qui est maudit par saint Paul ? On ne saurait reconnaître dans les perfections infinies de Dieu qu'il ait ordonné de faire périr un innocent pour sauver les coupables, et pour purger le monde des malfaiteurs, dont il est, malgré ce décret, toujours resté rempli.

La seule conséquence qu'on puisse tirer de tous ces raisonnemens, c'est que la miséricorde de Dieu est bornée, quoique nous soyons obligés de croire qu'elle est infinie envers les créatures. Il était inutile que le Seigneur revêtît la nature humaine, qu'il vînt au monde, qu'il y souffrît la mort pour effarer le péché d'Adam et de tous les hommes, un seul trait de sa miséricorde suffisait pour opérer cette sanctification. Nous avons tant de marques de sa bonté et de sa toute-puissance, que nous ne pouvons dire, sans commettre un sacrilège, qu'il a voulu prendre des précautions qui ont pu causer tant de désordres dans le monde et le priver de sa grace, pour effacer le péché de désobéissance que le premier homme a expié par les afflictions qu'il a souffertes pendant sa vie et par sa pénitence. Les hommes qui n'ont pas pu ajouter foi à une transformation si peu vraisemblable ont vécu et sont morts dans le péché et se sont rendus indignes de la miséricorde du Seigneur, quoique ce soit néanmoins par sa Volonté qu'ils sont restés dans l'aveuglement, puisqu'il leur défend dans le texte sacré d'ajouter foi au Messie qui ne se fera point connaître par les marques évidentes qu'annoncent les Prophètes avec tant de soin et qui ne retirera

point les Israélites d'entre les nations, auxquelles il fera voir toute la grandeur de sa gloire. C'est par un acte éclatant de sa bonté et de sa justice que se doit faire ce miracle, comme dit le prophète Ezéchiel : C'est pourquoi, maison d'Israël, je jugerai chacun selon ses voies, dit le Seigneur votre Dieu. On trouve dans les paroles suivantes des preuves de sa miséricorde et de sa justice : « Con-

» vertissez-vous et faites pénitence de toutes vos ini-

» quités, et l'iniquité n'attirera plus votre ruine ;

» écarterez loin de vous toutes ces actions de perfi-

» die par lesquelles vous avez violé ma loi, et faites-

» vous un cœur nouveau et un esprit nouveau.

» Pourquoi mourrez-vous, maison d'Israël ? Je ne

» veux point la mort du pécheur et du méchant,

» dit le Seigneur ; qu'il retourne à moi et qu'il

» vive. » Voilà comment Dieu s'explique. Mais les hommes prétendent le

contraire ; le chrétien assure hardiment qu'Israël ni aucune autre nation ne

peut retourner à Dieu ; que, quoiqu'il fasse, il ne peut sortir de l'abîme de

péchés où il s'est plongé ; mais le Seigneur dit que pourvu qu'il se repente,

ils lui sont pardonnés. Cette mort spirituelle, que l'on prétend être

inséparable du pécheur, est tout-à-fait opposée à ce que le Prophète nous

assure par un exprès commandement de Dieu : Pourquoi mourrez-vous,

maison d'Israël ? Cette sentence est bien contraire à celle qui condamne un

innocent à mourir pour des coupables. Tout ce que la divine bonté exige des

hommes, c'est que le repentir suive le crime, qu'ils fassent voir par une

pénitence sincère l'horreur qu'ils en ont, et qu'ils ne tombent pas dans cette

malheureuse récidive. Si Dieu prend tant de soins pour ne point faire mourir

les coupables, comment peut-on se persuader qu'il veut la mort des

innocents ? La Loi et les Prophètes nous assurent le contraire, et la doctrine

chrétienne ne saurait les détruire. Tout y est conforme à la raison, à la

justice et à la miséricorde. Peut-on fermer ainsi les yeux à la lumière ?

Peut-on s'écarter d'un beau chemin pour en choisir un qui nous mène au

précipice ? C'est pourtant ce que font les chrétiens en soutenant avec

opiniâtreté que Dieu s'est soumis involontairement à la mort pour expier les

péchés des hommes qui, par la persévérance dans leurs crimes, nous

convainquent que la mort aurait été inutile quand nous la voudrions croire

véritable. Il est bien plus naturel de penser que chacun sera récompensé ou

puni selon les œuvres qu'il aura faites pendant sa vie.

CHAPITRE VII.

Où l'on prouve que, quoique selon l'opinion des Chrétiens, on puisse appliquer au Messie le chapitre cinquante-troisième d'Isaïe, ils ne sauraient cependant l'appliquer à celui qu'ils reconnaissent pour tel et qu'ils veulent que toute la terre adore.

La vérité du texte sacré touchant la rédemption d'Israël étant établie, et ayant évidemment montré de quelle manière doit s'accomplir la promesse de Dieu, quels doivent être les avantages de la venue du Messie suivant les prédictions des Prophètes ? Après avoir prouvé qu'il doit être le ministre de Dieu et le chef d'Israël racheté, afin qu'il ne puisse jamais se méprendre, et que par les pièges qu'on pourrait lui dresser, on ne puisse le détourner du culte de Dieu et de l'exacte observation de sa sainte loi et de ses ordonnances ; en un mot, après avoir détruit par des raisons très solides, appuyées sur des passages formels de l'Ecriture, toute la doctrine des chrétiens, j'expliquerai le chapitre 53^e d'Isaïe, qui est l'arc-boutant et la base sur laquelle le Christianisme se soutient. Il faut d'abord examiner si ce qui est contenu dans ce chapitre doit se rapporter à Jésus-Christ, quoique les chapitres précédens prouvent évidemment le contraire. En effet, les esprits les plus obstinés doivent être convaincus, par tout ce que nous avons dit jusqu'ici, que sa venue n'a produit aucun des effets qui doivent le faire reconnaître, ce qui prouve déjà l'impossibilité qu'il y a d'appliquer les termes dont se sert le Prophète au sens et à la doctrine chrétienne, et par conséquent que le Messie adoré par les christicoles ne saurait être le véritable.

Accordons aux docteurs chrétiens, quoique cela soit absolument contre la vérité prophétique, que le Messie devait mourir d'une mort violente pour expier les péchés des hommes, et que c'est ce que le prophète Isaïe a annoncé dans le chapitre 53^e ; accordons-leur aussi, quoique cela soit très douteux, que leur prétendu Messie a déclaré lui-même qu'il l'était, que les Romains et les Juifs l'ont fait mourir injustement et l'ont fait attacher à une croix, supplice dont ils punissaient les malfaiteurs ; tout cela ne peut suffire pour prouver qu'il soit en effet le véritable Messie, s'il n'a point eu

d'ailleurs les autres qualités essentielles qui sont contenues dans ce chapitre. Sa mort seule n'a pu persuader les Israélites. Si elle ne produit aucun des effets que le Prophète prédit, qu'est-ce que doit faire le serviteur de Dieu, de qui il décrit les afflictions ? Il faut qu'il accomplisse entièrement tout ce que Isaïe annonce, sans cela on ne saurait le reconnaître pour tel, à moins que d'offenser le Seigneur qui a bien voulu se donner la peine de nous instruire de toutes ses qualités, de toutes ses fonctions, jusqu'à la moindre circonstance, pour prévenir la faiblesse de notre jugement. Or, personne ne pourra prouver que le Messie des chrétiens les ait toutes accomplies ; on pourra tout au plus me dire qu'il a suppléé par sa mort à tout ce qu'il y a eu de défectueux dans sa vie, ce qui ne prouve rien dans une chose aussi importante que le salut du genre humain, ainsi que je le ferai voir clairement en expliquant tous les versets de ce chapitre.

VERSET PREMIER.

Qui a cru à notre ouïe, et à qui le bras du Seigneur a-t-il
été révélé ?

Peut-on appliquer ces paroles à Jésus-Christ, à moins que de nier qu'il soit Dieu ? Le Prophète dit bien intelligiblement que c'est à un homme que son saint bras doit être révélé. S'il devait se révéler à lui-même, il n'aurait pas parlé d'un autre. On ne saurait dire sans impiété et sans blasphème que c'était à un autre Dieu, puisqu'il n'y en a qu'un seul. Il est donc évident que cette grace devait s'accorder à une créature et non pas à un créateur transformé en une créature. Si c'était le créateur, le Prophète aurait dit indubitablement qu'il avait sauvé la droite et le bras de sa sainteté.

VERSETS II ET III.

Il s'élèvera comme un rameau devant lui ; il sera méprisé des hommes ; il souffrira et s'accoutumera aux afflictions.

Rien n'expliquait mieux l'état déplorable où se trouvait le serviteur de Dieu ; son humilité y est dépeinte. Tout nous exhorte à l'estimer et à le respecter.

VERSETS IV ET V.

Il a pris véritablement nos langueurs sur lui, il a souffert nos douleurs, c'est pour nos péchés qu'il a été inquiété.

Les Chrétiens expliquent ces versets et les suivans en disant que c'est pour expier les péchés du genre humain. Ils veulent que leur Messie les ait tous effacés par sa mort, qu'il ne soit venu au monde que pour nous délivrer de nos douleurs en les souffrant lui-même, qu'il ait racheté toutes les nations et Israël même du péché originel de notre premier père. Cela supposé, il doit avoir du moins les attributs que les Chrétiens lui donnent, afin d'être reconnu pour le véritable Messie. Les marques de sa grandeur doivent être si éclatantes aux yeux de toute la terre, que personne ne puisse s'y méprendre ; il faut qu'il souffre nos douleurs et qu'il guérisse nos maladies. Il est à présent question de savoir si ces douleurs et ces maladies qui doivent faire l'accomplissement de la Prophétie sont spirituelles ou corporelles, si Jésus-Christ a délivré Israël des misères, des calamités qu'il a souffertes, ou si ce sont les ames de ce peuple choisi de Dieu qui sont purifiées par sa mort. Les enfans d'Israël, bien loin d'être délivrés de leurs maux et de leurs afflictions, ont été dispersés par tout le monde ; ils le sont encore à présent plus qu'ils ne l'étaient six cents ans avant la venue du Messie prétendu des Chrétiens ; il leur est donc impossible de le reconnaître, et on ne saurait dire que Titus a brûlé leur temple, a saccagé leur ville, a fait égorger leurs enfans avant cette miraculeuse rédemption. Cette seconde captivité a été bien plus rude que la première. Les opprobres dont ils sont accablés depuis le temps de la destruction de Jérusalem doivent convaincre les plus incrédules de la fausse explication qu'on donne

à ces versets. Les Chrétiens avouent eux-mêmes que les Juifs sont devenus l'opprobre de toutes les nations, à cause de la sentence qu'ils ont prononcée contre Jésus-Christ, sans faire une réflexion nécessaire pour autoriser leur opinion ; c'est qu'il devait absolument mourir pour établir leur religion et leur doctrine. Ils doivent donc une obligation infinie aux Israélites d'avoir procuré leur salut par cette mort et ce prétendu déicide, puisqu'ils ne veulent pas s'apercevoir que Dieu ne saurait être un moment sans posséder tous les attributs de la Divinité, ce qui l'empêche d'être sujet à la mort, et puisqu'ils veulent oublier qu'avant de venir au monde pour racheter les Israélites préférablement à toutes les autres nations, eux seuls ont été privés de cette grace, uniquement parce qu'il ne leur a pas permis de le reconnaître. Il est, par conséquent, impossible d'appliquer ce verset à leur rédempteur ; mais voici le tour que les pères de l'Église prennent pour éblouir les esprits crédules ; afin de persuader aux enfans d'Israël qu'ils sont égarés, ils disent que cette douleur et cette guérison sont spirituelles, que Jésus-Christ a expié nos péchés, qu'il en a souffert la peine, et que, par ce moyen, Israël et les autres nations sont délivrés du péché originel, comme de tous ceux qu'ils commettent volontairement. Examinons sur quoi est fondée cette assertion hasardée, et si les nations éprouvent et recueillent cet avantage spirituel par la mort de leur Messie.

En premier lieu, le péché d'Adam est resté au monde de la même manière qu'il y a été depuis qu'il a été commis. Le sang de Jésus-Christ n'a point effacé cette tache du genre humain, puisqu'ils avouent eux-mêmes que tout le monde est encore infecté du péché originel ; qu'en naissant il est ennemi de Dieu et esclave du démon, et que la mort de leur Sauveur n'a pu si bien les laver de ce péché qu'ils en soient entièrement absous. Cette opinion est bien établie parmi les Catholiques, qui soutiennent que les enfans qui meurent sans baptême sont privés de la gloire et qu'ils sont condamnés aux limbes pour le péché d'Adam. A l'égard des Protestans, ils assurent que, s'ils ne sont pas nés de pères chrétiens, ils sont condamnés à l'enfer pour le péché originel qu'ils n'ont point commis ; d'où il s'ensuit que ni la venue du Messie ni sa mort n'ont pu le garantir de ce péché, que la nature humaine est encore exposée présentement aux mêmes douleurs et aux mêmes afflictions qu'elle souffrait avant la venue de Jésus-Christ ; ce qui prouve que ce n'est point de lui que parle le Prophète. La réponse que font les Chrétiens pour éluder cet argument est plaisante. Ils disent que Jésus-Christ a guéri par sa mort le genre humain, mais qu'il faut qu'il y

ajoute foi et une foi entière, parce que, pour peu qu'il en doute, il est plus malade qu'il ne l'était avant cette miraculeuse guérison ; ce qui la fait absolument dépendre de la foi du malade et non pas d'un effet essentiel. Un enfant qui meurt avant d'avoir atteint un âge qui puisse lui donner cette connaissance, un homme sans jugement n'ont aucune part à cette guérison, parce qu'ils sont incapables l'un et l'autre d'avoir la foi nécessaire dans un remède qui leur est inconnu. Il faut qu'ils soient condamnés à payer le fruit qu'ils n'ont point mangé ; à moins que leurs pères, leurs parens ou quelque autre personne charitable ne s'approprient cette foi qu'ils n'ont pu avoir pour les rendre dignes de la gloire éternelle. Mais cette opinion ne saurait subsister, à moins qu'on ne convienne de deux choses.

La première, c'est que tous les hommes ont le même pouvoir de sauver le genre humain qu'a eu Jésus-Christ, ce qui doit avoir rendu sa venue inutile.

La seconde, que les enfans d'Israël, en naissant, suivant l'opinion des Catholiques mêmes, peuvent aussi facilement se sauver que ceux des Chrétiens ; les uns n'étant point circoncis et les autres n'étant point baptisés, il ne dépend que du premier passant de s'approprier cette foi, qu'ils n'ont pu avoir pour les conduire à la gloire. Y a-t-il rien de plus pitoyable que ce raisonnement ? Il est pourtant infallible, suivant les principes de la religion des Chrétiens. Mais pourrait-on se persuader que les Chrétiens, les Mahométans et les païens osent avancer que les péchés que les hommes commettent actuellement de leur propre volonté peuvent être guéris par ce remède spirituel ? Toutes les nations du monde ont les mêmes faiblesses, s'abandonnent au vice de la même manière qu'avant la mort de Jésus-Christ ; leur appétit leur sert également de règle, et ce n'est qu'avec une espèce de contrainte qu'ils suivent la vertu. Ce sont les douleurs et la maladie que le péché d'Adam leur a causées. Il n'y a point d'homme qui en soit exempt, et ils souffrent tous les mêmes peines après la mort de leur Sauveur, avec la différence qu'avant l'introduction de ce dogme les Israélites suivaient plus exactement la loi de Moïse et offensaient moins le Seigneur ; qu'il suffisait aux païens, pour se sauver, d'observer les lois de la nature, et que depuis la venue de Jésus-Christ on ne peut plus espérer de salut si l'on ne croit qu'il est Dieu. Il faut avoir une foi aveugle pour tous les mystères établis par le Christianisme et pour les pontifes de cette religion. Si, dans l'Église romaine, un pécheur meurt sans avoir obtenu l'absolution d'un confesseur, il est damné pour jamais, quoiqu'il en ait un repentir sincère. Ainsi Dieu a créé tant de millions d'ames qui sont dans ce

vaste univers pour ne sauver que celles qui ont obtenu l'absolution d'un confesseur. Saint Bernard, dans une de ses révélations, soutient ouvertement cette opinion impie, lorsqu'il dit que de plusieurs milliers de personnes mortes dans un jour il n'y avait eu de sauvés qu'une vieille femme et un moine, de son ordre sans doute, par le prodigieux effet de l'absolution.

Comment peut-on se persuader que la venue de Jésus-Christ, sa mort et sa passion aient racheté le genre humain, si par sa doctrine que l'Évangile enseigne les moyens du salut sont devenus plus difficiles ? De quelle manière s'est donc faite cette rédemption ? en quoi consiste la guérison de nos maux ? de quels péchés sommes-nous délivrés ? où est le royaume de Dieu que l'Évangile nous prêche si souvent ? comment prouve-t-on que celui du démon est exterminé ? On voit évidemment le contraire : il n'a jamais été si puissant ; les hommes sont tous les jours plongés dans le vice, et c'est un article de foi parmi les Chrétiens, que ceux qui ne suivent pas leur religion sont pour jamais privés du séjour de la gloire. Ce que Dieu promet aux Israélites à la venue du Messie et au temps de la rédemption est bien différent : alors Dieu sera un, aussi bien que son saint nom ; l'unité et l'union régneront parmi les créatures ; l'idolâtrie sera abolie et les idoles détruites ; la guerre, l'envie, la haine, la discorde seront pour jamais confondues. Tout le monde vivra en paix ; l'amour de Dieu et l'observation de sa sainte loi feront la seule occupation des faunes. Voilà la médecine et le remède spécifique que le Seigneur promet à Israël. Sa bonté infinie se communiquera jusqu'aux autres nations, afin que tout l'univers jouisse de cette suprême félicité.

Les Chrétiens pourraient avec justice nous blâmer de notre obstination ; ils pourraient nous reprocher notre incrédulité et notre endurcissement, si nous avions quelque preuve évidente que la venue de Jésus-Christ eût réellement produit les effets qui doivent arriver infailliblement à la venue du véritable Messie ; mais comme tous ces biens ineffables que Dieu nous promet dépendent uniquement de sa divine bonté, qu'il n'y a que lui qui ait le pouvoir de punir et de récompenser, c'est de lui seul que nous devons attendre notre salut et notre rédemption. Le Messie qu'il doit choisir pour nous gouverner, suivant les prédictions des Prophètes, nous conduira dans le véritable chemin et nous fera exactement suivre sa sainte loi dictée à Moïse sur la montagne de Sinaï ; il punira ceux qui s'en écarteront, et, bien loin d'observer une doctrine qui y est entièrement opposée, il nous obligera de suivre la sienne dans toute sa pureté.

Tout le monde convient que Jésus-Christ est né Juif, que toute sa famille était de la même nation, et que voyant se faire connaître pour le Messie promis aux Israélites, il ne le pouvait en leur prêchant une loi nouvelle, ou en faisant quelque changement dans les commandemens et les ordonnances que Dieu leur avait prescrit de suivre à perpétuité. Nous voyons dans l'histoire de sa vie qu'il profanait avec ses disciples le saint jour du Sabbat, qu'il arrachait les herbes des champs pour se nourrir, sans se souvenir du commandement exprès du Seigneur aux Israélites, de cueillir la manne le vendredi en double quantité pour leur subsistance du samedi. Le texte sacré nous apprend qu'un Israélite fut lapidé dans le désert pour avoir coupé du bois le jour du Sabbat. Quelle différence peut-on faire entre arracher des herbes et couper du bois ? On trouve dans cette même vie d'autres explications de la loi de Dieu, aussi peu respectueuses et aussi extraordinaires. Jésus-Christ absout une femme du crime énorme de l'adultère, parce qu'il prétend qu'on ne saurait trouver deux témoins qui soient sans péché. Si cette raison subsiste, le commandement de Dieu devient inutile, parce qu'il n'y a point d'hommes qui n'en aient commis pendant leur vie. Il suffit que le fait soit vérifié par deux témoins sans reproches pour le punir selon la volonté du Seigneur, et tout ce qui est défendu dans le Décalogue devrait rester impuni par la même raison : ce qui renverserait entièrement toutes les lois divines et produirait un désordre dans le monde, auquel il serait impossible de remédier. Il déclare, sans aucun détour, cette femme adultère innocente, en disant que celui d'entre vous qui n'a point commis de péché lui jette la première pierre. Personne n'est assez hardi pour avancer un mensonge si avéré, et si quelqu'un le faisait, il pécherait dans le même moment, puisque personne ne saurait nier que l'on ne commette un péché en mentant. N'a-t-il pas permis de manger des viandes défendues par la loi en assurant que ce n'est point ce qui entre dans le corps qui souille l'âme ? Dieu dit pourtant en défendant de manger des viandes immondes qu'il nomme, ne souillez point vos âmes. Ses disciples sont bien plus modérés, et saint Paul dit fort bien que la pomme du paradis terrestre n'a pas seulement souillé le premier homme, mais tout le genre humain, parce que le Seigneur lui avait défendu d'en manger. Le même Jésus-Christ n'a-t-il pas commis un blasphème en assurant qu'il avait un pouvoir absolu dans les cieux et sur la terre, quoique Dieu dise expressément qu'il ne donnera sa gloire à personne ? En un mot, il est impossible de vérifier rien de ce qu'il a dit, parce que le Seigneur,

prévoyant qu'il s'élèverait un jour un homme parmi son peuple pour tâcher de le séduire, a bien voulu l'avertir, dans le texte sacré, de se tenir sur ses gardes, et lui a défendu tout ce que Jésus-Christ a voulu introduire pour le détourner des ordres sacrés que Moïse lui avait prescrits.

Un jour ses disciples lui dirent de rassembler les douze tribus, suivant la prédiction des Prophètes : c'était une marque essentielle et évidente pour se faire reconnaître aussitôt pour le véritable Messie ; mais il leur répondit que ce n'était point à eux à savoir l'heure ni le jour où cette prédiction devait s'accomplir, mais qu'il les assurait qu'il reviendrait un jour des cieux pour cet effet, avant que la génération des hommes qui vivaient alors, fût exterminée. On avouera que cette promesse, si nécessaire pour guérir les Israélites de leurs erreurs, n'a point encore été accomplie. L'Église primitive l'a attendue avec autant de foi que d'impatience, pendant cent années après, mais vainement. Nous avons vu du temps de Tertullien de grandes processions dans les campagnes : on faisait des prières continuelles pour tâcher d'obtenir l'effet d'une promesse si positive et si nécessaire, pour convaincre tout l'univers de la vérité que le Christianisme avait embrassée ; mais sept cents ans après il subsistait encore des restes de la génération des hommes qui vivaient du temps de Jésus-Christ. D'où l'on peut inférer que cet imposteur a cru que ses disciples ne laisseraient point à la postérité un témoignage si authentique de son impuissance.

VERSET VI.

S'il donne son ame pour expier ses péchés il verra sa semence, ses jours seront prolongés et la volonté du Seigneur prospérera dans ses mains.

Cyprien de Vasera, qui a traduit la Bible en espagnol, explique le mot de semence par celui de succession, c'est-à-dire descendance ou postérité. Voyons si l'on peut appliquer ces paroles du Prophète au Messie que les Chrétiens adorent.

Il dit que le serviteur de Dieu doit avoir trois qualités : elles sont même sous la condition expresse qu'il doit exposer son ame pour l'expiation du péché et sa vie pour l'amendement de ses fautes ; préférant à sa vie et à son ame l'amour de son Dieu pour jouir des trois avantages suivans ; savoir : de voir sa semence, sa génération et son heureuse postérité, ou pour mieux

dire, de participer à la bénédiction que Dieu a libéralement accordée aux Patriarches et à leurs enfans.

Le second consiste dans une longue vie qui est la bénédiction dont Dieu a comblé ses enfans et les observateurs de sa sainte loi ; comme il menace ceux qui violeront ses préceptes divins, d'abréger leurs jours pour les punir de les avoir enfreints. C'est ce qui fait dire au Prophète que son serviteur vivra long-temps pour prix de ce qu'il aura souffert : c'est le sentiment de Cyprien de Vascra aussi bien que d'Arius Montanus.

Le troisième avantage, c'est que la volonté du Seigneur prospérera dans ses mains ; que tout ce que le Seigneur souhaite, tout ce qui lui est agréable dans le monde se fera par son intervention ; et quoique la volonté de Dieu soit indépendante et s'exécute par elle-même, son serviteur sera le ministre et l'instrument qui fera agir cette volonté par le pouvoir absolu de celui qui le choisira pour la faire agir.

Je voudrais savoir comment les Chrétiens peuvent appliquer ces trois attributs au Messie qu'ils adorent et si le plus habile de leurs docteurs peut prouver qu'il les a possédés. Un Chrétien serait accusé du blasphème le plus abominable, de l'impiété la plus révoltante s'il osait dire que Jésus-Christ a eu des successeurs ; c'est pourtant par ce terme que Cyprien de Vascra explique le mot de semence. Ils diront peut-être que sa succession a été spirituelle, et que c'est l'Eglise qui la compose : mais si l'on peut me prouver que ce soit là la véritable génération d'un père et non point celle de laisser des enfans, je souscrirai à leurs opinions ; en attendant, le texte sacré me fortifie dans la mienne. Le Seigneur n'y a jamais mis le mot de semence pour que ce mot fût appliqué à une succession spirituelle, mais pour exprimer la propagation du genre humain. Les faux-fuyants dont se servent les Chrétiens ont trop peu de vraisemblance pour qu'on puisse s'y laisser surprendre ; je ne vois pas encore que le bonheur d'une longue vie puisse mieux convenir à ce prétendu Messie : sa mort à l'âge de trente-trois ans nous doit convaincre que ce n'est pas de lui que le Prophète parle. Une mort aussi précipitée est une marque évidente de la colère de Dieu, qui veut purger le monde des personnes qui l'offensent par un endroit aussi sensible, et qui peuvent entraîner dans le même crime par leur exemple, notre penchant nous portant plus fortement au mal qu'au bien. On m'objectera que c'est pour jouir d'une vie éternelle que Dieu a été si tôt privé de celle-ci ; mais il ne faut pas être le Messie pour jouir d'une prérogative que Dieu

accorde à tous ceux qui tâchent de la mériter par leurs vertus et par leurs bonnes œuvres.

Il est tout aussi incontestable que Jésus-Christ n'a jamais été le ministre de la volonté de Dieu, et que par conséquent elle n'a point prospéré dans ses mains. Tous les Prophètes nous assurent que le Messie, pour exécuter la volonté de Dieu, doit assembler tout son peuple dispersé dans les quatre coins du monde ; que toutes les nations adoreront sa puissance et révéleront ses divines lois. Il n'y aura plus de sectes différentes ; toute sorte d'idolâtrie sera détruite ; tous les péchés abolis ; tous les hommes jouiront d'une paix éternelle ; et l'amour et le repos spirituel et temporel régneront. Telles sont les marques auxquelles le Messie doit se faire reconnaître. Les Israélites et les autres nations participeront également aux avantages de cet avènement suivant la prédiction des Prophètes ; et c'est de cette manière que la volonté de Dieu doit prospérer dans ses mains. De bonne foi, Jésus-Christ a-t-il possédé aucune de ces qualités requises ? Et les Chrétiens peuvent-ils l'adorer et nous persuader de lui rendre le même hommage qu'eux, s'ils ne peuvent nous convaincre que sa venue a réellement produit des effets capables de le faire reconnaître pour le vrai Messie ? Voit-on régner cette paix et ce repos sur la terre ? Les Israélites ne sont-ils pas plus dispersés qu'avant son avènement ? Ce qu'il y a de surprenant, c'est que Dieu promet un Messie à son peuple choisi, et il n'y a que lui seul dans tout l'univers qui ne l'ait pas pu reconnaître, et qui souffre patiemment l'indignation et le mépris de toutes les autres nations, pour ne pas tomber dans l'erreur où elles sont toutes à cet égard ! Ce n'est ni par opiniâtreté ni par entêtement qu'il ne jouit point du bonheur dont la venue de ce Messie doit le combler : il s'accommoderait bien mieux des biens, des grandeurs et de l'estime dont jouissent les nations qui ont reconnu Jésus-Christ pour le véritable Messie, que des opprobres et des misères qu'il souffre, s'il n'était inviolablement attaché à la promesse du Seigneur annoncée par les Prophètes avec tous les attributs qu'il doit avoir, et s'il n'était bien persuadé que sans l'offenser il ne peut le reconnaître autrement.

L'ange, suivant l'Évangile, annoncé à Joseph que sa femme devait accoucher d'un fils qui se nommerait Jésus, et qui abolirait les péchés du genre humain ; et suivant saint Jean ce devait être un agneau divin qui devait retirer tous les hommes de l'abîme où leurs péchés et leurs crimes les avaient précipités. Y a-t-il un théologien qui puisse prouver, que dis-je, qui ose avancer que Jésus-Christ a accompli ce que l'Évangile annonce à cet

égard ? Sa doctrine au lieu de réformer les abus qu'il y avait parmi les Israélites touchant l'observation des lois, en a causé un plus grand nombre et de bien plus considérables. Les différentes opinions des Pharisiens, des Esséniens et des Sadducéens n'étaient pas de l'importance de celle que Jésus-Christ a apportée au monde. Tous les Israélites convenaient du même principe de l'unité de Dieu, de la perfection de sa loi et de sa durée éternelle. Jésus-Christ a renversé l'une et l'autre de ces vérités ; et par un dogme pernicieux et opposé au respect dû au Souverain Être, il a causé des désordres infinis parmi les Chrétiens, et précipité leurs âmes par une continuelle idolâtrie dans l'abîme de l'enfer. Il n'y a rien de plus évident selon les Chrétiens que l'énorme péché que les Israélites ont commis en le faisant mourir comme sacrilège et perturbateur du repos public. C'est même un article de foi parmi les Christiques et c'est celui qui leur inspire cette horreur invincible qu'ils ont pour les Juifs. Cette vérité ne peut pourtant se soutenir qu'en avouant que ce n'est pas les péchés de son temps que Jésus-Christ a rachetés. Tout ce peuple nombreux l'a accusé d'un commun accord et conduit au supplice sans le moindre repentir d'une action qui le mettait en péché mortel. Tous les Israélites sont restés jusqu'à présent fermes dans l'opinion qu'il n'était pas le véritable Messie. Ils souffrent constamment la mort plutôt que de le reconnaître pour tel et pêchent actuellement sans espérance de rémission. Sa mort n'a donc pas purifié les hommes qui vivent depuis dix-sept cents ans non plus que ceux qui avaient vécu jusqu'à sa venue, non pas même ceux qui ont suivi sa doctrine, puisque leurs théologiens les punissent des crimes qu'ils commettent tous les jours. L'avènement de ce prétendu Messie a donc été inutile et n'a pu servir au repos des corps ni des âmes ? Les guerres qui désolent toute la terre ne prouvent pas, ce me semble, que nous jouissions d'une paix solide, et si l'on prétend me satisfaire en disant que c'est une paix spirituelle, je répondrai qu'il est impossible que l'âme soit tranquille quand le corps est agité. La haine et l'animosité qui dominent dans le genre humain ne peuvent conserver dans les âmes cette paix dont parle le Prophète. Quelles sont donc les qualités qui ont fait reconnaître ce Messie ? Quelles sont les marques qu'il doit avoir ? A-t-il prêché aux Israélites de manière à les engager à mieux observer la loi que Moïse leur avait laissée par l'ordre du Seigneur ? N'est-ce pas dans cette loi sacrée qu'ils doivent puiser toutes les règles de leur conduite ? Ce que les Évangiles nous apprennent de plus est directement opposé à ses divines ordonnances, et l'on n'y trouve rien qui ne

les écarte de l'obéissance qu'ils doivent à leur créateur. Pour se convaincre que la doctrine de Jésus-Christ est pernicieuse, il ne faut que citer l'exemple que l'Évangile nous fournit lui-même. Un fils voulait rendre les derniers devoirs à son père qui venait de mourir, en lui procurant une sépulture ; Jésus-Christ le trouve dans cette pieuse occupation et lui dit : laisse aux morts le soin d'enterrer leurs morts, viens, suis-moi.

En premier lieu, ce soin est si expressément ordonné par le Seigneur, que quand le grand sacrificateur rencontrait un corps mort dans la campagne, il devait le charger sur ses épaules et l'emporter : quoique dans toute autre occasion il fût défendu au sacrificateur d'entrer dans des endroits où il y avait des corps morts pour ne se point souiller.

En second lieu, y a-t-il une religion où il soit défendu à un fils de rendre ce devoir à son père, lorsqu' un étranger même y est obligé à moins de contrevenir aux lois de Dieu et à celle de la nature ? Cette action doit passer pour scandaleuse et impie parmi les hommes, surtout l'Évangile ne nous apprenant point, pour la disculper, que Jésus-Christ ait détourné ce fils d'une fonction aussi charitable que naturelle, pour lui en donner une plus méritoire aux yeux de Dieu. Voyons si le commandement suivant est plus raisonnable : il ordonne à un de ses sectateurs de vendre tout son bien et de le distribuer aux pauvres. Les actes des apôtres prêchent cette même doctrine. On y trouve que les chrétiens devaient vendre tout ce qu'ils possédaient et leur en apporter le prix. Peut-on se persuader que la sagesse infinie de Dieu ait choisi pour Messie un homme qui a tâché d'introduire des lois si peu raisonnables ? C'est pour le louer et pour lui rendre grâces qu'il nous donne les biens temporels, c'est pour nous en servir et pour assister les pauvres avec économie ; mais si nous leur donnons tout ce que nous possédons, nous sommes dans le même moment obligés de leur redemander ce que nous leur avons donné, parce qu'une charité indiscrete nous rend aussi pauvres qu'ils l'étaient eux-mêmes avant notre don. En un mot, c'était donc donner d'une main pour reprendre de l'autre, et par ce manège sans mérite et qui au fond ne signifie rien, le pauvre restait à coup sûr dans l'indigence où il était auparavant. Cette libéralité si peu durable, et cette circulation si précipitée devenaient aussi inutiles que la loi qui l'ordonnait. Mais d'où vient qu'on ne voit point les chrétiens exercer entre eux cette loi ? La charité est si modérée aujourd'hui qu'on n'est pas trop édifié de cette doctrine, et au fond personne ne peut les en blâmer. Dieu veut que nos secours envers les pauvres soient si bien réglés que nous

soyons toujours en état de les secourir : une charité indiscrete causerait de terribles désordres dans la société civile, parce que si l'on trouvait des pauvres en possession d'un bien étranger et qui n'eussent pas la même charité pour le rendre aux enfans ou successeurs qui en auraient été dépouillés pour obéir au précepte absurde des Apôtres, la force et la chicane le feraient infailliblement restituer. Il y a tous les jours des successions laissées à des églises, à des couvens et à des communautés, disputées ensuite par les successeurs naturels et emportées malgré les donations, les testamens et les contrats des donateurs ; à plus forte raison une charité si excessive serait-elle sans effet, et le précepte qui l'ordonnerait regardé comme le fruit d'une imagination blessée et d'un entendement dérégé.

La modération que nous prêche l'Évangile d'aimer nos ennemis, de leur tendre l'autre joue pour qu'ils nous donnent un second soufflet quand nous avons reçu le premier, se pratique aussi peu que ce qui est ordonné à l'égard de la charité. Dieu nous enjoint dans le texte sacré de pardonner à nos ennemis, d'oublier leurs offenses et nous défend de nous venger. Il est bien plus naturel de se conformer à ces ordonnances : c'est tout ce que la nature et la raison perfectionnées par l'institution peuvent exiger de nous, et cela même est encore assez difficile. Mais si la loi divine ou humaine allait plus loin, si elle exigeait davantage des hommes, elle serait absurde et de nulle efficacité. Et c'est précisément le cas de la plupart des préceptes de l'Évangile, et en particulier de celui que nous examinons ; la morale outrée qu'il renferme l'a rendu impraticable, et fait que les hommes n'observent ni l'un ni l'autre. Saint Paul dit que la loi divine donnée sur la montagne de Sinaï a été pour un temps déterminé : que tous les biens qu'elle promet sont temporels ; qu'elle ne donne ni justification ni sainteté, qu'elle ne produisait dans les hommes que malédiction, et que c'est par elle que le péché s'est introduit dans le monde. Comment peut-on prouver tant de blasphèmes ? Comment ose-t-on les soutenir et agir en conséquence ? Pourquoi les chrétiens, imbus de principes si pernicieux, révèrent-ils Moïse qui a donné cette loi aux Israélites de la part du Seigneur, ainsi que Josué, David, Samuel, et tant d'autres saints hommes qui ne méritent ce titre que parce qu'ils ne s'en sont point écartés. Les Prophètes, qui sont les oracles du Christianisme et sans lesquels les Christicoles n'auraient pu se faire un Messie et instituer leur religion, ont suivi avec toute l'exactitude possible cette loi sacrée ; et leurs Prophéties ne sont remplies que des remontrances qu'ils faisaient aux enfans d'Israël pour les faire rentrer dans l'observation

des lois et des préceptes que Moïse leur avait laissés. Quelles menaces ne voit-on pas dans leurs écrits contre ceux qui les violent ? Si c'est Dieu qui l'a faite, si elle est écrite de sa propre main, si elle a été prononcée de sa propre bouche, elle est dans toute sa perfection et on ne peut y rien changer ni ajouter sans diminuer de la sagesse infinie du législateur : il faut qu'elle dure à perpétuité. Et saint Paul ne peut avancer une opinion contraire sans une témérité sacrilège qui devrait détruire toutes celles qu'il a eues et que les Chrétiens suivent avec le même respect que si le Seigneur les avait expressément ordonnées.

Je crois que tant de preuves aussi évidentes et aussi incontestables doivent convaincre les Chrétiens que les Israélites sont dans la bonne voie, qu'ils observent la véritable loi du Seigneur et qu'ils espèrent avec raison qu'il leur enverra un Messie qui les retirera d'entre les nations, les fera jouir de tous les biens inséparables de sa venue et se fera si bien reconnaître que personne ne pourra s'y méprendre. Je veux pourtant pour satisfaire la curiosité de plusieurs personnes qui me l'ont demandé, expliquer avec toute la clarté dont je suis capable le cinquante-troisième chapitre du Prophète Isaïe, puisque c'est le principal sujet de cet ouvrage. Heureux ! si mes raisons peuvent tirer de l'erreur ceux qui se donneront la peine de les lire et s'ils veulent profiter d'une doctrine qui les doit conduire au salut.

EXPLICATION DU CINQUANTE-TROISIÈME CHAPITRE DU PROPHÈTE ISAÏE.

Pour avoir une plus grande et une plus parfaite intelligence de ce chapitre, il faut savoir que tout ce que les Prophètes ont écrit est sans aucune séparation et tout de suite ; et que ce n'est que pour l'imprimer plus facilement dans la mémoire que saint Jérôme et d'autres traducteurs ont divisé leurs écrits en chapitres et en versets. On ne saurait dire par conséquent que dès qu'un chapitre est fini le sujet dont il traite le soit aussi : nous voyons très souvent le contraire dans l'Évangile et dans les écrits prophétiques. Et, pour le mieux comprendre, on est obligé de lire le chapitre qui précède ou celui qui suit, pour voir s'ils traitent le même sujet, et si c'est le préambule ou la suite de celui qu'on veut lire.

Le prophète Isaïe parle évidemment de la rédemption d'Israël dans le chapitre cinquante-et-un, et le cinquante-deuxième est une suite du précédent ; il l'adresse aux Israélites et à Jérusalem, la Cité Sainte, qu'il appelle pour l'éveiller de son sommeil, pour lui faire reprendre son ancien lustre. Il lui ordonne de se dépouiller de ses habits lugubres, d'en prendre de magnifiques, d'ôter la poussière de ses ruines, parce qu'elle rentrera dans sa splendeur et qu'elle sera sainte à perpétuité ; qu'elle ne sera plus profanée par les gentils incirconcis, et qu'Israël jouira de sa première liberté. Il parle ensuite aux Israélites ; il annonce au peuple que Dieu a fait sortir d'Égypte et qu'il a répandu parmi les nations pour le punir de ses péchés ce qui doit lui arriver, et ces paroles nous en doivent convaincre. « Ainsi,

» dit le Seigneur, vous avez été vendus pour rien
» et vous ne serez point rachetés pour de l'argent,
» parce que le Seigneur a dit : mon peuple est des-
» cendu d'Égypte autrefois pour habiter dans ce
» pays étranger, et Assur l'a depuis opprimé sans
» aucun sujet ; qu'ai-je donc à faire présentement,
» voyant mon peuple enlevé sans aucune raison ?
» Ceux qui le dominent le traitent injustement, et
» mon nom est blasphémé continuellement chaque
» jour ; c'est pourquoi il viendra un jour dans le-
» quel mon peuple reconnaîtra la grandeur de mon
» nom.

» Le Seigneur a consolé son peuple et racheté
» Jérusalem ; il a découvert le bras de sa sainteté
» devant les yeux de toutes les nations, et toutes
» les régions de la terre verront le salut de notre
» Dieu. »

Il annonce tout de suite les admirables effets de la rédemption ; il dit qu'il n'y aura plus d'impureté dans Israël ni dans les vases sacrés du Temple, et que les Israélites n'en sortiront point en tumulte ni avec une fuite précipitée, puisque le Seigneur marchera devant eux et que le Dieu d'Israël les rassemblera. Ces paroles du Prophète n'ont point besoin de commentaire et ne veulent rien dire que ce qu'elles disent. C'est donc sans raison qu'on veut les expliquer différemment et contre le sens littéral, pour persuader ce qui n'est point et ce qui ne peut pas être. En effet, malgré la fausse interprétation que les Chrétiens leur donnent, ils ne peuvent nier que cette

félicité, cette rédemption promise aux Israélites que le Seigneur a fait sortir d'Égypte si miraculeusement, n'est point annoncée aux gentils qui ne sont point sortis d'Égypte. Le Prophète les nomme impurs et impies dans le même endroit, et par conséquent il leur est impossible de s'appliquer cette prédiction. Ce serait avec aussi peu de fondement qu'on l'appliquerait au retour de Babylone, parce qu'aucune des circonstances de cette Prophétie ne convient à ce retour. Quand Dieu promet quelque chose, c'est pour l'accomplir dans toute sa perfection : or, il dit par la bouche du Prophète qu'au temps de la rédemption il n'entrera rien d'impur dans Jérusalem ; il faut que nous voyions clairement cette prédiction s'effectuer pour ajouter foi à la rédemption. Si cette circonstance manque, les enfans d'Israël sont obligés de croire que tout le reste n'a pas plus de fondement.

Après que le Prophète nous a dépeint la rédemption d'Israël comme le Seigneur l'a décrétée, il dit ce que le peuple deviendra dans ce temps heureux aussi bien que les autres nations.

« Mon serviteur sera grand, il sera élevé, dit le
» Seigneur. Il montera au plus haut comble de la
» gloire. Le même peuple que j'avais autrefois
» rendu esclave en Égypte et ensuite dans les autres
» nations secouera maintenant son joug. Il deviendra
» libre, il ne sera plus esclave de personne. Il me
» servira moi seul. » C'est pour mieux nous en convaincre que le Prophète dit : « Lève-toi, Jérusalem ; secoue ta poussière, afin que toi et ton
» peuple vous triomphiez des nations qui vous ont
» souillés, qui ont voulu vous couvrir d'opprobre,
» qui ont suscité de faux témoignages pour vous
» déshonorer. Je veux exhausser mon peuple, et
» que les mêmes nations admirent son bonheur et
» louent le Seigneur par un nouveau cantique qui
» prouve qu'il a fait la vérité et qu'il a accompli ses
» promesses. C'est ainsi qu'Israël sera élevé au
» dessus de toutes les nations du monde et devien-
» dra le chef de l'univers. » Le Prophète Sophonie nous promet la même chose, et c'est ce que confirme le Prophète Isaïe en ces termes : « Mon ser-
» viteur sera élevé sur toutes les nations. » Il le répète dans le chapitre LXIII, verset 19. « Le Sei-

» gneur les a rachetés et les a élevés. Qui m'a en-
» gendré ces enfans ? j'étais stérile et n'enfantais
» point. Qui a honni tous ces enfans après m'avoir
» chassée ? » Quand le Seigneur veut honorer Israël, il lui donne le nom de son serviteur. C'est de ce nom qu'il a appelé les Patriarches. Nous le voyons plusieurs fois dans la bouche du même Prophète. « Et toi, Israël, mon serviteur, vous Jacob que j'ai
» élu, vous race d'Abraham que j'ai aimée, je vous
» ai pris des extrémités de la terre ; écoute main-
» tenant, ô Jacob mon serviteur, écoute Jacob et
» Israël, je t'ai formé, mon serviteur ne m'oublie
» pas. »

Je crois qu'un plus grand nombre de passages ne prouvera pas mieux cette vérité. Le peuple d'Israël se nomme le serviteur de Dieu dans tout le texte sacré, le Prophète le glorifie de ce nom. Il lui annonce une grandeur qui excitera l'admiration de toutes les nations et surtout des Chrétiens, qui les ont toujours regardés comme opprobre et comme les assassins de leur Messie, sans vouloir considérer que la justice de Dieu n'aurait pas laissé si longtemps un crime si énorme impuni.

Le Seigneur annonce dans le Lévitique ce prodigieux changement. « Je ravagerai votre terre, je la
» rendrai l'étonnement de vos ennemis mêmes,
» lorsqu'ils en seront devenus les maîtres et les ha-
» bitans. »

Le Prophète Ezéchiel dit : « Vous deviendrez à
» l'égard des peuples qui vous environnent un sujet
» d'opprobre, de mépris et de malédiction. » Ce sont les raisons pour lesquelles les Israélites étaient admirés entre les nations, parce que, comme dit le même Prophète, ils étaient asservis sous le pénible joug de l'esclavage et n'avaient pas la figure d'hommes, et l'on ne voyait rien dans eux qui pût donner le moindre indice de ce qu'ils deviendraient quand la colère de Dieu serait passée. Leur humilité rampante devant toutes les nations, sans oser jamais se défendre de tant d'opprobre, a fait dire au Prophète que la vie du peuple d'Israël était plus corrompue que celle d'un homme, et que sa figure ne ressemblait point à celle du fils des hommes : Ne craignez point, fils de Jacob qui êtes devenu comme un petit ver. Ce qui montre évidemment le déplorable état où était ce pauvre peuple. Il est comparé à un vermisseau,

pour montrer que son abatement lui avait ôté les attributs et la figure humaine. La suite de cette Prophétie lui promet un changement si grand, que toutes les nations seront forcées de l'admirer, d'autant plus que ce même peuple les dominera. « C'est moi qui viens vous secourir, dit le

» Seigneur. Vous foulerez et briserez les montagnes,
» et vous réduirez les collines en poudre. Vous les
» secouerez comme lorsqu'on vanne le blé. »

Voilà le temps de la rédemption d'Israël plein de force et de courage. Il reprendra la figure d'homme, comme il avait celle de ver dans sa captivité et lorsqu'il pliait devant tout le monde. Rien ne pourra lui résister ; quand les nations verront le peuple d'Israël élevé à ce suprême degré de grandeur, elles se souviendront toujours des misères qu'il a souffertes, toujours patient, toujours humble, endurant les plus cruelles injures sans se venger, sans avoir un endroit sain depuis la plante des pieds jusqu'à la tête ; couvert de contusions et de plaies. Peut-on sans étonnement voir deux états différens ? Le peuple le plus malheureux qui était sur la terre devient le plus heureux, le plus illustre et le maître de toutes les nations, parce qu'il s'est entièrement abandonné aux promesses de Dieu et qu'il a suivi sa loi et ses ordonnances.

Le Prophète continue à prédire l'admiration ou seront les nations de voir ce peuple autrefois si abattu s'élever à présent au-dessus des autres. Les rois se tiendront devant lui en silence, parce qu'ils ont vu ce qui ne leur avait pas été raconté, et qu'ils ont appris ce qui n'avait pas été entendu. Ceux qui étaient alors leurs esclaves et leurs sujets deviendront leurs maîtres par cette divine rédemption promise par tous les Prophètes. La différence qu'il y aura du règne d'Israël à celui des autres nations dans cet heureux temps, c'est qu'il n'aura jamais de fin et ne sera sujet à aucune révolution. Isaïe l'a dit bien clairement : « Voici ce que dit le Seigneur,

» le rédempteur et le Seigneur d'Israël, à la nation
» détestée, à l'esclave de ceux qui dominent : Les
» rois vous verront et les princes s'inclineront de-
» vant vous ; ils vous adoreront, à cause du Sei-
» gneur qui vous a été fidèle dans ses paroles, et
» du Seigneur d'Israël qui vous a choisis. Les na-
» tions marcheront à la lueur de votre lumière et
» les rois à la splendeur qui s'élèvera sur vous. »

Rien ne prouve plus évidemment que le Seigneur parle du peuple d'Israël ; en voici la confirmation : « Les enfans des étrangers bâtiront vos murailles

» et leurs rois vous serviront, parce que je vous ai

» frappés dans mon indignation et que je vous ai fait

» miséricorde en me réconciliant avec vous. » Sans tous ces prodigieux événemens les Israélites ne sauraient croire aucune rédemption. Les Prophètes ont pris soin de marquer jusqu'aux moindres circonstances, et les ont répétées plusieurs lois au peuple choisi pour l'empêcher de se tromper.

Les Pères de l'Église, prévoyant qu'on pourrait prouver évidemment la fausseté de leurs interprétations, et qu'avec très peu d'application on distinguerait la vérité du mensonge, se sont servis, afin de mieux éblouir les Chrétiens, d'une fausse explication pour assurer que le Prophète parle du Messie. Au lieu de dire nos visages (verset 3), ils disent son visage au singulier, et sa plaie au lieu de nos plaies (verset 8) : étrange effet de l'aveuglement et de l'opiniâtreté ! On fait plus, on sépare le chapitre cinquante-deuxième du chapitre cinquante-troisième, comme s'ils n'avaient aucune connexion, parce que sans cela on ne saurait l'appliquer au Messie. Il est évident que ce dernier chapitre est la suite du précédent. Pour s'en convaincre on n'a qu'à les lire tous les deux ; les choses surprenantes qui sont énoncées dans le premier se rapportent parfaitement à la misère du peuple d'Israël si bien dépeinte dans l'autre ; c'est par cet état affreux que la grandeur qui lui est promise doit ravir d'admiration toutes les nations. Tout le monde verra ce qui ne lui avait pas été raconté, tout le monde entendra ce qu'il n'avait pas entendu. Il y aurait de l'imperfection dans le discours, si la fin de ce chapitre n'était pas liée avec le commencement de l'autre. Les Chrétiens ne peuvent s'accommoder de cette liaison : leurs auteurs mettent tout en usage pour séparer ces deux chapitres : ils ne veulent pas que les nations parlent dans le premier, ils prétendent que c'est le peuple Juif ; et en effet sans cela leur doctrine serait renversée et ils n'auraient plus de Messie. Il faut, pour que leur religion subsiste, qu'ils interprètent le texte sacré à leur manière, sans se mettre en peine de lui donner le véritable sens dont il est susceptible et sans prévoir que pour les convaincre de leur erreur il suffit de leur montrer qu'ils n'entendent pas l'hébreu ou qu'ils ne veulent pas l'entendre. Quand on est réduit à de pareilles extrémités, la vérité triomphe aisément du mensonge. Mais le Christianisme y a apporté un remède merveilleux. Il n'est permis qu'aux théologiens de lire l'écriture, la langue

sainte ne s'apprend point, et ce n'est que par l'organe d'un docteur chrétien qu'on l'explique. Quelques interprètes ont traduit avec un artifice merveilleux le mot hébreux jase : ils prétendent que ce mot signifie il arrosera au lieu de dire il fera parler ; et sur une explication si fautive et si mystique on établit la venue du Messie. Il est vrai que jase signifie arroser, mais on ne peut l'interpréter ainsi dans cet endroit, à moins qu'on ne dise en même temps que le Prophète extravague. Voyons-en la signification allégorique. Vous avez été l'étonnement de plusieurs qui vous ont vus dans la désolation, ainsi votre vue sera méprisée des hommes ; il arrosera beaucoup de nations, etc. Il n'y a point de connexion, point de sens dans ces paroles, au lieu que quand on les explique dans le sens du Prophète, il fera parler les nations, rien n'est plus intelligible, c'est une antithèse dont se sert ce saint annonciateur de la parole de Dieu.

Les peuples admireront et parleront avec étonnement de ce prodigieux changement du peuple choisi, les rois se tiendront dans le silence, ce que le chapitre cinquante-troisième explique très clairement. Il est même impossible d'entendre ces deux chapitres, à moins que le mot jase ne signifie parler et qu'on ne dise que les nations surprises de ce qu'elles verront, le témoigneront par leurs paroles. Si le Prophète eût parlé d'Israël, il se serait exprimé différemment, ce qui prouve évidemment que ce sont les nations qui parlent et non pas Israël, et qu'il faut s'attacher à l'esprit et non pas à l'explication littérale du mot hébreu jase. Ces sortes d'expressions métaphoriques se rencontrent si communément dans le texte sacré, qu'il n'y a que ce degré d'obstination nécessaire pour appuyer une fautive doctrine qui oblige les Chrétiens à soutenir le sens qu'ils ont adopté dans cet endroit parce que c'est peut-être le seul d'où ils peuvent inférer que le chapitre cinquante-troisième d'Isaïe parle de leur prétendu Messie.

Pagninus, dans son Dictionnaire hébreu, explique le mot jase par ceux-ci, il arrosera ou fera parler. Cette seconde explication est si fort opposée à celle des docteurs chrétiens et détruit si bien leur opinion, qu'il est surprenant qu'on ait permis à cet auteur de la rendre publique. C'est un effet de la vérité qui se découvre toujours, souvent même malgré l'intention de celui qui la produit ; et rien n'est plus évident que ce sont les nations étonnées de la rédemption d'Israël qui diront qui est-ce qui a cru ce que nous avons entendu ? Nous voyons ce qui avait été prédit aux véritables Israélites ; cette rédemption promise par tous les Prophètes est arrivée ; leur gloire est grande, ils sont rentrés dans la grace du Seigneur qui les a

rassemblés de tous les endroits où ils étaient dispersés et les a mis en possession de la Terre-Sainte, leur ancien patrimoine.

Le même Prophète les en assure encore dans ce passage : « Que tous les peuples se rassemblent ;

» qui de vous autres a jamais annoncé cette chose-

» là. C'est moi qui ai annoncé les choses futures.

» C'est moi qui vous ai sauvés afin que vous sa-

» chiez, que vous compreniez et que vous voyiez

» que c'est moi ; qu'il n'y a point eu de Dieu for-

» mé avant moi, qu'il en aura point après moi. » Il dit qu'il a choisi son serviteur pour venir nous annoncer ses divins oracles, mais non pas qu'il viendra lui-même. « Hors moi, dit-il, il n'y a point

» de sauveur ; parce que c'est à moi seul que je pré-

» tends que soit due la rédemption d'Israël. Mon

» Messie viendra accomplir cette promesse si sou-

» vent réitérée par les Prophètes : il sera le pré-

» curseur de cette miraculeuse rédemption que

» toutes les nations de la terre verront avec éton-

» nement et admiration. » Le nombre de personnes rassemblées dans cette partie de la Judée et qui ont ajouté foi à la rédemption que Jésus-Christ ou ses disciples ont prêchée a été si petit qu'on pouvait à peine en compter un entre mille. Elle a même été ensevelie dans l'oubli pendant plus d'un siècle après la mort du prétendu rédempteur. Ce que le Seigneur promet aux Israélites par la bouche des Prophètes est bien différent : toute la terre y ajoutera une foi entière et toute la terre l'admira sans aucune interruption de temps.

Ces paroles d'Isaïe, dans le chapitre cinquante-deuxième : le bras du Seigneur à qui s'est-il fait voir ? ont deux sens, tous deux littéraux. L'un négatif par interrogation : à qui le bras du Seigneur, sa force et son pouvoir infini peuvent-ils avoir été découverts ? Qui aurait jamais pu concevoir, qui aurait pu croire ce que nous voyons manifestement : l'élévation et la gloire d'Israël ? Accablé sous le poids d'un dur esclavage, l'opprobre de toutes les nations, errant et persécuté, néanmoins il domine, et devant lui les rois et les peuples s'humilient. Personne ne saurait croire une métamorphose si surprenante.

Le sens positif est bien plus clair et plus intelligible. C'est à ce seul peuple que le Seigneur fera voir son saint bras ; c'est à lui seul qu'il

communiquera les effets de son amour et de sa toute-puissance. Les nations voient clairement que ces promesses sont uniquement faites aux Israélites, à moins qu'elles ne rejettent absolument le texte sacré. « Ré-

» jouissez-vous, déserts de Jérusalem ; louez tous
» ensemble le Seigneur, parce qu'il a consolé son
» peuple et qu'il a racheté Jérusalem. Le Seigneur
» a découvert la sainteté de son bras aux yeux de
» toutes les nations. Elles verront toutes le salut de
» notre Dieu. » Puisqu'elles doivent voir ce miracle, pourquoi veulent-elles en douter ? pourquoi demandent-elles le signal de la grace du Seigneur ? C'est plutôt un sujet de leur admiration qu'une demande. Le prodige est trop merveilleux pour ne les point tenir en suspens. Ce n'est que par la toute-puissance de Dieu que se doit faire un changement si extraordinaire. Les nations ne demandent point, elles admirent : qui peut ajouter foi à ce que nous entendons ! Le bras du Seigneur, à qui s'est-il montré ? etc.

Il s'élèvera comme un arbrisseau devant lui, comme un rejeton qui sort d'une terre sèche, dit le Prophète. C'est une comparaison qu'il fait du peuple d'Israël dans le malheureux état de sa captivité à un arbrisseau dont les racines sont dans une terre stérile et sèche, parce qu'il n'y a point d'eau pour l'humecter et pour le faire pousser. Il faut nécessairement qu'il se sèche, que les feuilles tombent et qu'il perde tout l'ornement que la nature lui avait donné. Il paraît impossible qu'il produise aucun fruit. Voilà l'état auquel le Seigneur avait condamné le peuple d'Israël à cause des péchés qu'il avait commis. Le même Isaïe l'annonce : vous deviendrez comme un chêne dont toutes les feuilles tombent, et comme un jardin qui est sans eau. Voilà comment le peuple d'Israël a été pendant toute sa captivité. Au temps de sa rédemption il deviendra comme un arbrisseau qui s'élève et comme un rejeton sec d'une terre. Cette différence est digne de remarque. Elle prouve démonstrativement l'espérance que le peuple d'Israël doit avoir, parce qu'un rejeton sec a perdu la vie négative et n'a plus aucune espérance de pousser ; mais celui qui est dans une terre sèche, quoiqu'il paraisse flétri à nos yeux, quoique nous le croyons mort, un peu d'eau suffit pour le faire revivre. Le peuple d'Israël a perdu dans sa captivité tout ce lustre, toute cette splendeur dont il était orné quand il était dans la grace de Dieu. Dès que sa divine providence l'a abandonné il est devenu le mépris des nations, il a perdu jusqu'à sa figure. La rédemption le doit faire revivre. Ces divines eaux lui rendront toute sa gloire.

Je répandrai les eaux sur les champs altérés, dit le même Prophète, et les fleuves sur la terre sèche. Je répandrai mon esprit sur votre semence et elle germera parmi les herbages, comme les saules plantés sur les eaux courantes ; jusqu'à ce que le Seigneur, par sa miséricorde, ait retiré de l'esclavage le peuple d'Israël, il sera comme l'arbrisseau dans une terre sèche ; il faut qu'il soit arrosé par les eaux de sa divine bonté pour s'élever comme le saule vert. Ses racines, enterrées pendant tant de temps, pousseront un jour : un jour les racines de Jacob pousseront avec vigueur, Israël fleurira et germera, et s'élevant comme un arbrisseau qui renaît de la terre, son cœur sera dans la joie et ses os reprendront la même vigueur que l'herbe verte.

Suivons ce Prophète admirable et faisons connaître à toute la terre le véritable sens de sa Prophétie. Il est sans beauté et sans figure comme les arbrisseaux et les racines qui sont dans une terre sèche. Ils n'ont point d'éclat, ils n'ont point de beauté, ils ne sont point ce qu'ils ont été ni ce qu'ils doivent être. Le peuple d'Israël dans sa captivité est le symbole de cet arbrisseau dont parle le Prophète. On a de la peine à croire qu'il ait été élevé à ce degré de grandeur si souvent annoncé dans le texte sacré ; ni qu'il doive y rentrer au jour fortuné de sa rédemption. Il faut une foi miraculeuse pour croire le passé et pour ne point douter de l'avenir : nous l'avons vu et il n'avait rien qui attirât l'œil ni qui nous le fît connaître et souhaiter.

Il n'y a rien de plus méprisable aux yeux de toutes les nations que le peuple d'Israël dans l'état présent. On ne veut le connaître que pour le fouler aux pieds, jusque-là qu'il n'ose souvent avouer qu'il est ce peuple autrefois si chéri de Dieu, et le seul choisi parmi les autres nations de la terre. Les persécutions qu'il souffre en plusieurs endroits dès qu'on le découvre, les opprobres auxquels il est exposé dans d'autres, prouvent cette vérité que le Prophète annonce. C'est aux Israélites qu'il prédit toutes les calamités qui ne doivent finir qu'à la venue du Messie. Où sont les effets de cet heureux temps ? Quels sont les peuples qui ont vu et qui voient cette grandeur ? Où sont les Rois qui gardent le silence devant eux ? Ils sont bien éloignés de cette gloire. Leurs misères sont grandes, ils sont dispersés dans toutes les parties du monde ; à peine ont-ils quelque endroit où ils puissent observer avec tranquillité la Loi que le Seigneur leur a donnée sur la montagne de Sinaï. Quelle différence de ce temps à celui d'à présent ? Ils étaient toujours guidés par les divins rayons de la lumière du Seigneur, il les

comblait de ses graces et de ses bénédictions : leur ingratitude les a rendus sans éclat et sans figure, méconnaissables à eux-mêmes et à toutes les autres nations. Ils n'ont pas même la satisfaction ni l'agrément de voir changer leur fortune, quand, par nécessité ou par libertinage, ils veulent abandonner cette sainte religion et qu'ils en embrassent une autre ; ils restent dans le malheureux état où ils étaient : ceux qui leur ont persuadé d'embrasser le Christianisme ou le Mahométisme les abandonnent et ne veulent point ajouter foi à leur conversion. Il n'y a point d'emploi, point d'honneur pour eux à espérer ; et si on leur donne une misérable pension pour ne les point désespérer entièrement, on croit leur avoir fait une grace singulière et bien au-dessus de leur mérite. Il n'en est point de même dans une autre religion. Si un Catholique ou un Protestant changent de religion, ils aspirent et parviennent aux emplois, possèdent les mêmes honneurs et ont les mêmes agrémens que ceux qui ont sucé avec le lait la religion dominante. Quelle extrême différence ! Elle procède de deux causes évidentes, du peu de foi qu'on a pour des prosélytes qui quittent un bon parti pour en prendre un mauvais, et de la volonté de Dieu qui permet un pareil traitement pour ôter de la pensée de son peuple les sentimens qui le rendraient pour jamais indigne de sa grace et le détourneraient des préceptes qu'il lui prescrit dans sa sainte loi, et pour lui faire attendre avec plus de patience et de tranquillité le temps bienheureux de la rédemption qu'il lui a promise.

VERSET III.

« Il nous a paru un objet de mépris, un homme
» de douleurs et accoutumé à les souffrir. Il sem-
» blait cacher son visage ; il était méprisé et nous
» n'en faisions aucun cas. »

Le sens de ces paroles est si clair qu'il n'y a personne qui ne le comprenne. Toutes les nations avouent que le peuple d'Israël était méprisé dans le temps que le Prophète parlait et qu'il n'a pas cessé de l'être jusqu'à présent. Dieu l'avait promis dans le Deutéronome : « Vous serez dans la dernière mi-

» sère, le jouet et la fable de tous les autres peu-
» ples. Voici ce que dit le Seigneur, dit notre Pro-
» phète, le rédempteur et le sauveur d'Israël, à ce-

» lui qui a été dans le dernier mépris et dans l'abomin-
» mination des nations. » Et le Prophète-Roi dans le psaume 43, verset
15 : « Vous nous avez rendus
» un sujet d'opprobre pour nos voisins et un objet
» d'insulte et de moquerie pour ceux qui sont au-
» tour de nous : vous nous avez fait devenir la fable
» des nations et les peuples secouent la tête en nous
» voyant. » Dieu a voulu réduire son peuple dans ce déplorable état, et les
nations ont accompli sa volonté : c'est ce qui fait dire au Prophète qu'il
était méprisé des hommes, parce que dans la société civile, dès qu'un
homme est dans le malheur on se croit déshonoré d'être en sa compagnie,
on s'en éloigne et tout le monde le fuit.

Le peuple d'Israël est à juste titre nommé l'homme de douleurs, parce
qu'on n'en saurait souffrir de plus cruelles que celles qu'il ressent depuis sa
captivité : elles sont si manifestes à toute la terre, qu'il est inutile d'en faire
le détail. Il est cependant nécessaire de prouver que le texte sacré se sert
souvent du terme d'homme en parlant du peuple, comme on le voit dans le
livre des Juges ; et l'homme d'Israël se sont assemblés. Saül dit : et
l'homme d'Israël ont été comptés. Il confond le singulier avec le pluriel,
comme si tout le peuple n'était que seul homme ou qu'un homme seul
composât tout le peuple.

VERSET IV.

« Véritablement il a pris nos maladies sur lui, il
» s'est chargé de nos douleurs et nous l'avons con-
» sidéré comme un lépreux frappé de Dieu et af-
» fligé. »

Toutes les nations sont obligées d'avouer une vérité dont elles ne
sauraient disconvenir. Elles disent que le peuple d'Israël a souffert ces
douleurs, qu'il a supporté avec une patience admirable toutes les
persécutions et tous les maux qu'on lui a fait éprouver pendant sa captivité,
qui a duré plusieurs siècles. Il n'y en a point de plus insupportables que
ceux auxquels la haine et le mépris des nations l'ont exposé. Mais peut-on

douter que Dieu n'en soit la première cause et que, pour le punir d'avoir si souvent contrevenu à ses ordonnances, de n'avoir fait aucune attention à ses menaces réitérées, il lui a fait ressentir les effets de sa juste colère par le ministère de toutes les nations qui l'ont opprimé ? C'est par cette infaillible raison qu'il doit être considéré comme un lépreux frappé de Dieu et affligé ; au lieu qu'il n'y a rien de plus absurde et qui répugne davantage au bon sens que de dire que Dieu se soit affligé lui-même, qu'il se soit couvert de lèpre. Le Seigneur se sert souvent de ce terme dans le texte sacré. « Il fera tomber sur vous toutes les

» plaies d'Égypte dont vous avez été frappés vous-

» mêmes. Elles s'attacheront inséparablement à vous.

» Le Seigneur fera fondre sur vous toutes les lan-

» gueurs, toutes les plaies qui ne sont pas écrites

» dans ce livre jusqu'à ce qu'il vous réduise à rien. » Dieu dit les langueurs d'Égypte et non pas celles que son peuple a souffertes en Égypte : il n'en a jamais senti dans le temps de sa captivité ; le Seigneur les nomme langueurs d'Égypte, parce que ce sont des effets de cette captivité ; et c'est ce qui fait dire aux nations nos douleurs, pour celles qu'elles lui font souffrir, comme celles que les Égyptiens leur causaient étaient les douleurs d'Égypte. C'est ce que nous apprend bien évidemment la fin du verset du Deutéronome : « Je ferai fondre sur vous

» toutes les langueurs, les plaies qui ne sont pas

» écrites dans ce livre. »

Dieu menace ce peuple ingrat et turbulent de sa juste colère. Il lui fera sentir de nouvelles plaies dont toutes les nations l'affligeront pendant tout le temps de sa captivité. Le Prophète-Roi, Ezéchiel et Sophonie disent la même chose. Des raisons si convaincantes devraient suffire pour l'explication de ce verset ; mais puisque les Chrétiens le regardent comme la base fondamentale de la venue du Messie, il faut tâcher de lever jusqu'à la moindre difficulté, jusqu'au moindre scrupule qui puisse contredire une vérité si évidente et satisfaire s'il est possible, les docteurs chrétiens. Je n'y comprends point Nicolas de Lyra dans ses Apostilles, Burgense dans ses Additions, ni plusieurs autres auteurs qui assurent que le Messie n'a pas souffert tant de douleurs pour se charger de tous les péchés des hommes, mais qu'en ayant pris la figure, il a voulu être exposé à toutes leurs infirmités : il a voulu souffrir la faim, la soif et toutes les autres maladies communes au genre humain, quoiqu'il ne tint qu'à lui de s'en délivrer. Il

n'y a ni sens ni raison dans cette explication. Il n'est pas de conséquence qu'une personne soit chargée des plaies et des infirmités des autres, parce qu'elle en souffre de pareilles. La goutte incommodé plusieurs personnes ; mais une personne seule ne soulage pas toutes les autres parce qu'elle en est tourmentée. D'autres auteurs expliquent ce verset en ces termes : le Messie a souffert les infirmités et les douleurs du peuple d'Israël, et le peuple pénitent s'est chargé de nos douleurs et de nos infirmités dans la personne du Messie. Cette explication mérite d'être examinée : parce que le Messie devait souffrir toutes les douleurs que le peuple juif méritait pour ses péchés ou pour les douleurs que ce peuple lui a fait souffrir ; puisqu'il ne pouvait pas se charger des mêmes maux dont ce peuple était affligé, n'étant pas possible qu'un homme soit tourmenté d'un mal et qu'un autre en souffre la douleur, il est donc incontestable que si le Messie a souffert les douleurs du peuple juif, ce sont celles qu'il méritait pour ses propres péchés ou celles dont ce peuple l'a affligé lui-même, et l'on ne saurait prouver qu'il ait été chargé des douleurs du peuple ; cela est même impossible à concevoir. Quoiqu'il en soit, les auteurs dont nous examinons le sentiment soutiennent que le Prophète parle du Messie à l'égard du peuple qui l'offensait, et non d'Israël à l'égard des nations qui l'affligeaient ; qu'il a, comme ils l'expliquent, souffert les douleurs que le peuple d'Israël méritait, et que c'est par cette raison que les Juifs les nomment leurs douleurs, et qu'ils se servent des mêmes termes pour les expliquer à leur avantage. Le peuple d'Israël a souffert les douleurs que les nations méritaient pour leurs péchés ou celles que la manière rigoureuse dont elles l'ont traité lui ont causées ; elles les ont nommées nôtres, parce qu'elles en ont été les auteurs, et c'est le même sens et la même explication, la différence n'est que dans les sujets. Ils veulent que le peuple s'approprie les douleurs que le Messie souffrait pour l'amour de lui, et nous que les nations disent nos douleurs, pour celles qu'elles causent au peuple d'Israël dans sa captivité, parce qu'elles en sont la cause essentielle et primitive ; de sorte qu'ils ne sauraient détruire notre explication, à moins qu'ils ne contredisent eux-mêmes la leur : c'est ce qu'on appelle en terme de l'école argumentum ad hominem, c'est-à-dire convaincre son adversaire par l'argument même qu'il fait.

VERSET V.

« Et il a été percé de plaies pour nos iniquités ;
» il a été brisé pour nos crimes ; le châtiment qui
» devait prouver notre paix est tombé sur lui, et
» sa plaie nous a guéris. »

Ce verset se rapporte si fort au précédent, qu'il n'y a pas la moindre différence entre eux. Les nations avoueront qu'elles auront eu tort de tyranniser Israël si cruellement. Pourquoi foulez-vous aux pieds mon peuple ? dit le même Prophète ; pourquoi meurtrissez-vous de coups le visage des pauvres ? dit le Seigneur le Dieu des armées. Les nations contrites et repentantes répondront : C'est un effet de notre malice. Le prophète-Roi l'a dit encore bien plus clairement : Ils frappent ton peuple, Seigneur, ils désolent ton héritage. Pour mieux éclaircir ce qui paraît douteux dans ce verset, il faut remarquer que les iniquités et les péchés qui ont fait souffrir Israël et pour lesquels il a été frappé ne sont pas comme une cause finale, comme s'il avait été frappé uniquement pour expier les péchés des nations, mais comme une cause efficiente : c'est-à-dire que les iniquités des nations ont frappé Israël, qu'elles l'ont foulé aux pieds, et c'est dans ce sens que le Prophète dit : maltraité pour nos iniquités, c'est-à-dire : nos péchés et nos iniquités l'ont affligé. Cette manière de s'expliquer est commune dans toutes les langues. On voit très souvent un homme qui se plaint de ce que la perversité des gens qui ont produit de faux témoignages contre lui l'a fait mettre en prison ; un autre se plaint de ce que de faux rapports l'ont fait maltraiter ; un autre, de ce qu'une langue acérée le persécute. Personne ne se plaint de souffrir pour expier l'injustice des faux témoins et des mauvaises langues, mais bien plutôt de ce qu'elles sont la cause effective des douleurs auxquelles il est en proie ; et c'est ce qui fait dire aux nations que le peuple d'Israël a souffert pour leurs péchés et pour leurs iniquités. « Reti-

» rez-vous des tentes des hommes impies, dit le
» texte sacré dans les Nombres, ne touchez à rien
» qui leur appartienne, de peur que vous ne mou-
» riez pour leurs péchés, »

VERSET VI.

» Nous étions tous égarés comme des brebis
» errantes. Chacun s'était détourné pour suivre sa
» propre voie, et le Seigneur a fait survenir au
» péché de nous tous. »

Nous avons abandonné le culte du vrai Dieu, disent les nations pénitentes et contrites ; elles s'excusent sur leur ignorance, et à la vérité les personnes qui ont de la piété parmi les nations suivraient la véritable voie du salut si on avait la charité de la leur montrer ; les impies même, s'ils étaient assurés de leur erreur, ne voudraient pas y persévérer. On ne saurait appliquer cette confession aux Israélites, parce que, quand même ils auraient manqué au culte divin, ce qui est directement contre la vérité, on ne peut les accuser d'avoir pris chacun en particulier une route différente ; ils ont tous, sans s'écarter, suivi le même chemin, et ont observé la loi de Moïse sans se laisser séduire par l'introduction des différentes sectes. Ils l'observent même plus religieusement dans leur exil qu'ils ne faisaient du temps même de Jésus-Christ. Ce verset regarde donc les nations qui sont divisées en différentes sectes et qui ont établi des cérémonies absurdes que la plupart d'entre elles condamnent et qualifient d'idôlatres. Après que les nations auront avoué l'injustice avec laquelle elles traitent les Israélites, elles seront contraintes de dire que ce verset dépeint toutes les calamités, tous les tourmens qu'ils ont soufferts avec une constance admirable dans leur captivité. Il leur annonce ensuite les biens auxquels ils doivent aspirer. Ils ont été opprimés et affligés sans ouvrir la bouche, dit-il dans le septième verset, ils ont souffert avec patience, parce qu'ils ont toujours eu devant les yeux cette promesse sacrée et irrévocable du Seigneur, savoir, que pour expier leurs crimes et leurs impiétés et pour rentrer dans sa grâce, ils doivent souffrir sans se plaindre les effets de sa colère et de sa justice. Vous direz dans ce jour : parce que le Seigneur n'est pas parmi nous, toutes sortes de malheurs nous arrivent. Ce sont ces divines paroles qui leur ont fait garder le silence ; sans cela ils auraient cédé à tant de maux ou se seraient soulevés contre tant d'opprobres.

VERSET VIII.

» On l'a ôté de la force de l'angoisse et des ar-
» rêts de la condamnation ; qui est-ce qui parlera
» de sa génération ; car il a été retranché de la
» de la terre des vivants et je l'ai frappé pour les
» péchés de mon peuple. »

Arias Montanus explique le mot d'arrêt par celui de clausure, à cause qu'il est enfermé dans les prisons. La version des Septante le rend par le mot oppression ; mais divers auteurs chrétiens, mieux versés dans la langue sainte, disent que ce mot signifie puissance, et ils traduisent ainsi ce passage : on l'a ôté de sa puissance, qui est la véritable signification du mot hébreu. Buxtorf l'explique par ceux de puissance, de royaume, de domination, et le texte sacré confirme son sentiment. En parlant de Saül, il se sert du même mot. Celui-ci, dit-il, régnera sur mon peuple ; et dans les Juges : Celui qui possédera l'empire et la puissance, etc. Il signifie aussi arrêt, parce que les Rois retiennent leurs sujets dans les limites des lois établies dans leur royaume, et par conséquent on doit traduire : on l'a ôté du Royaume et du jugement, c'est-à-dire on a ôté à Israël le Royaume et le pouvoir de juger. Les nations l'ont rendu esclave, ont aboli son gouvernement, comme le Seigneur le lui a dit dans le Deutéronome, « On vous emmènera, vous et votre

» Roi que vous avez établi sur vous, parmi un
» peuple que vous ni vos pères n'avez point connu,
» et vous adorerez des Dieux étrangers, des Dieux
» de pierre et de bois. Le Seigneur vous amènera
» un peuple des pays les plus reculés, qui se jettera
» sur vous comme l'aigle sur sa proie ; un peuple
» barbare dont vous ne pourrez entendre la langue
» et qui vous opprimerà. Il vous tiendra resserré
» dans toutes vos villes jusqu'à ce que ces murailles
» si fortes et si élevées où vous avez mis votre con-
» fiance tombent dans toute l'étendue de cette
» terre que le Seigneur votre Dieu vous avait
» donnée. »

Qui parlera de sa génération, dit le Prophète, n'a-t-il pas été retranché de la terre des vivans ?

Le Ministre de Dieu veut nous faire comprendre qu'Israël, après avoir perdu son royaume et son autorité, ne sera plus reconnu. Tout le monde doutera de sa grandeur passée. Sans patrie, épars dans toute la terre, méprisé de toutes les nations, qui pourra dire que sa génération a été si illustre, qu'il a été le peuple choisi de Dieu, que c'est lui que Dieu a eu en vue dans la création du monde ? Interrogez votre Père, et il vous dira : interrogez vos aïeux, et ils vous instruiront. Quand le Très-Haut a fait la division des peuples, quand il a séparé les enfans des hommes, il a marqué les limites de chaque peuple pour l'amour des enfans d'Israël. Quelle prodigieuse métamorphose ! Peut-on reconnaître ce peuple sous une figure rampante et si peu ressemblante à son ancienne splendeur. Il n'y a rien de plus certain, la terre des Juifs signifie la terre d'Israël David nous le fait voir d'une manière si claire qu'il est impossible d'en douter : Je crois voir les biens du Seigneur dans la terre des vivans.... J'irai au devant du Seigneur dans la terre des vivans, etc.

Ezéchiel nomme Jérusalem la terre des vivans ; elle est ainsi appelée parce que quand Israël la possédait il y menait une vie spirituelle. Les sacrifices continuels qu'il offrait à Dieu produisaient des effets qui l'unissaient avec son créateur. Le même peuple ne peut plus offrir à Dieu ses holocaustes, parce qu'il ne veut les recevoir que dans la cité sainte, qui, par ce privilège particulier, doit se nommer la terre des vivans.

Je l'ai frappé à cause de mon peuple. J'ai déjà fait voir que pour appliquer ces paroles au Messie, on prenait le singulier pour le pluriel, comme il est dans le texte sacré. En effet, pour traduire exactement, il faudrait dire je les ai frappés, et non pas je l'ai frappé. Tous les auteurs chrétiens qui savent l'hébreu avouent que leur version est inexacte à cet égard ; ils devraient donc avoir donné une raison essentielle du changement qu'ils ont fait, afin que personne n'ignorât la véritable leçon du texte et les raisons qu'ils ont eues de s'en écarter dans une matière où l'on ne peut pousser trop loin la fidélité, puisque le plus léger changement suffit pour donner lieu à des opinions opposées et par conséquent à des disputes, à des schismes, à des haines et à des dissensions toujours funestes dans les états où elles s'élèvent. Les interprètes dont je parle disent bien que ce n'est pas le seul endroit de l'Écriture où cela soit permis ; comme, par exemple, dans ce passage, ils ont fait une idole et se sont humiliés devant elle. Cette particule, disent ces interprètes, est au pluriel, et les Juifs, comme nous, l'expliquent au singulier ; ainsi dans ce verset elle doit être prise dans le

même sens. Et par cette belle raison ils croient avoir prouvé suffisamment que c'est du Messie que le Prophète parle. Ce faux-fuyant est très mal établi. En premier lieu, il faut lire ainsi l'endroit qu'ils citent : ils ont fait une idole et ils se sont humiliés devant elle. Quoiqu'il paraisse que ce soit contre les règles de la grammaire, où l'adjectif doit toujours s'accorder avec le substantif, il y a néanmoins plusieurs endroits dans le texte sacré où l'on trouve ces sortes de fautes grammaticales, comme par exemple dans celui-ci : et tout le peuple d'Israël se sont assemblés, au lieu de dire s'est assemblé ; et tout le peuple ont dit, ton peuple sont tous saints, au lieu de dire est tout saint. Mais cela n'arrive que quand le nombre n'est pas singulier. Un peuple se compose d'une multitude d'individus ; et dans ceci le texte sacré confond le singulier avec le pluriel. Quoiqu'il dise idole, c'est toutes sortes d'idoles. Les Chrétiens savent bien que le Seigneur les défend toutes.

Mais accordons aux docteurs chrétiens que l'on doit traduire je l'ai frappé et non pas je les ai frappés, quelle conséquence en peuvent-ils tirer à leur avantage ? Jusqu'au sixième verset, ce sont les nations qui parlent, elles ne sont point introduites dans le reste du chapitre. Le Prophète plaint uniquement les misères du peuple et annonce des choses que les nations ne sauraient croire ni concevoir, comme on voit dans les dixième, onzième et douzième versets du même chapitre. Isaïe, après avoir prophétisé les malheurs du peuple d'Israël, donne la raison du châtiment rigoureux qu'il éprouve, et fait voir que c'est très justement que Dieu afflige son peuple choisi ; il dit que c'est parce que ce peuple s'est révolté contre Dieu et qu'il a été ingrat.

Joseph dit que dans le temps du second temple le peuple d'Israël commettait des crimes si énormes, qu'il était impossible qu'ils restassent impunis. Moïse avait prédit ce traitement dans son cantique ; notre Prophète le confirme : « Ils ont aban-

» donné le Seigneur, ils ont blasphémé le Seigneur
» d'Israël. Quoique je vous frappe, vous ajoutez
» péchés sur péchés ; toute tête est languissante et
» tout cœur est abattu ; depuis la plante des pieds
» jusqu'à la tête ce n'est que blessures, que confu-
» sions, qu'une plaie enflammée à laquelle on n'a
» point apporté de remède. »

Voilà la manière dont ce peuple ingrat doit être châtié. Le Prophète se sert dans ce chapitre des mêmes expressions que dans le cinquante-troisième, et c'est ce qui prouve évidemment qu'il parle d'Israël. Comme personne n'ignore que le Seigneur nomme Israël son peuple, même dans le temps où il est courroucé contre lui, il est inutile de citer les passages qui prouvent cette vérité.

VERSET IX.

« Il donnera les méchants pour sa sépulture et les
» riches dans leur mort. »

Le peuple d'Israël, persécuté sans cesse par les nations, accablé de maux et de misères, menait une vie si languissante, qu'elle ressemblait à une véritable mort. C'est ce qui fait dire au Prophète qu'il serait enseveli parmi les nations, qu'il ne jouirait plus de cette vie spirituelle dès qu'il serait chassé de la terre des vivans. Ezéchiel dit que la maison d'Israël doit se compter pour morte et enterrée lorsqu'elle est hors de sa patrie, et avec le riche dans sa mort.

Le sens littéral de ce verset est évidemment que le peuple d'Israël sans royaume, sans gouvernement et banni de la Terre-Sainte, serait privé de la vie spirituelle que le Seigneur lui communiquait dans sa patrie, qu'il serait enseveli comme s'il était mort parmi les méchants, et qu'en même temps les riches lui feraient souffrir par leur tyrannie la mort jusqu'au temps de sa rédemption.

« Parce qu'il n'a pas commis d'iniquités et qu'il
» n'est point sorti de tromperie de sa bouche. »

On dira d'abord que ces paroles sont contradictoires à celles du verset précédent. Il est sur qu'Israël a souffert la cruelle plaie de sa captivité, pour punition des péchés énormes qu'il a commis : comment le Prophète peut-il donc dire qu'il n'a point commis d'iniquité, qu'il n'est point sorti de tromperie de sa bouche ? Il ne l'a pas sitôt condamné comme criminel qu'il l'absout comme innocent. Il n'y a pourtant aucune contradiction dans ces

paroles, rien n'est plus facile que de les concilier. Par rapport à Dieu, Israël est coupable, il doit être puni, il a payé son bienfaiteur de la plus noire ingratitude. Par rapport aux nations, il est innocent, il ne leur a jamais fait aucun mal et ne peut en avoir été châtié qu'avec injustice, il ne les a jamais trompées. Par quel endroit peut-il avoir mérité leur haine, leur mépris et leur persécution ? Sa bouche ne s'est jamais ouverte pour leur faire le moindre tort. Étrange entêtement de toute la terre, qui maltraite un peuple malheureux parce qu'il suit avec une constance surnaturelle les lois et les ordonnances du Seigneur !

Le Christianisme établit les fondemens les plus solides de sa religion sur les paroles de ce saint Prophète. Il prétend prouver qu'elles ne sauraient se vérifier sur Israël, qui a commis les mêmes péchés avant et après sa captivité. Sa bouche a trompé le monde de son temps. Il a été dès son origine sujet à toutes les fragilités humaines ; il l'avoue lui-même, il demande pardon à Dieu de ses péchés, il implore sa miséricorde et le prie de le délivrer de sa captivité. Mais si les auteurs chrétiens voulaient consulter le texte sacré, ils trouveraient bientôt la solution de cet argument, sans qu'il leur restât à ce sujet le moindre doute. David, bien long-temps avant Isaïe, avait prédit, en parlant du peuple captif et épars parmi toutes les nations, toutes les misères auxquelles le peuple d'Israël serait exposé pour l'expiation de ses péchés. Après avoir chanté toutes les graces que le Seigneur lui faisait autrefois, il ajoute : « Vous nous avez fait servir d'exem-
» ple aux nations ; elles ont secoué la tête en nous
» regardant. J'ai devant les yeux ma confusion tous
» les jours, et la honte que j'ai sur mon visage me
» couvre entièrement, quand j'entends la voix de
» celui qui m'accable par ses reproches et lorsque
» je vois mon ennemi et mon persécuteur. Tous les
» maux ont fondu sur nous et nous ne vous avons
» point oublié, et nous n'avons point commis d'ini-
» quité contre votre alliance ; notre cœur ne s'est
» point retiré en arrière, et nos pas ne se sont pas
» détournés de votre voie. »

David nous montre dans ce psaume que rien n'a été capable d'ébranler le peuple d'Israël et de lui faire abandonner le culte du Seigneur. Que les opprobres, les misères, la captivité la plus dure, en un mot tous les châtimens les plus sévères dont il a voulu se servir pour le châtier par les

mains des gentils, rien ne l'a détourné de l'observation de la sainte loi, qu'il suit toujours avec la même confiance. Si ces paroles sont sorties de la bouche du Prophète-Roi, quelle impossibilité y a-t-il à ce qu'Isaïe les répète ? Si David chante qu'il n'y a point eu d'iniquité dans Israël concernant l'alliance contractée avec son Dieu, pourquoi Isaïe ne peut-il point assurer qu'il n'y a point eu d'iniquité dans Israël ni de tromperie dans sa bouche contre les nations ? Les docteurs chrétiens ne disconviennent pas de cette vérité, et Nicolas de Lyra dit que c'est aux Romains que David parle dans ce psaume.

Il est pourtant nécessaire de savoir dans quel sens David et Isaïe justifient le peuple d'Israël, d'autant qu'il est pécheur et que c'est à cause de ses péchés que Dieu le châtie. Personne ne l'excuse de ces péchés qui sont inséparables de la fragilité humaine, et ce ne sont pas eux qui lui ont attiré les peines que les nations lui ont infligées : ce n'est point pour ses larcins, ni pour ses meurtres, ni pour ses trahisons qu'elles l'abandonnent ; c'est à cause de sa constance dans l'observation de la loi divine. Les Chrétiens nomment cette constance obstination, entêtement. Les païens accablaient ce malheureux peuple, parce qu'il méprisait les divinités qu'ils adoraient : les Juifs sont des impies, dit Pline, ils méprisent nos Dieux. Tacite ne les oublie pas. Il dit que tout ce que les autres nations révèrent comme divin, les juifs le méprisent comme profane, et que c'est pour cette raison que les Persans, les Arabes et les autres nations les maltraitent tous et les persécutent. Cela ne les empêche point de suivre la loi que leurs pères ont reçue sur la montagne de Sinaï, autant que le temps et les lieux le leur permettent. Tout le monde conspire contre Israël et le traite de sacrilège. On veut lui persuader que la loi qu'il suit ne devait pas être éternelle, qu'elle a eu son temps et qu'elle a fait place à la nouvelle. Mais toutes les persécutions, tous les tourmens qu'on lui fait souffrir ne sauraient le faire changer. Il ne peut pas croire que l'ouvrage de Dieu donné sur la montagne de Sinaï, répété mot à mot sans aucun changement sur celle d'Oreb, soit imparfait et qu'il ait laissé son peuple pendant tant de siècles dans l'observation d'une loi dans laquelle il ait fait ensuite des changemens si considérables qu'à peine la peut-on reconnaître. Les nations n'ont pourtant aucune autre raison de vouloir détruire le peuple d'Israël, si ce n'est parce qu'il soutient que les ouvrages de Dieu sont parfaits et doivent durer toute l'éternité. C'est ce qui excite les plaintes de David et sa pitié pour un peuple qui est la fable du

monde, parce qu'il n'en veut pas suivre les erreurs, et qu'il adore avec une constance admirable le vrai Dieu, et c'est aussi ce que loue le Prophète-Roi.

VERSET X.

« Et le Seigneur l'a voulu briser ; il l'a rendu
» malade. S'il livre son ame pour le péché, il verra
» sa semence, ses jours seront prolongés et la vo-
» lonté du Seigneur prospérera dans ses mains. »

Les expressions de ce verset sont si claires, qu'on ne saurait mieux les expliquer. Elles se rapportent si bien au précédent, qu'il est inutile d'y rien ajouter. C'est le peuple qui a été frappé de la colère de Dieu ; son indignation l'a rendu malade, et sa bonté divine lui donne les moyens de se guérir de ses péchés. Malgré l'entêtement des Chrétiens, ils ne sauraient appliquer à Jésus-Christ aucune des paroles de ce verset. Il est mort dans sa plus tendre jeunesse : on n'a jamais su qu'il ait eu des successeurs, et par conséquent il n'a point vu sa semence, et bien loin que la volonté du Seigneur ait prospéré dans ses mains, toutes ses actions ont été directement opposées à sa divine volonté. Il a prêché une doctrine contraire à la loi, il n'a point gardé le jour du Sabbat avec le repos ordonné dans le Décalogue ; en un mot, il a obligé cet auguste Sanhédrin à le condamner comme violateur de la loi et comme séducteur du peuple qui avait la faiblesse de l'écouter. Ce n'est donc point de lui que parle Isaïe, c'est du peuple d'Israël, qui tâche par son obéissance aux décrets divins de parvenir à l'heureuse fin de sa Prophétie. Quand Dieu dit dans la Genèse au patriarche Abraham qu'il verra sa semence multipliée comme les étoiles qui sont dans les cieux et comme le sable de la mer qu'on ne saurait compter ; quand l'ange annonce à Ismaël qu'il multipliera si fort sa semence qu'il sera impossible de la compter, c'est pour leur faire connaître la durée de leur génération. Le Seigneur leur accorde des enfans et une vie très longue, afin qu'ils voient les effets de ses divines promesses. Quand le Prophète annonce à Israël un Messie, il lui dit toutes les qualités qu'il doit avoir. Sa vie ne doit pas finir à l'âge de trente-trois ans et doit être naturellement plus longue ; il doit gouverner le peuple et non mourir pour lui ; peut-être même n'aura-t-il pas commencé à régner à cet âge. Isaïe n'a donc pu parler qu'au peuple, c'est lui qu'il a menacé de la colère de Dieu et de sa justice, pour le faire

renoncer au vice, le faire rentrer en lui-même et obtenir par là la grace de son Créateur, qu'il avait perdue par ses péchés, et jouir des faveurs qui lui sont destinées selon la promesse du même Prophète. Comme les cieux nouveaux et la terre nouvelle que je vais créer subsisteront toujours devant moi, dit le Seigneur, ainsi votre nom et votre race subsisteront éternellement. Ces paroles décident d'une manière si évidente en faveur d'Israël, qu'on ne peut s'y méprendre. Elles prouvent que le Prophète veut parler du peuple et que la volonté du Seigneur prospérera dans ses mains. La constance avec laquelle il a souffert les plus cruelles persécutions durant sa captivité, sa persévérance dans l'observation de la loi divine, seront récompensées de tous les biens et de toute la gloire qui lui sont promis au temps de la rédemption.

VERSET XI.

« Son ame verra le fruit de ses travaux. Il s'en
» rassasiera. Mon serviteur juste en justifiera plu-
» sieurs par son savoir, et il portera son péché sur
» lui. »

Le Prophète continue à annoncer tous les biens spirituels et temporels dont le peuple jouira dans le temps de sa rédemption. Il verra ce qu'il a souhaité de voir depuis tant de siècles et ce qu'il a attendu avec une persévérance singulière : son royaume rétabli et élevé sur tous les royaumes de l'univers ; son roi, fils de David, assis sur le trône, rempli de la grace de l'esprit divin ; ses prêtres et ses lévites offrir au Seigneur les sacrifices avec pureté. Il verra l'influence de la divine grace sur tous les cœurs qui ne seront occupés que de l'amour de leur créateur. Il verra la maison de Jacob et de Juda se rassembler des quatre coins du monde à Jérusalem pour louer le Seigneur et toutes les nations qui s'y joindront avec une humilité profonde pour chanter sa gloire ; la maison de Dieu rétablie, la cité sainte réédifiée pour toute l'éternité ; et il se rassasiera des biens, des grandeurs et de la grace que le Seigneur répandra sur lui avec profusion. Et par son savoir mon serviteur justifiera qu'il ne s'est point mépris dans la voie qu'il devait suivre. La pensée où étaient les nations que l'obstination invincible

ou l'ignorance grossière du peuple juif le faisait vivre dans le mépris et dans les douleurs, en observant la loi du Seigneur et se reposant sur ses divines promesses, se dissipera entièrement ; elles seront confuses de voir ce prodigieux changement. Elles verront que les Israélites se sont conservés par leur profond savoir tels que le Seigneur l'a souhaité pour mériter les biens futurs qui devaient justifier les divins oracles annoncés par les Prophètes ; et que Dieu ne les a punis dans sa juste colère que pour leur faire entièrement expier les péchés qu'ils avaient commis. Le terme de serviteur que le Prophète prend dans cet endroit et dont il qualifie le peuple d'Israël est si fréquent dans le texte sacré, qu'il est inutile de le répéter. A l'égard de ces paroles : il portera son péché, je crois avoir expliqué assez au long, en plusieurs endroits de ce traité, ce que le Prophète veut dire par cette expression, pour ne pas fatiguer le lecteur par une répétition inutile.

VERSET XII.

« Ainsi je le partagerai avec plusieurs. Il partagera
» ses dépouilles avec les forts ; parce qu'il a
» livré son ame à la mort et qu'il a été compté par-
» mi les pécheurs, qu'il a souffert le péché de plu-
» sieurs et qu'il priera pour les transgresseurs. »

Ce verset, qui fait la conclusion de cet important chapitre, est proprement une récapitulation de ce qu'il contient. Le Prophète réfléchit sur les batailles que le peuple d'Israël a soutenues contre les nations durant sa captivité ; la patience invincible avec laquelle il a résisté à tous les efforts qu'elles ont faits pour le pervertir, pour l'obliger à s'éloigner du vrai Dieu, et la constance avec laquelle il a supporté les opprobres et les calamités auxquels les nations l'ont exposé. Ce peuple s'est fait un rempart de la divine loi ; il a souffert tous les assauts qu'on lui a livrés pour le perdre ; il a généreusement sacrifié son bien et sa vie sans qu'on ait jamais pu ébranler ; et c'est ce qui fait annoncer au Prophète le triomphe de cette grande victoire. Je partagerai, dit-il, entre eux les dépouilles gagnées dans cette longue guerre. Chacun d'eux aura des peuples sur lesquels il dominera Il commandera à ceux qui l'ont commandé, il subjuguera ceux qui l'ont subjugué, et les nations qu'il aura vaincues le serviront. Il confirme cette Prophétie dans le chapitre soixantième ; les nations qui ne le serviront pas

seront détruites. Les enfans de ceux qui vous ont affligés s'humilieront devant vous ; ceux qui vous ont chagrinés vous appelleront cité du Seigneur, Sion, Saint Israël. Vous deviendrez les maîtres de tous leurs biens et de leurs richesses, comme vous l'avez été autrefois de celles des Égyptiens. Leur gloire et leur grandeur serviront pour vous élever, afin que toutes les nations reconnaissent que vous êtes un peuple chéri, qu'elles avouent que ma colère est tombée sur elles, et que je vous comble de mes bienfaits et des biens spirituels et temporels dont vous jouirez avec tranquillité et dans les bornes d'une juste modération. Il partagera les dépouilles entre les vaillans, dit le Prophète, c'est-à-dire que ceux qui ont résisté avec plus de courage aux tourmens, qui n'ont fait aucune attention aux discours séditieux des gens remplis d'un faux zèle et qui ont tâché de les détourner du culte de leur religion, qui ont affronté la mort pour ne point adorer les faux Dieux, seront les mieux partagés. Il n'y a rien de plus admirable que ces dernières paroles de ce chapitre : il intercédera pour les violateurs de la loi. Cette conduite d'Israël est bien différente de celle des autres nations ; le serviteur de Dieu, le peuple choisi, rentré dans son patrimoine, rétabli dans sa première splendeur, rempli de la grace et de la miséricorde de son Seigneur, le priera de pardonner aux nations tous les maux qu'elles lui ont fait souffrir ; il oubliera tous les opprobres et toutes les indignités avec lesquels il en a été traité : cette haine implacable qu'elles avaient contre tous ceux qui, constats dans l'observation de la loi de Moïse, ne voulaient pas en changer, et deviendra l'intercesseur de ses ennemis, afin que Dieu les rende participans de sa miséricorde. Voilà ce qui prouve évidemment qu'Israël est le peuple de Dieu : dès qu'il est rentré dans la grace du Seigneur, ses premiers soins sont d'implorer sa clémence et de ne point détruire ceux qui ont fait tous leurs efforts pour l'abolir. Les prières de ce saint peuple ne seront pas infructueuses, et le Seigneur daignera les exaucer et pardonner aux nations tous les maux qu'elles ont fait injustement souffrir aux véritables Israélites.

DISSERTATION SUR LE MESSIE.

Où l'on prouve qu'il n'est pas encore venu ; et que suivant les promesses des Prophètes qui l'ont annoncé aux Israélites, ils l'attendent avec raison.

Il n'y a rien de plus extraordinaire que de vouloir expliquer le texte sacré et que de se, hasarder à faire des commentaires sur les passages les plus obscurs, et qu'on ne peut comprendre sans explication quand on n'a pas fait d'ailleurs une étude profonde de la langue dans laquelle le Seigneur l'a dicté. Telle est néanmoins la situation dans laquelle se trouvent la plupart des Chrétiens. Parmi le grand nombre de leurs docteurs, à peine en trouve-t-on deux ou trois dans chaque siècle qui aient eu une connaissance réfléchie de la langue hébraïque et qui se soient appliqués à en pénétrer les obscurités, à en fixer le caractère et l'esprit, à en déterminer la syntaxe d'une manière simple, claire et précise, à en bien connaître les accens, les tropes et l'anomalie ; en un mot à marquer les altérations successives qu'elle a éprouvées depuis sa première institution, par l'effet de plusieurs causes physiques et morales, et les différences essentielles que ces altérations ont mises nécessairement entre cet ancien hébreu et celui de la Bible, qui certainement en diffère beaucoup. Ce n'est pourtant qu'après avoir fait ces études préliminaires et indispensables qu'on peut sans témérité entreprendre d'interpréter l'Écriture et de fixer le sens de plusieurs passages mal éclaircis jusqu'à présent. Cela posé, je demande si les hommes les plus capables de remplir cette tâche difficile ne sont pas ceux qui ont sucé pour ainsi dire avec le lait la connaissance de la langue sainte, à qui leurs pères l'ont transmise, sinon dans toute sa pureté primitive et originelle qui ne subsistait plus, au moins telle qu'ils l'avaient eux-mêmes reçue de leurs ancêtres, et qui ont été forcés par leur état et les circonstances d'en étudier le génie et la métaphysique. Tout dépose donc à cet égard en faveur des Juifs. Et si l'on est en doute sur le sens d'un passage ou d'un mot, il est certain que c'est plus à leur décision qu'on doit s'en rapporter qu'à celle des Chrétiens, et qu'en se déterminant même d'après de simples probabilités, elles sont toutes pour le Juif contre le Chrétien. D'après ces

réflexions, que je soumetts à l'examen des gens impartiaux et qui veulent être sincères envers eux-mêmes, j'espère qu'on ne m'accusera pas de témérité si j'entreprends de dévoiler aux yeux des gens sensés les erreurs graves que les Chrétiens enseignent touchant leur prétendu Messie et le peu de respect qu'ils ont pour les écrits des Prophètes, auxquels ils donnent la torture, soit à dessein, soit par ignorance de la langue dans laquelle ces saints hommes ont écrit. L'extrême désir que j'ai de suivre avec le plus d'exactitude qu'il m'est possible ce que m'ordonne le texte sacré m'a engagé à le lire avec toute l'attention dont je suis capable ; et pour m'en rendre encore l'intelligence plus facile, j'ai interrogé les plus savans Rabbins de notre siècle, afin de donner à mon ouvrage plus de perfection à cet égard et suppléer par leurs lumières au peu d'étendue des miennes. J'aurais désiré que le zèle de la vérité les eût engagés à travailler eux-mêmes pour faire voir à tout le monde qu les Juifs n'ont pu recevoir le Messie que les Chrétiens adorent sans détruire la vérité de leur religion ; mais puisqu'ils n'ont rien écrit sur ce sujet important qui soit venu à ma connaissance, je vais tâcher de le traiter de manière à mériter leurs suffrages. Je ne me flatte pas de réussir à convertir tant de nations qui ont embrassé la Religion chrétienne ; mais je crois que mes raisons seront assez solides pour combattre et détruire toutes celles qui s'opposent à la loi que le Seigneur a donnée à son peuple sur la montagne de Sinaï et confirmée sur celle d'Oreb.

Une autre raison encore m'a déterminé à écrire cette dissertation : un grand seigneur chez qui je me suis trouvé m'a forcé de répondre à des théologiens catholiques qui étaient chez lui et qui l'assuraient qu'il me serait impossible de réfuter un argument qu'ils voulaient me proposer. Je me suis long-temps défendu sur mon peu de capacité ; je lui ai fait remarquer que les disputes sur la religion ne se terminaient jamais sans offenser les oreilles des auditeurs, qui n'avaient souvent d'autre connaissance de la religion qu'ils professaient que d'être de celle de leurs pères. Mais rien n'a pu me dispenser d'entrer en lice, et voici l'argument que ces docteurs m'ont donné à résoudre. Il est incontestable que le Seigneur a révélé à ses Prophètes tout ce qui était nécessaire au peuple d'Israël pour le confirmer dans la foi et dans l'observation de sa divine loi, pour l'avertir des châtimens dont il le punirait s'il ne suivait pas ses préceptes, pour l'animer dans l'espérance de la rédemption après sa captivité et pour l'instruire des grands événemens auxquels il devait

s'attendre, afin qu'il ne pût douter de tous les biens dont il devait jouir en observant ses divins commandemens, ou de tous les malheurs dont il serait accablé s'il les méprisait et s'il suivait une autre route. Cette vérité est également connue et approuvée des Chrétiens et des Juifs. Les uns et les autres avouent que ce serait contre l'ordre de la divine Providence d'avoir fait avertir le peuple choisi par les Prophètes des choses les moins importantes et de lui avoir caché celles qui offensent le plus sa majesté divine, et qui sont de la plus dangereuse conséquence pour ce peuple. Cela supposé comme indubitable, il s'ensuit, par une conséquence infaillible, que si la religion chrétienne est fausse et inventée par la malice des hommes, il n'y a jamais eu de doctrine ou de superstition plus injurieuse à la volonté de Dieu ni dont l'admission puisse avoir des conséquences plus funestes et plus dangereuses pour tout l'univers. Il était donc absolument nécessaire que Dieu la fit connaître pour telle par le ministère de ses Prophètes, afin que son peuple en étant instruit, ne pût pas commettre un crime aussi énorme. Or, l'on ne saurait faire voir un seul endroit dans le texte sacré ni dans les écrits Prophétiques qui puisse prouver que Dieu a averti les Israélites de la fausseté de la religion chrétienne : donc elle est véritable et doit être absolument reçue de tout le monde, le Seigneur ne l'ayant pas réprouvée et ayant fait assurer les Israélites par ses Prophètes qu'ils devaient la suivre.

Cet argument, enveloppé de plusieurs raisons plausibles pour convaincre tous ceux qui ne veulent pas se donner la peine de les approfondir, m'a été proposé comme insoluble, et l'on a cru me convaincre sans réplique. J'ose cependant assurer qu'on m'en a fait de plus solides et de plus pressans en d'autres occasions qui n'ont pas produit cet effet.

Il me sera fort facile de répondre à celui-ci en rétorquant ainsi l'argument : Si Dieu, par une grace spéciale, a bien voulu faire savoir à son peuple la manière dont il devait se gouverner, s'il n'a pas négligé de le faire instruire des choses les moins importantes, comment a-t-il voulu lui cacher celle qu'il devait absolument savoir, la plus nécessaire pour son salut et celle qui l'aurait affranchi de tous les malheurs et de toutes les misères qu'il souffre depuis sa captivité ? Ce n'est pas par des oracles obscurs et qui souffrent toutes les explications qu'on veut leur donner, que ce peuple choisi de Dieu devait être instruit d'une vérité aussi importante. Rien n'est plus clair, plus intelligible que les préceptes que Dieu a donnés à Moïse sur la montagne de Sinaï ; et si les Israélites devaient n'y être sujets que pour

un temps limité, s'ils devaient un jour en suivre de nouveaux, ils devaient sans difficulté être proférés par la bouche sacrée du divin législateur, avec la même clarté qu'il a eu la bonté de le faire quand il leur a donné tout ce qui concernait la règle immuable de leur conduite. Or, il est constant que l'on ne trouve ni dans la loi ni dans les Prophètes un seul mot qui marque ce changement. Le texte sacré répète partout que cette loi et que ces préceptes sont éternels. Donc les Israélites ont raison de croire que tous les changemens que les hommes ont introduits sont des inventions perverses qu'ils ne peuvent avoir conçues que parce qu'ils étaient destitués de la grace du Seigneur, et pour tâcher d'entraîner son peuple dans un crime de lèse-majesté divine.

Quoique ce que je viens de dire suffise pour détruire cet argument et pour en faire sentir toute la faiblesse à ceux qui ont quelque teinture de logique et qui savent suivre un raisonnement dans toutes ses conséquences, soit immédiates, soit même éloignées, il faut pourtant tâcher de mieux convaincre ces docteurs ; il faut, dis-je, leur dessiller les yeux et leur faire voir que les Israélites suivent toujours la route qui leur a été prescrite pour faire leur salut.

En premier lieu, la religion chrétienne est directement opposée à l'unité de Dieu : elle partage sa substance en trois personnes, elle fait Dieu père d'un fils Dieu qui partage également avec lui toute sa gloire, et ce père et ce fils font une troisième personne qui procède de l'amour mutuel qu'il y a entre les deux. Cette doctrine ne répugne pas seulement au bon sens, elle est de plus contradictoire au texte sacré.

Écoute, Israël : le Seigneur ton Dieu est un ; cette unité est incompatible avec le Dieu triple que les Chrétiens adorent. Peut-on sans impiété introduire la Divinité infinie dans les termes bornés de l'humanité ? Peut-on penser, sans commettre un sacrilège, à renfermer dans le sein d'une femme celui que la terre et les cieux ne peuvent contenir ? Peut-on faire mourir l'auteur de la vie sans tomber dans les erreurs des païens ? Est-il permis d'ajouter foi à un dogme si fort éloigné de la raison, de la vraisemblance et du respect que l'on doit au vrai Dieu ? Peut-on dire, cet homme est Dieu ; Dieu a souffert et est mort pour racheter le genre humain ? Certes, on ne peut rien inventer, même chez les nations barbares, de plus éloigné du sens commun, de plus opposé à l'immortalité de Dieu, de plus indigne et de plus outrageant pour sa puissance infinie.

Pour mieux établir cette pernicieuse doctrine, on casse, on annule les préceptes de la loi divine prononcés par la bouche sacrée du Seigneur sur la montagne de Sinaï, pour servir à perpétuité de règles aux Israélites, avec des défenses absolues d'adorer des dieux que leurs pères n'avaient pas connus. De l'aveu de toutes les personnes impartiales, le texte sacré n'a fait aucune mention de cette Trinité que les christicoles ont introduite dans le monde, en expliquant les Prophéties dans un sens contraire à ce que ces saints hommes inspirés de Dieu ont annoncé à son peuple. S'ils avaient dit qu'il devait renoncer à la loi et aux préceptes réitérés avec tant d'énergie dans le Deuteronome, ils auraient été lapidés comme des séducteurs. Pouvaient-ils défendre la circoncision établie à perpétuité par Dieu lui-même, qui, en l'ordonnant au patriarche Abraham, lui dit que ce sera un signe de l'alliance éternelle entre lui et son peuple ? En un mot, la nouvelle loi introduite depuis la venue de Jésus-Christ abolit toutes les ordonnances légales, tous les préceptes, toutes les cérémonies et tout le culte de Dieu si clairement énoncés dans le Pentateuque. Pourquoi ces changemens ? qui peut les avoir autorisés ? Y a-t-il de l'imperfection en Dieu ? nous a-t-il fixé un temps pour suivre sa loi sacrée, et nous a-t-il avertis d'en suivre une nouvelle après le terme expiré ? Il faut pourtant que cela soit pour persuader aux Israélites d'abandonner leur religion pour en prendre une nouvelle ; il faut leur faire voir évidemment que telle est la volonté du Seigneur et leur marquer les endroits dans le texte sacré qui les obligent à ce changement, s'ils veulent faire leur salut. On condamne avec raison les païens qui se faisaient des dieux de tout ce qui se présentait devant eux ou à leur imagination. Cette pluralité ne se trouve-t-elle pas de même dans le Christianisme par les trois personnes qui participent également de la divinité ? Il est inutile de prétendre que trois ne font qu'un ; il faut tomber dans l'erreur du paganisme pour adopter un raisonnement si absurde. Il est vrai que les plus habiles théologiens du Christianisme auraient bien de la peine à prouver la vérité d'une doctrine aussi opposée au bon sens. Ils ont beau dire qu'elle a pris son origine dans la Terre-Sainte, qu'on l'a publiée dans Jérusalem et dans le temple, que cela suffit pour la rendre toute sainte et toute divine. Ne se souviennent-ils plus que, dans le temps que leur législateur a paru, les Israélites étaient sous le joug des Romains et que, malgré leur malheureuse situation, le Sanhédrin, ce sénat si célèbre, composé des plus grands hommes de la nation judaïque, n'eut pas plutôt

découvert des dogmes si opposés à la loi de Dieu, qu'il les condamna et fit mourir l'auteur qui voulait les introduire ?

J'avoue que ce sont des Israélites qui ont voulu les introduire et qui ont été les premiers à en faire profession après les avoir inventés ; qu'il y en avait même parmi eux de savans et de bien instruits dans la loi de Dieu. Mais il est incontestable qu'ils n'ont agi que par captation et qu'ils se sont adressés à tout ce qu'il y avait de plus ignorant parmi le peuple pour les séduire. Les mœurs corrompues des Juifs qui vivaient dans ce temps-là ont plus contribué à former ce funeste torrent qui a d'abord inondé la Judée, que les prétendus miracles de Jésus-Christ et de ses apôtres. Dira-t-on que parce Luther et Calvin, qui étaient tous deux très savans et ministres de la religion catholique, en ont inventé une nouvelle, les chrétiens doivent abandonner la leur pour la suivre ? Presque tout l'Empire s'est rangé sous les étendards du premier, la France a suivi sans peine les sentimens du second : donc cette religion est divine. Ce n'est pas par connaissance de cause que l'on change de religion ; la plupart de ceux qui abandonnent celle dans laquelle ils ont été élevés ne sauraient donner aucune bonne raison de leur changement ; ils n'ont jamais eu d'autres principes que celui de faire comme leurs pères et leurs aïeux, et le grand secret dont on s'est servi pour ébranler, dans les commencemens du Christianisme, ceux qui ont embrassé un dogme si opposé à la loi de Dieu, a consisté dans les dignités, dans les grandeurs, dans les biens et dans les emplois qu'on a distribués aux Juifs dégénérés qui ne pouvaient vivre dans la régularité qui est prescrite aux enfans d'Israël ; c'est ce qui les retient encore dans leurs erreurs. Le mépris, les tourmens, l'esclavage, la perte des biens sont le prix que l'on destine à ceux qui, reconnaissant qu'ils ne sauraient se sauver qu'en revenant au culte du vrai Dieu, veulent s'exposer à tout pour faire leur salut, et il s'en trouve peu qui aient assez de constance pour souffrir tant de maux. Voilà la base fondamentale sur laquelle se fonde une doctrine que Dieu défend dans le texte sacré. Il a bien prévu qu'elle infecterait le monde, et ce ne sera que dans le temps de la véritable rédemption qu'elle sera entièrement détruite.

CHAPITRE 1^{er}.

Dans lequel on prouve que Dieu a fait connaître aux Israélites dans les cinq livres de la loi tout ce qu'ils devaient faire pour ne point se laisser séduire par les nations, et pour ne point abandonner la véritable religion pour suivre celle des Chrétiens.

Dieu a si bien instruit les Israélites dans la loi qu'ils doivent suivre, qu'il a jugé inutile de les avertir de celle que Jésus-Christ devait introduire plusieurs siècles après Moïse. Les païens, parmi lesquels ce peuple choisi vivait, s'étaient fait des religions et adoraient une pluralité de dieux incompatible avec l'unité du vrai Dieu. On ne voit dans aucun endroit du texte sacré que les Israélites seraient avertis qu'il s'élèverait de fausses divinités propres à les séduire. Toute la précaution que le Seigneur a prise pour garantir son peuple des fausses doctrines consiste dans la défense qu'il lui fait d'adorer des dieux que leurs pères n'ont point connus et dans l'ordre qu'il lui intime de punir comme de faux Prophètes tous ceux qui lui annonceraient qu'il devait s'écarter des divines lois et des préceptes qu'il leur avait ordonné de suivre à perpétuité. Ces ordres sacrés doivent suffire aux Israélites pour condamner tous les dogmes qui ne sont pas entièrement conformes aux décrets irrévocables de la divinité.

La sagesse divine, prévoyant qu'il devait se former un jour une religion qui établirait une Trinité, qu'une doctrine contradictoire à ses ordres sacrés pourrait étouffer celle que Moïse avait enseignée aux enfans d'Israël pour être suivie à perpétuité, a recommandé à Moïse de les assurer qu'il était et qu'il serait éternellement seul et indépendant de tout ; que son être ne pouvait être séparé ni partagé de quelque manière qu'on s'efforçât d'expliquer cette division. Par conséquent, cette doctrine en vertu de laquelle trois ne font qu'un, est insoutenable, parce que si le fils est engendré par le Père, il faut absolument qu'il en dépende comme l'effet de sa cause, car il n'y a rien de plus naturel que la dépendance d'un fils envers son père : ce qui, dans les règles de la philosophie, empêche absolument l'égalité. Il est par conséquent impossible que le fils soit Dieu, puisqu'il

n'est pas celui qui est par lui-même, et que pour exister il dépend d'un autre être.

Les Israélites qui croiront l'unité de Dieu suivant ses ordres irrévocables, ne pourront jamais le supposer dépendant. Ils ne pourront jamais adorer un Dieu créé et un autre produit ; ils sont trop bien instruits que, sans offenser le vrai Dieu, ils ne peuvent jamais recevoir une doctrine aussi impie et qui les rend indignes de la glorieuse distinction que sa Majesté divine a faite d'eux entre toutes les nations. Je suis le Seigneur ton Dieu, et il n'y en a point d'autre devant moi (ce qui prouve évidemment qu'il n'a point été créé par un autre), et il n'y en aura point d'autre après moi. Cette déclaration formelle doit suffire pour convaincre les Chrétiens de la fausseté d'une opinion qu'ils s'efforcent de prouver par des explications plus difficiles et par des distinctions plus embarrassantes que la doctrine même qu'ils ont établie. Les docteurs qui mettent tout en œuvre pour la soutenir sont réduits à dire que ces trois personnes divines qu'ils adorent ne font qu'un seul et même Dieu, et que ce Dieu est triple dans une unité.

C'est par un effet de la Providence divine que les Chrétiens se sont toujours obstinés à soutenir cette opinion absurde ; c'est une barrière impénétrable qui empêche les Juifs d'admettre une loi contraire à celle que Moïse leur a donnée. Peut-être se seraient-ils laissé séduire si les Chrétiens avaient voulu se défaire d'un principe qui répugne si fort au bon sens, et s'attacher à la doctrine d'Arius qui a fort bien connu que la divinité de Jésus-Christ fortifierait les Israélites dans la religion de leurs pères et les empêcherait de connaître ni de suivre des Dieux qu'ils n'avaient point connus.

Le texte sacré apprend aux Israélites que Dieu ne dépend de personne. Le Seigneur a fait ce qu'il a voulu, il n'a point eu de conseillers ; c'est de sa divine volonté et de sa science infinie qu'émanent ses ordres sacrés et irrévocables. Comment peut-on se persuader qu'il soit venu sur terre ? Comment oserait-on dire sans blasphémer que Dieu est mort ou qu'il a envoyé son fils avec des instructions sur ce qu'il devait faire pour le salut de l'homme, ce fils n'était point dépendant de lui, puisqu'il est le même Dieu que son Père et qu'en tant que tel il ne peut dépendre de personne ? On trouve cependant dans l'Evangile, dans les actes des Apôtres et dans saint Paul que ce Dieu mortel ne fait point ce qu'il veut, mais qu'il suit la volonté de son père. Je fais, dit-il, ce que mon père, qui m'a envoyé vers vous, m'ordonne ; je retourne vers celui qui m'a envoyé vers vous.

Si Dieu a envoyé son fils au monde sous la figure d'une créature mortelle pour opérer la rédemption que les Prophètes avaient promise à Israël, on ne pouvait le considérer que comme un être tel qu'on le connaissait. Son pouvoir était borné aussi bien que ses jours et personne ne peut croire sans impiété qu'il puisse y avoir des bornes dans la Divinité, qu'elle ne soit pas absolument indépendante et qu'elle n'agisse point par elle-même ; il est par conséquent impossible que les Israélites puissent reconnaître à des marques si fort opposées à celles que doit avoir leur Rédempteur, celui que les Chrétiens adorent, et qu'ils voudraient faire révéler au peuple choisi du Seigneur.

CHAPITRE II.

Où l'on prouve qu'Israël ne doit point ajouter foi
à l'incarnation.

Moïse, ce serviteur si chéri de Dieu, demande à le voir face à face, et le Seigneur lui répond : Pas un mortel n'a pu me voir et vivre.

Ces divines paroles suffisent pour convaincre les Chrétiens de l'impossibilité où l'on est de reconnaître Dieu dans la personne de Jésus-Christ sous la figure humaine ; [rien ne l'a distingué des autres hommes, il a été sujet comme tous les mortels à toutes les infirmités de la nature humaine : personne ne l'a jamais déclaré Dieu pendant sa vie ; le peu de gens sans aveu qui s'étaient attachés à lui, et qui passaient parmi le peuple pour des ignorans, ne lui ont jamais donné les attributs de la Divinité. Comment peut-on croire qu'il a assuré qu'il était Dieu à des gens qui l'ont renié et qui ont dénoncé au Sanhédrin la fausseté de sa doctrine ? Dès qu'on avoue que Dieu a dit de Moïse que c'était un homme selon sa volonté et qu'il lui a refusé la grace éminente de voir sa divine gloire, on ne saurait croire qu'il l'accorde à un autre mortel, à moins qu'on ne dise qu'il y a de l'irrégularité et de l'inconséquence dans ses actions.

Le Seigneur, de l'aveu des Chrétiens, n'a pas voulu se montrer au plus grand des Prophètes, à celui qu'il a choisi pour être le directeur et le conducteur de son peuple, et toutes les nations qui vivaient dans le siècle de Jésus-Christ le voyaient familièrement et lui parlaient sans mystère. Ce sentiment est si absurde, que les Chrétiens qui le suivent ne peuvent y ajouter foi s'ils veulent être sincères envers eux-mêmes, et tout ce qu'ils avancent pour répondre aux objections dont on les accable à ce sujet n'est pas mieux fondé que leur erreur. Comme ils n'ont osé dire que Dieu s'était fait voir aux hommes sous la figure divine, ils ont avancé hardiment qu'il a pris la forme humaine pour se montrer. Mais comment ont-ils pu le reconnaître ? Ce n'est ni par son mérite ni par ses œuvres, puisque celles que les historiens de sa vie nous rapportent sont directement opposées à la Divinité.

Pour être encore plus fortement convaincu des erreurs du Christianisme, il n'y a qu'à lire le texte sacré. « Aucun mortel ne me verra jamais, afin qu'il ne puisse lui rester la moindre impression qui lui fasse faire une image à ma ressemblance. »

Ces paroles doivent persuader tout le monde qu'il est impossible de croire sans impiété que Dieu se soit montré à personne. Elles suffisent pour convaincre les Chrétiens les plus obstinés de la fausseté de leur doctrine et pour affermir les Israélites dans la vérité de celle que Dieu leur a communiquée par la bouche du plus parfait de ses Prophètes. Le Décalogue défend avec des expressions si claires l'adoration des images que les hommes pourraient faire à la ressemblance de Dieu, qu'il est inutile de citer les autres endroits du texte sacré où cette défense est répétée.

Les Israélites ne sauraient se laisser séduire par aucune raison qui puisse détruire ce précepte. Plusieurs de ceux qui s'en sont éloignés ont avoué leur crime et leur impiété. A l'égard de ceux qui ont apostasié la foi de leurs ancêtres et qui ont persisté dans leur dangereuse opinion, ils osent à peine en convenir et prétendent, par des explications plus subtiles que solides, se justifier d'une idolâtrie manifeste, quoique défendue par les plus savans docteurs du Christianisme.

CHAPITRE III.

Où l'on fait voir à Israël l'idolâtrie du Christianisme, afin qu'il ne tombe pas dans la même erreur.

Le Seigneur a voulu si parfaitement instruire son peuple de ce qu'il devait faire pour ne pas se rendre coupable d'idolâtrie, qu'il l'a non seulement averti de celle que les nations qui vivaient alors parmi les Israélites suivaient, mais aussi de celle que Jésus-Christ devait introduire dans la suite. La sagesse divine, prévoyant que l'on tâcherait d'abolir le véritable culte pour adorer des Divinités inventées par les hommes et représentées sous diverses figures, les singularise et les détaille toutes dans le Deutéronome, afin que les enfans qu'il avait adoptés ne pussent jamais se méprendre par ignorance.

Les Chrétiens veulent que Jésus-Christ soit loué sous la figure humaine ; ils donnent à sa mère les attributs de la Divinité et la font reine des cieux. Le Saint-Esprit sous la figure d'un pigeon est encore un Dieu qu'ils adorent ; et pour qu'il n'y ait rien de défectueux dans le texte sacré, un agneau et un serpent participent à la nature divine.

« Afin que vous ne fassiez point d'images taillées, ressemblantes à l'homme et à la femme, ni, à aucun animal à quatre pieds qui soit sur la terre, ni à aucun, oiseau qui vole dans l'air, ni à aucun animal qui rampe sur la terre, etc. »

Voilà précisément toutes les figures sous lesquelles les Chrétiens adorent la Divinité. Dieu homme, Dieu Saint-Esprit sous la figure d'un pigeon, Dieu reconnu par saint Jean sous la figure d'un agneau pascal, doit être venu pour expier les péchés du genre humain. Dieu serpent est adoré, parce que Moïse en fit fondre un de métal dans le désert par ordre du Seigneur. La mère de Jésus-Christ est reconnue pour la reine des cieux, et les Chrétiens lui rendent un culte pareil à celui de son fils. Or, il n'y a pas d'idolâtrie plus ridicule et par conséquent plus facile à éviter. Ce n'est pas sans mystère que les Chrétiens ont établi des dogmes si peu probables et si fort opposés à la raison, au bon sens et à la vraisemblance. Les Juifs les plus ignorans et les moins attachés à leur religion ne se laisseront jamais persuader de suivre un

culte aussi absurde que celui des païens envers Saturne, Jupiter, Junon, Cybèle, etc. Il est vrai que ceux qui ont voulu adorer le serpent à cause du pouvoir qu'il a eu de séduire la première femme, peuvent aussi, sous cette figure, adorer Jésus-Christ, y ayant entre ces deux êtres une fatale ressemblance, en ce qu'ils ont causé tous les deux dans le monde des maux à peu près semblables et également funestes.

CHAPITRE IV.

Où l'on donne à Israël les moyens de ne point se laisser séduire par le Christianisme.

« Où est la nation, quelque étendue et quelque puissante qu'elle soit, qui ait des lois et des coutumes comme celles que contient cette loi que je vous donne aujourd'hui ? dit le Seigneur. »

Ces paroles sont un antidote spécifique et immanquable pour empêcher le peuple d'Israël de se laisser entraîner dans des erreurs semblables à celles que les Chrétiens ont avancées. Leur grand nombre, leur puissance, les grandeurs dont ils jouissent et qui flattent la vanité, ne font aucune impression sur les vrais Israélites. Les divines paroles qui les avertissent des pièges qu'on leur tend, leur font considérer le bonheur présent dont les chrétiens jouissent comme un nuage passager qui se dissipera au temps bienheureux de la rédemption. Loin de se laisser éblouir par les dignités, les charges et les grands biens qu'on leur promet s'ils veulent abandonner la loi de Dieu, ils souffrent avec fermeté tous les opprobres et tous les tourmens qu'on leur fait endurer. Ils sont persuadés, avec raison, que les misères dont on les accable sont préférables aux plaisirs, à l'abondance et à la fortune que possèdent leurs ennemis. Contens de suivre avec exactitude les préceptes divins, la loi sacrée et perpétuelle que le Seigneur leur a donnée, ils ne se laissent pas éblouir par les biens peu réels et qui ne peuvent se comparer avec ceux que le divin Législateur leur promet. Ils voient que cette nouvelle loi, inventée par la perversité des hommes, ne doit pas subsister ; ils attendent avec autant d'impatience que de sûreté la fin de leurs maux que les Prophètes leur ont annoncée de la part du Seigneur, et ne doutent pas de la félicité parfaite qui leur a été promise et qui ne sera sujette à aucun changement. Toute cette grandeur du Christianisme s'évanouira, et tous ceux qui l'ont embrassé seront obligés d'avouer leur erreur et de chanter l'unité de Dieu pour en obtenir miséricorde. Ils demanderont avec instance d'être instruits dans la sainte et immuable loi de Moïse, qu'ils observeront avec exactitude pour mériter le pardon de leurs péchés.

CHAPITRE V.

Où l'on fait voir à Israël qu'il n'est point nécessaire que Dieu vienne au monde pour expier le péché d'Adam.

La sentence que Dieu prononça contre Adam et contre la femme, dès qu'ils eurent avoué leur péché, se trouve dans le texte avec toutes les circonstances qui sont nécessaires pour la rendre définitive. Le juge souverain impose à ces malheureux criminels tous les châtimens qu'ils ont mérités. Ils sont tous spécifiés dans cette sentence divine, et le premier homme les a soufferts pour l'expiation de son crime, pour justifier la sentence de son créateur et pour mériter sa miséricorde. Il n'y a qu'une méchanceté noire et réfléchie qui puisse faire revivre ce procès six mille ans après qu'il a été jugé, procès dont la révision est chimérique, puisqu'on est obligé d'appeler à Dieu d'une sentence authentique qu'il a rendue lui-même à perpétuité. Nous voyons dans l'Ecriture jusqu'à quel degré de génération s'étend la colère de Dieu quand elle punit les hommes des crimes atroces qu'ils ont commis, et il n'y a pas un seul délit, de quelque nature qu'il soit, qui inflige des châtimens à une génération qui n'y a pas participé. On ne saurait dire sans impiété que le Seigneur a rendu une sentence imparfaite, qu'il a été obligé de se transformer et de venir sur la terre pour se rétracter et faire connaître aux hommes qu'ils souffraient tous pour le péché d'Adam, et que la première sentence qu'il avait rendue pour punir le premier homme de son crime n'étant pas définitive, il avait absolument été obligé de se rendre mortel et de se faire attacher à la croix pour purger entièrement le genre humain du péché d'Adam.

Ces fictions ont si peu de vraisemblance et répugnent si fort au bon sens, qu'il est surprenant que les Chrétiens n'emploient pas des raisons moins absurdes pour tâcher de convaincre les Israélites que Dieu est venu au monde pour mourir et expier par sa mort le péché d'Adam et sauver le genre humain. Ils n'ont qu'à réfléchir sur la vie de Jésus-Christ pour être convaincus qu'il n'est pas mort pour l'expiation de ce péché, mais pour la juste punition de celui qu'il commettait tous les jours contre la loi de Dieu et contre ses divins préceptes. S'il avait voulu persuader aux Israélites que

les voyant précipités dans le crime, abîmés dans le péché, sa pitié le faisait agir pour les ramener dans les voies du salut, il aurait détruit plus efficacement les mauvaises inclinations des Juifs qui vivaient de son temps, en menant une vie réglée, en faisant des jeûnes et des prières qui eussent mérité la clémence du Seigneur envers son peuple. Une observation très exacte de la loi devait faire connaître la droiture et la pureté de ses intentions ; par ces moyens efficaces personne n'aurait jamais attaqué ses mœurs ni protesté contre leur innocence. On n'aurait pas osé procéder contre un homme vertueux qui prêchait une doctrine orthodoxe et une morale régulière. Le Sanhédrin l'aurait approuvé et lui aurait donné les louanges que méritait une si sainte action. Mais l'histoire de sa vie est bien différente. Dès qu'il s'est fait connaître dans le monde, il a donné des preuves évidentes de son peu de respect pour la loi de Dieu ; et ce n'est qu'après s'être assuré par l'examen le plus exact et le plus impartial que sa doctrine et sa morale étaient opposées aux commandemens de Dieu, qu'on l'a condamné à la mort.

On ne saurait disconvenir que Jésus-Christ, homme et crucifié, ne soit maudit ; c'est une sentence de saint Paul : maudit est l'homme qui pend à la croix. Or comment peut-on croire que Dieu ait voulu se soumettre à la malédiction des hommes et qu'il les ait absolument obligés à le faire mourir avec tant d'ignominie pour les sauver et expier un péché commis depuis tant de siècles. La foi peut-elle imprimer dans l'esprit le plus crédule une chimère aussi mal fondée ? Mais, dira t-on, cette foi si peu vraisemblable, cette doctrine aussi hétérodoxe est reçue dans le monde et a des partisans très puissans et très distingués qui la soutiennent dans presque tout l'univers.

Je n'en disconviens point ; mais qu'ils avouent à leur tour avec la même sincérité que ce n'est ni par raison ni avec connaissance de cause, mais uniquement par vanité et pour leur intérêt particulier qu'ils vivent dans l'ignorance et dans l'erreur.

La dépendance où vivaient les Juifs quand on a commencé à introduire la religion Chrétienne, les a empêchés de la détruire jusqu'à la racine. S'ils n'avaient pas été sous le joug des Romains, et qu'ils eussent eu le même pouvoir qu'ils avaient sous les règnes de David et de Salomon, cette idolâtrie aurait fini presque aussitôt qu'elle aurait commencé. Mais leur pouvoir étant borné sous la domination de leurs maîtres, et plusieurs sectaires nouveaux s'étant joints aux premiers séducteurs, ils ont insinué

leurs erreurs et les ont étendues et multipliées au point où nous les voyons aujourd'hui. Le péché d'Adam n'en est pas moins resté dans le monde et les hommes sont aussi plongés dans le vice qu'ils l'étaient avant la venue de Jésus-Christ. Dieu, toujours attentif au salut de son peuple, toujours prêt à lui donner les marques de sa bonté et de sa miséricorde, ayant prévu que l'on ferait les plus grands efforts pour entraîner les Israélites dans cette pernicieuse doctrine, qu'on n'épargnerait rien pour leur persuader de faire leur salut dans cette nouvelle loi, et pour les convaincre que Jésus-Christ était mort pour expier tous les péchés du genre humain, leur donne une marque infaillible pour les détourner d'un chemin qui les conduirait sans ressource dans un précipice duquel ils ne sortiraient jamais. Il leur ordonne dans le texte sacré d'avoir une véritable et sincère contrition, et les assure que cela suffit, pour l'expiation de leurs péchés et pour parvenir à la gloire éternelle. Il leur fixe un jour dans l'année pour se préparer à ce sincère repentir en affligeant leurs âmes, pour les purifier de l'ordure de leurs vices et réparer les désordres qu'ils commettent tous les jours. Cette preuve essentielle de l'amour divin, cette bonté plus que paternelle de leur créateur, les entretient dans son amour et les fortifie dans l'observation de ses saints préceptes. Si leur cœur n'est pas endurci dans le vice, s'ils veulent mériter la grace du Seigneur, ils ont une voie sûre pour l'obtenir. Un seul jour de pénitence dans le cours d'une année pour expier tout le mal qu'ils font pendant un si long temps est peu de chose, ce Père des miséricordes s'en contente néanmoins, et compatit aux désordres où la fragilité humaine expose ses enfants.

Le dixième jour du septième mois, dit le Seigneur, vous affligerez vos âmes : c'est dans ce jour que je vous pardonnerai et que je vous purifierai de tous vos péchés. Vous observerez ce précepte à perpétuité.

Les mêmes paroles sont répétées dans le chapitre vingt-troisième du Deutéronome, afin que personne d'entre eux ne puisse l'ignorer et qu'ils sachent tous que c'est devant le Dieu vivant qu'ils doivent comparaître ; que c'est à lui qu'ils doivent se confesser de tout le mal qu'ils ont fait, et que c'est de lui seul qu'ils doivent en attendre le pardon, et non d'un homme attaché à une croix et qui n'a jamais eu aucun attribut de la Divinité. Le Seigneur a si bien instruit le peuple d'Israël dans le temps qu'il en a formé une république ; il lui a ordonné avec tant de clarté tout ce qu'il devait faire pour sa conservation et ce qu'il devait éviter pour ne pas se laisser surprendre par les autres nations, que ce peuple n'a besoin que de

suivre les saintes ordonnances qu'il a reçues de cet être suprême pour se rendre digne de ses bienfaits et de sa grace. Et afin qu'il ne manque point au respect qu'il doit à ses juges, voici ce qu'il leur dit : « Quand tu ignoreras

» quelque chose du droit sur le sens, sur le juge-
» ment et le jugement sur les plaies et les plaies,
» qu'il arrivera quelque désordre dans tes villes ;
» alors tu te lèveras et tu iras dans l'endroit que le
» Seigneur ton Dieu aura choisi pour cet effet : tu
» viendras devant les prêtres de la race des Lévites
» et devant le juge qui sera établi dans ce temps-là.
» Tu leur demanderas et ils te diront dans l'endroit
» que le Seigneur aura choisi ce que tu dois faire,
» et tu feras ce qu'ils t'ordonneront suivant la loi
» qu'ils te montreront, et tu t'en rapporteras entiè-
» rement à leur jugement. S'il se trouve quelqu'un
» assez vain pour ne pas recevoir avec une entière
» soumission ce que le prêtre ou le juge qui sont
» établis pour servir le Seigneur ton Dieu lui or-
» donneront, tu le feras mourir pour exterminer le
» mal d'entre Israël : tout le peuple en sera informé
» et craindra un pareil châtiment, et sa vanité ne
» le portera plus dans la suite à commettre la même
» irrévérence. »

Le Seigneur a voulu par ce décret si absolu préserver cette nouvelle République établie par lui-même de toutes les erreurs dans lesquelles elle aurait pu tomber en suivant des opinions qui ne seraient pas entièrement conformes à ses divins préceptes. Il a voulu faire connaître à son peuple qu'il n'y avait pas d'homme qui ne fût sujet au jugement du sénat qu'il y avait établi. Toute sorte de justice est comprise dans ce peu de paroles ; le civil, le criminel et le cérémoniel ; les Israélites ne peuvent douter de rien, ils ne peuvent avoir aucune difficulté dont ils ne soient éclaircis sur-le-champ. Tout ce que prononce ce sacré tribunal est définitif et sans appel ; les soins et les précautions qu'il a toujours pris de rendre une justice exacte doivent convaincre tout le monde que les juges dont ce conseil était composé étaient inspirés de Dieu et qu'ils ne faisaient que déclarer sa volonté. Tu feras tout ce qu'on t'ordonnera dans cet endroit que le Seigneur a choisi ; tu t'adresseras aux prêtres et aux juges qui président, et leur

jugement et leur décision te serviront de règle. Cette autorité despotique et cet ordre absolu font voir que Dieu veut être obéi dans les jugemens que rendent les ministres de sa justice ; ce sont les dignes successeurs de Moïse, de Jesué, de Samuel qui ont eu le même pouvoir qu'eux, et nous lisons dans le texte sacré les châtimens et les mortifications que les Israélites ont soufferts pour leurs désobéissances.

La prévoyance infinie du Seigneur a déclaré sa volonté avec cette évidence, afin d'empêcher son peuple de se laisser séduire par de nouvelles opinions. Il a prévu qu'il s'élèverait une secte qui tâcherait de renverser ses saintes ordonnances ; que les Chrétiens introduiraient un Messie pour séduire ceux qui seraient assez crédules pour les écouter, et que cet homme-Dieu, accompagné d'hommes dépravés de la lie du peuple et de quelques femmes éhontées, établirait une religion tout-à-fait opposée à celle que ce divin législateur avait dictée à son serviteur Moïse sur les montagnes de Sinaï et d'Oreb.

Ces saintes lois, quoique annoncées en divers temps et en divers lieux, sont conformes jusque dans les moindres circonstances. Il n'y a rien d'altéré ni de changé. Pourquoi ? Parce que tout ce qui part de la volonté du Seigneur est exempt de toute espèce d'imperfection. Cette seule preuve doit suffire pour convaincre les Chrétiens les plus obstinés de l'absurdité de leur doctrine. A combien de changemens n'a-t-elle pas été sujette depuis son établissement ? Leurs opinions sont encore si fort partagées, qu'une partie de ces novateurs a accusé l'autre d'hérésie. Quels sont les fondateurs de cette nouvelle loi ? Simon le lépreux, Mathieu, l'usurier de pauvres pécheurs, Paul, la Madeleine, la Samaritaine, reconnues toutes deux pour des courtisanes. Voilà les témoins oculaires de la vie de Jésus-Christ ; voilà les personnes éminentes et d'une conduite sans reproche qui l'ont déclaré Dieu, celles qui ont annoncé sa résurrection et qui ont débité tous les miracles que nous lisons dans l'histoire fabuleuse de sa vie.

Le Sanhédrin pouvait-il, même sans examiner des faits si peu vraisemblables et si scandaleux, y ajouter la moindre foi ? Je demande si le Chrétien le plus zélé peut s'empêcher d'avouer dans le fond de son cœur que ce sacré sénat aurait été condamnable s'il n'avait pas arrêté le cours de tant d'irrévérances contre la majesté] divine. Cet homme, qui se faisait passer et proclamer dans la Judée roi, Prophète, Messie, devait-il être reconnu et adoré sur la parole des gens mal famés qui lui donnaient ce glorieux titre ? Leur témoignage était-il assez authentique pour qu'on y crût

aveuglement ? Nous voyons tous les jours dans des choses de bien moindre importance que les juges établis les examinent avec soin avant de les juger. Il s'agit dans cette affaire du salut ou de la damnation de tous les hommes : par conséquent, le sénat qu'il y avait dans ces temps-là ne pouvait prendre trop de précaution pour faire connaître à tous les Israélites la vérité ou la fausseté des opinions de ce prétendu Messie.

CHAPITRE VI.

Que les miracles ne suffisent pas pour confirmer les vérités divines ni pour faire reconnaître les véritables Prophètes.

La plupart des Chrétiens fondent la vérité de leur doctrine sur les miracles éclatans qu'ils assurent que leur Messie a faits, et disent aux Juifs que s'ils refusent de croire tous ceux qui sont énoncés dans les Évangiles et les Actes des Apôtres, ils réfuteront par les mêmes argumens tous ceux qui se trouveront dans la sainte Écriture, sans se souvenir que ce n'est qu'en ajoutant foi à tout ce qui est écrit dans le texte sacré qu'ils peuvent avoir un Messie, puisqu'ils ne peuvent prouver sa venue que par les Prophètes.

La différence qu'il y a entre les miracles qui nous sont attestés dans le Pentateuque et ceux que ces saints hommes ont faits est très considérable. Les premiers sont l'ouvrage immédiat du Seigneur pour instruire le peuple de sa divine volonté et lui faire observer ses commandemens ; les autres ont été faits pour persuader au même peuple de suivre plus exactement la loi de Dieu, pour se détacher entièrement du vice et mériter par un sincère repentir la clémence du Seigneur. Leurs Prophéties ne contiennent que l'exposé et le détail des malheurs dont la justice céleste devait les accabler s'ils continuaient à vivre dans l'idolâtrie, dans le parricide, dans l'inceste et dans l'adultère, en un mot dans les horreurs des crimes les plus énormes, et quand leurs menaces étaient accompagnées de miracles, il n'y en a pas un dans tous les écrits des Prophètes qui annonce aucune innovation dans la loi ni dans le culte que Moïse leur avait prescrits.

« Quand il s'élèvera quelque Prophète parmi vous ou quelques conteurs de songes, si pour vous faire ajouter foi à ce qu'ils disent ils font quelque miracle, si ce qu'ils font d'extraordinaire est pour vous persuader de suivre des Dieux que vos pères n'ont point connus, n'écoutez point les paroles de ces Prophètes, ne croyez point à leurs miracles, quand même vous les verriez, et faites-les mourir : dans ce cas, le miracle est véritable et le Prophète est faux. » Ce ne sont donc pas les miracles qui prouvent la vérité de la loi, il faut que le Prophète soit de mission divine et qu'il ne prêche point une nouvelle doctrine qui renverse celle que Dieu donne et qui par

cela même doit être éternelle. Il n'y a rien de plus fragile que l'homme, il se laisse aisément séduire par des discours adroits et étudiés, par les preuves extérieures d'une dévotion affectée. Pour prévenir les malheurs que de pareils hommes pourraient apporter dans la société civile, celui, dit Dieu par le Prophète, qui sera assez hardi pour ajouter en mon nom ce que je ne lui ai pas ordonné, sera puni de mort, quand même tout ce qu'il aura dit serait conforme à ma loi et à mes statuts. Pourquoi prendre des précautions qui paraissent si peu nécessaires, puisque ce Prophète ne prêche que la loi de Dieu ? Parce que certainement il veut introduire quelque nouvelle doctrine qu'il enveloppe adroitement dans la véritable, et qu'il espère, si on l'écoute, détruire la véritable loi pour en faire recevoir une conforme à ses idées et à ses vues particulières. Il est souvent arrivé que Dieu, pour éprouver son peuple, s'est servi de ces imposteurs qui n'ont jamais été suivis que par des gens d'une vie déréglée, et qui croyaient éviter la punition de leurs crimes en embrassant de nouvelles opinions. Les marques que doivent avoir les véritables prophètes qui sont inspirés de Dieu sont si clairement énoncées dans le texte sacré, qu'il est impossible de s'y méprendre.

Maimonide ⁴ prouve avec tant d'évidence que les miracles ne suffisent pas pour faire reconnaître le Prophète, que je crois nécessaire de rapporter mot à mot une preuve si incontestable.

(Israël, dit-il, n'a point cru les miracles que nos maîtres ont faits. Il n'a point ajouté foi aux preuves qu'ils lui ont données, parce qu'il a toujours cru qu'il y avait quelques sortilèges ou quelque apparence trompeuse dont le but était de le surprendre, au lieu que les miracles de Moïse se sont faits par occasion et par nécessité. Ce n'était pas pour prouver la vérité de la Prophétie : comme elle partait d'un organe divin, les Israélites en étaient convaincus ; mais sur le bord de la mer Rouge, à la vue d'une armée qui venait fondre sur eux, il fallait les garantir de la terreur que leur causaient des ennemis formidables ; il leur fit un passage au milieu des eaux qu'il sépara et qu'il réunit ensuite dès que les Egyptiens furent entrés, afin de les engloutir tous. Quand les Israélites se trouvèrent pressés par la soif dans le désert, ce sage conducteur fut obligé de frapper le rocher pour en faire sortir de l'eau.

»Tous ces miracles ne font point le Prophète, c'est la nécessité qui les produit. Le seul miracle qui peut prouver la Prophétie, c'est celui que le Seigneur fit sur la montagne de Sinaï ; il s'y manifesta à son peuple, il s'y fit entendre par des éclats de tonnerre et par tout ce qui prouve évidemment

la divinité de la Prophétie. En effet, malgré tous les miracles éclatans que Moïse avait faits en Egypte, on pouvait encore douter de la vérité qu'il annonçait aux Israélites, et il fallait encore quelques miracles et quelque marque plus éclatante de sa mission pour ne pas leur laisser le moindre scrupule. Or, rien ne prouve mieux la vérité d'un fait que la déposition des témoins qui déclarent tous d'une même manière et sans aucune altération ce qu'ils ont vu. »

Quand Dieu déclara ses volontés, quand il prononça ses saintes lois sur la montagne de Sinaï avec des prodiges surprenans, les Israélites en furent tous témoins afin que pas un d'eux ne pût douter du miracle. Quel fut l'effet de ce prodige ? Ils reçurent tous dans le même moment cette loi et ces commandemens qui devaient leur servir de règle aussi bien qu'à leur postérité, afin de mériter une distinction si éclatante et si singulière à l'exclusion de toutes les autres nations. Voilà ce qui fait la vérité du miracle et ce qui fait connaître que Je Prophète est inspiré de Dieu.

Nous voyons dans l'Exode que lorsque Moïse allait dire à Pharaon de laisser sortir de son royaume les Israélites afin qu'ils allassent posséder l'héritage de leurs pères, les miracles qu'il faisait suffisaient pour convaincre ce prince qu'il était envoyé de Dieu ; mais quand il fallut les séparer des autres nations et leur donner une loi et des préceptes auxquels ils devaient être assujétis à perpétuité, Dieu vint lui-même leur annoncer ce qui devait être la règle de leur vie, pour leur faire connaître et pour mieux graver dans leur cœur que le nombre ni la grandeur des miracles ne devait pas les surprendre, et que s'ils différaient dans la moindre circonstance de ceux qu'il avait faits en leur donnant sa sainte loi, la plus légère différence devait les convaincre que les miracles et le Prophète qui les faisait n'étaient pas de mission divine.

Il y a une chose bien remarquable dans le texte sacré. Dieu fait connaître à son peuple choisi, longtemps avant que de le faire sortir d'Egypte, qu'il veut lui donner une loi et des préceptes pour le séparer des autres nations. La première marque de cette séparation fut l'ordre qu'il donna au patriarche Abraham de circoncire son fils Isaac et après lui tous ses descendans à perpétuité. Il n'aurait tenu qu'à Joseph, lorsqu'il gouvernait despotiquement en Egypte, de marier tous ses frères et toute sa famille avec tout ce qu'il y avait de plus distingué dans ce royaume : il n'y avait en tout que soixante-dix personnes ; il n'aurait pas fallu long-temps, au moyen de ce mélange, pour faire oublier aux enfans de Jacob ce que Dieu avait ordonné à leurs

aïeux. Ils auraient été tous idolâtres en moins d'un siècle, d'autant plus que la loi n'était pas encore donnée : il est donc évident que Dieu avait déjà fait connaître à Joseph et à ses frères qu'ils devaient être un jour séparés des autres nations, ce qui doit convaincre tout le monde que les miracles ne sont pas la base fondamentale de notre loi.

CHAPITRE VII.

Dieu a conduit les Israélites dans leur captivité avec les mêmes signaux dont il s'est servi pour les conduire dans le désert.

Les signaux qui ont servi de guides aux Israélites pour les empêcher de s'égarer dans le désert sont restés permanens quoiqu'ils ne soient plus visibles. Les tourmens, les opprobres, la persécution et la misère que les Juifs ont soufferts depuis leur première captivité sont les instructions qui leur font éviter les écueils qu'ils trouvent à tout moment pour les détordre du culte de leur religion. Dans leur premier esclavage, les Babyloniens les ont traités avec plus de férocité que les lions et les panthères ne traitent les passans qui tombent malheureusement en leur pouvoir. Quand les Grecs et les Romains les ont subjugués, ils ont imité leurs premiers persécuteurs. Nous voyons régner depuis longtemps en Espagne la même persécution. Ce n'est donc qu'à ce divin flambeau, à ce nuage céleste qui les guide que l'on doit attribuer leur fermeté et leur constance. Éclairés par ces divines lumières, ils persévèrent dans la loi de Moïse et attendent l'accomplissement des promesses que Dieu leur a faites, et qui leur ont été confirmées par ses Prophètes. Ils sont sûrs de voir la fin de leur dispersion et d'être un jour tous réunis dans l'héritage de leurs pères ; ils savent qu'ils y seront gouvernés par un roi rempli de sagesse et de justice, qu'ils y vivront dans une paix parfaite et qu'ils y seront comblés de tant de biens et jouiront d'un bonheur si tranquille qu'ils oublieront tout ce qu'ils ont souffert ; l'espérance de voir ce temps fortuné aussi bien que l'infailibilité des promesses divines les fortifie dans leur religion malgré la séduction. Il s'en trouve à la vérité qui, ne pouvant résister aux tourmens, déclarent pour sauver leur vie qu'ils sont Chrétiens, mais ces sentimens ne partent point du cœur et n'y font point d'impression. A peine sont-ils mis en liberté, qu'ils sortent d'un état où ils doivent nécessairement offenser Dieu et vont chercher un asile dans lequel ils puissent, par un repentir sincère, mériter la miséricorde de Dieu et observer ses saintes lois.

Des preuves si évidentes doivent convaincre les plus obstinés de la vérité de la religion des Juifs. En voici une qui n'est pas moins efficace : Quand

Ferdinand et Isabelle, par le funeste conseil du cardinal Ximénès, obligèrent les Juifs de sortir de leur royaume ou de se faire baptiser, ceux qui par malheur prirent ce dernier parti conservèrent toujours dans leur cœur la loi de leurs pères ; ils l'apprenaient à leurs enfans et tâchaient par ces actes extérieurs de fléchi ; à louer de Dieu ; Les perquisitions qu'on a toujours faites depuis de leur conduite les obligèrent à se cacher de leurs enfans qu'ils faisaient élever dans la religion catholique jusqu'à l'âge de vingt ans, après lequel temps les pères engageaient sans peine ces nouveaux convertis à se faire circoncire et à embrasser la loi de Moïse. On ne voit pas dans les autres religions des révolutions aussi promptes dans les esprits et dans les cœurs. On se sert de toute sorte de moyens pour obliger les Calvinistes et les Luthériens à se faire catholiques, quoiqu'ils soient d'accord entre eux sur l'article du Messie. Les Mahométans n'ont jamais, pu convaincre personne de l'orthodoxie de leurs dogmes qu'en faisant opter entre la mort et l'Alcoran.

D'où vient cette différence si considérable entre la religion des Juifs et celle des autres nations ? C'est que Dieu est l'auteur de la première et que les autres sont inventées par les hommes et faites avec tant de confusion qu'elles ont produit plusieurs sectes différentes qui empêchent ceux qui les ont embrassées de distinguer celle qui est la plus sûre et la plus capable de les conduire dans la voie du salut. Le libertinage a produit autrefois des sectes parmi les Juifs. Les Sadducéens, les Pharisiens et les Caraïtes avaient des opinions différentes sur le cérémonial de la loi et sur l'immortalité de l'ame, mais ils avaient tous la même : foi sur l'unité de Dieu ; ils observaient ses commandemens d'une même manière. Il y a long-temps que toutes ces sectes sont abolies, et nous voyons depuis plusieurs siècles les Israélites, errans et dispersés dans les quatre coins du monde, suivre cette loi de la même manière. Leur culte n'est pas différent, ils font les mêmes prières ; personne ne peut leur disputer l'avantage qu'ils ont sur les autres nations. Pour ce qui regarde leurs sentimens, tous les gens sensés conviendront qu'ils ne peuvent y persévérer constamment, comme ils font, que par une providence toute particulière de Dieu, qui veut convaincre les autres nations que ce n'est qu'en faveur de son peuple choisi qu'il a fait un miracle si éclatant.

Le savant Grotius, dans son traité de la religion chrétienne, ne peut disconvenir de cette vérité : « La persévérance, dit-il, avec laquelle les Juifs » sont dispersés dans les quatre coins du monde

» et observent la loi de Dieu, qu'ils ont reçue de
» leurs pères en remontant jusqu'à Moïse qui l'a
» reçue du Seigneur, malgré tous les opprobres
» qu'ils ont soufferts et qu'ils souffrent encore, doit
» convaincre toutes les nations de la vérité de
» cette loi. Dès que le pouvoir et la force ont
» manqué dans les autres, elles se sont toutes
» détruites. »

Il y a bien des réflexions à faire sur ces paroles. La première, que ce n'est que par la force que les autres religions se sont établies et qu'il n'y a que le pouvoir et la force qui les fassent subsister. Sans parler du Paganisme, du Mahométisme et d'autres religions semblables, arrêtons-nous au Christianisme. L'on voit tous les jours la moitié des Chrétiens armée pour détruire l'autre, ou la forcer à adopter ses sentimens. Les persécutions, les violences, les dragonnades que nous avons vu employer en France pour détruire le Calvinisme, les raisons des missionnaires n'ayant produit aucun effet, rendent cette vérité incontestable. Les avantages que l'empereur Constantin a remportés sur les païens a sapé les fondemens de leur idolâtrie, et la force a bien plus contribué à leur conversion que les raisons qu'on aurait pu leur donner pour les convaincre de leurs erreurs. Mahomet a établi ses dogmes extravagans par le fer et par le feu. Une armée bien aguerrie a introduit l'Alcoran parmi les barbares, et ce chef de brigands se fait encore révéler comme un des plus grands Prophètes dans la plus grande partie du monde ; et comme les Chrétiens se flattent d'exterminer cette secte abominable, les Musulmans se flattent de même d'abolir le Christianisme et de contraindre les Chrétiens à suivre leur culte. Ces deux religions sont l'ouvrage des hommes et par conséquent exposées à suivre la volonté du plus fort. Peut-être quelque conquérant aura-t-il quelque jour envie de les détruire toutes les deux et d'en établir une de son invention. Voilà la différence de la religion des Israélites. Dieu, qui en est l'auteur et qui l'a donnée à perpétuité, la soutient malgré les opprobres, les tourmens et les persécutions continuelles et générales qui affligent son peuple. La force des potentats qui règnent sur la terre ne saurait la détruire, et toutes les raisons dont se servent les chrétiens les plus savans pour faire changer les Israélites ne font pas la moindre impresssion sur leurs esprits. Ces divins flambeaux les éclairent toujours et les empêchent de s'égarer dans leur route.

La plupart des changemens que les Chrétiens ont faits dans les préceptes de la loi ancienne ont eu pour objet de faciliter ce qu'il y avait d'incommode en substituant des moyens qui flatteraient les passions des hommes. Le sacrifice de la circoncision offre à notre vue un spectacle mortifiant : quatre gouttes d'eau dont on arrose le front d'un enfant pour le faire chrétien n'ont rien de douloureux ni de dégoûtant, et c'est par une politique aussi artificieuse que bien des gens ont oublié que Dieu avait contracté ce pacte avec le patriarche Abraham et ses descendans à perpétuité. La vision de saint Pierre, quoique chimérique, a fait beaucoup de chrétiens ; cette nappe couverte d'animaux immondes qu'un ange lui apporta et lui donna à manger, fit une terrible impression sur l'esprit de plusieurs sybarites qui, pour satisfaire leur gourmandise, s'accommodèrent d'une loi qui ne contraignait pas leur appétit et oublièrent les défenses que le Seigneur a faites de manger d'aucuns de ces animaux. Les Apôtres qui introduisaient des dogmes aussi perniciox le faisaient avec beaucoup de précaution, sachant bien qu'ils seraient punis aussitôt qu'ils seraient découverts. Nous n'ayons rien à vous dire, vous avez la loi de Moïse qui doit vous servir de règle, disaient-ils. Ce qui fait voir qu'ils n'osaient disconvenir de la vérité et qu'ils ne faisaient part de leurs nouveaux sentimens qu'à des gens qui avaient déjà beaucoup de penchans pour leur genre de vie, qui ne suivaient religion de leurs pères que par contrainte et qui la trouvaient la manière de vivre que les nouveaux convertis leur établissaient bien plus commode que celle qui est prescrite aux Israélites. Une morale relâchée a bien des attraits pour la fragilité humaine. La permission que Luther et Calvin ont donnée aux prêtres de se marier a attiré dans leur doctrine la plupart des gens que les Catholiques contraignaient à garder le célibat. Ils lancent la foudre de l'excommunication, ils condamnent à une damnation éternelle, et les auteurs de ce changement, et ceux qui le mettent en œuvre. Mais pourquoi ont-ils aboli deux préceptes que le Seigneur a donnés aux Israélites à perpétuité, la circoncision ordonnée dans la Genèse et la prohibition de manger des animaux immondes faite dans le Deutéronome ? Jésus-Christ et ses apôtres sont-ils plus parfaits que Dieu ? Leurs lois doivent-elles être préférées à celle qui a été donnée sur la montagne de Sinaï ? Est-il permis de croire sans impiété que Dieu change de sentimens après un temps déterminé, ou que, trouvant de l'imperfection dans le premier culte qu'il a ordonné, il veuille le rectifier

par des lois différentes ? Quelle sûreté pourrions-nous avoir que les nouvelles ordonnances seraient plus permanentes que les premières ?

CHAPITRE VIII.

Que notre foi doit s'accommoder aux révélations divines.

La manière dont le Seigneur prétend que nous ajoutions foi aux révélations divines est si clairement énoncée dans le texte sacré, qu'il est impossible de s'y méprendre. Le Prophète doit croire à Dieu quand il lui parle immédiatement ; mais quand ce n'est qu'une influence Divine qui introduit la révélation, il est permis au Prophète d'en douter. Sarah, Samuël, Gédéon ont douté, au lieu que quand Dieu se communique à un Prophète, il s'empare si bien de son esprit, qu'il ne saurait douter que c'est la volonté Divine qui l'oblige d'annoncer les oracles qu'elle lui révèle. Le peuple doit avoir un autre principe après la révélation du Sinaï ; il doit croire toutes les vérités qui lui sont divinement révélées, c'est un des préceptes de la loi.

Les Prophètes qui sont venus après Moïse n'ont pu ni dû annoncer aux Israélites aucune nouvelle doctrine ; aussi nous croyons que leurs révélations ne consistent qu'à les exhorter avec toute la sincérité qu'ils ont cru devoir employer à suivre cette sainte loi, à observer ces saints préceptes pour mériter la grace du Seigneur. Ils ont tous menacé le peuple des plus durs châtimens s'il continuait à vivre dans le désordre où il s'était plongé, s'il adorait plus long-temps des Dieux étrangers que ses pères n'avaient point connus, et comme la colère d'un père ne va jamais jusqu'à exterminer ses enfans, Dieu, qui se nomme plusieurs fois le père de ce peuple rebelle dans le texte sacré, l'avertit par la bouche des Prophètes de tous les malheurs auxquels il sera exposé pour expier ses crimes, et l'assure qu'après une réforme entière de ses mœurs, après une pénitence sincère, après qu'il sera revenu à Dieu de tout son cœur, il lui fera sentir sa bonté paternelle, en le remettant dans l'héritage de ses pères, en le rassemblant des quatre coins du monde où sa colère l'a dispersé et en lui donnant un roi pour le gouverner en paix.

Voilà en quoi consiste la mission des Prophètes ; aucun d'eux n'a prêché un nouveau dogme. Les Israélites qui vivaient de leur temps, quoique plongés dans toutes sortes de vices, se seraient révoltés contre le Prophète qui aurait osé dire que, par ordre de Dieu, par révélation divine, il venait

faire le moindre changement dans la loi. Ce n'est pas que si Dieu l'eût voulu, il n'eût pu le faire, mais il n'a pas voulu qu'aucun de ses enfans corrompus dans le libertinage pût dire que cette loi sainte émanée de sa bouche pour être observée à perpétuité était sujette à la moindre altération ou au changement le plus imperceptible. C'est en vain que les Chrétiens prétendent éluder une raison si convaincante ; il faut qu'ils en conviennent ou qu'ils fassent voir aux Israélites que Dieu n'a ordonné la circoncision que pour un temps limité, qu'il n'a pas défendu pour toujours de manger du sang et des animaux immondes, qu'il a permis de transférer le jour du Sabbat jusqu'au dimanche. Les Chrétiens ne pouvant nier ces changemens, qui sont formellement ordonnés dans les commandemens de leur Eglise, aussi bien que toutes les idoles dont leurs autels sont parés, contre la défense expresse du Seigneur, qui dit dans le Décalogue : Tu ne feras pas d'images taillées à ma ressemblance ; ils doivent montrer aux Juifs les endroits de l'Écriture où le Seigneur leur permet de faire ces changemens et de former cette nouvelle doctrine si contraire et si injurieuse à celle que Moïse leur a enseignée par son ordre. S'ils peuvent le prouver, ils convertiront sans difficulté tous les Israélites. Ils reconnaîtront tous le Messie que les Chrétiens adorent pour le véritable Messie, ils avoueront que c'est ce Prophète inspiré de Dieu qu'ils ont si longtemps méconnu ; mais comme ce peuple choisi a une connaissance certaine de Dieu, elle a rendu sa foi pure et inaltérable. En effet les miracles éclatans que Dieu a faits en Égypte devant tout le peuple et en présence même des Égyptiens, le passage de la mer Rouge qui a suivi ces miracles, n'ont pas encore suffi pour rendre sa foi inébranlable ; il a fallu, dit le savant Arius Montanus, qu'ils entendissent la voix [de Dieu lui-même sur la montagne de Sinaï, et cette voix divine, cette vision béatifique a établi et consolidé leur foi pour toute l'éternité.

FIN :

1 Chap. XXX.

2 Isaïe, chap. II, verset 25, et chap. XII.

3 C'est le verset 14 dans l'édition latine de Tremellius.

4 Traité de l'observation de la loi, chap. VIII.

Israël vengé, ou Exposition naturelle des prophéties hébraïques que les chrétiens appliquent à Jésus, leur prétendu Messie [traduit par Henriquez]...

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6550249q>

À propos de cette édition numérique

Cette édition numérique est issue d'un programme de numérisation du patrimoine mené par la Bibliothèque nationale de France pour enrichir Gallica, la bibliothèque numérique de la BnF et de ses partenaires. En ligne depuis 1997, Gallica s'enrichit chaque semaine de milliers de nouveautés et offre aujourd'hui accès à plusieurs millions de documents numérisés : imprimés (livres, revues et fascicules de presse), manuscrits, estampes et photographies, documents sonores, partitions, cartes et plans... Les imprimés sont d'abord numérisés en mode image (prise de vue photographique) puis le texte est extrait de manière automatique grâce aux techniques de reconnaissance optique de caractères (*optical character recognition* ou OCR). Les algorithmes informatiques utilisés définissent

également de manière automatique la structure de l'ouvrage (en-têtes et pieds de page, illustrations, tableaux, etc.). L'état du document imprimé (taches, pages déchirées) et les caractéristiques de la typographie employée peuvent entraîner des erreurs lors de l'OCR. Le texte ainsi produit est ensuite relu, corrigé, et converti au format ePub (*electronic publication* ou « publication électronique »), format ouvert standardisé pour les livres numériques. Malgré tous nos efforts pour respecter au mieux le format original du livre, il est possible que vous retrouviez des coquilles ou des problèmes de mise en page qui auraient échappé au relecteur. N'hésitez pas à nous signaler ces anomalies à l'adresse gallica@bnf.fr.

Conditions d'utilisation

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer ici [pour accéder aux tarifs et à la licence](#)

2/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

3/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

4/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

5/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

6/ Pour obtenir la reproduction d'un document de Gallica en haute définition, contacter reproduction@bnf.fr

7/ Pour utiliser un document de Gallica sur un support de publication commercial, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr

extérieurs de fléchir à la volonté de Dieu. Les per-

Retour